

Analyse comparative du traitement médiatique de « l'affaire Haouach » dans trois quotidiens belges : La Dernière Heure/Les Sports, Le Soir et La Libre Belgique

Auteur : Petit, Isabelle

Promoteur(s) : Geuens, Geoffrey

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en communication multilingue, à finalité spécialisée en communication interculturelle et des organisations internationales

Année académique : 2022-2023

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/17253>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Université de Liège
Faculté de Philosophie et Lettres
Département Médias, Culture et Communication

ANALYSE COMPARATIVE DU TRAITEMENT
MÉDIATIQUE DE « L’AFFAIRE HAOUACH »
DANS TROIS QUOTIDIENS BELGES : *LA
DERNIÈRE HEURE/LES SPORTS, LE SOIR ET LA
LIBRE BELGIQUE*

Mémoire présenté par Petit Isabelle en vue de
l’obtention du grade de Master en
Communication multilingue, Finalité spécialisée
en Communication interculturelle et des
organisations internationales

Année académique 2022-2023

Remerciements

Je souhaite remercier toutes les personnes ayant contribué de loin ou de près à l'écriture de ce mémoire.

Tout d'abord, je tiens à adresser mes remerciements les plus sincères à monsieur Geuens, mon promoteur, pour sa présence et ses bons conseils. Merci pour cet indéfectible accompagnement, qui m'a permis d'alimenter et d'orienter ma réflexion et mon travail.

Je souhaite également remercier l'ensemble des professeurs ayant accompagné mon parcours académique à l'Université de Liège.

Je remercie ma famille et mes amis pour leur compréhension et leur compassion tout au long de mes études, et particulièrement lors de la réalisation de mon mémoire.

1 INTRODUCTION

1.1 OBJET DE LA RECHERCHE

La sphère médiatique est, pour la majorité des Belges, le seul lieu de rencontre avec la religion musulmane. « Les médias fournissent [au public] une *doxa* toute prête pour les problèmes dits de société et dispensent [les foules] d’aller voir ce qui se passe vraiment sur le terrain » (Belbahri, 2008.) Les représentations médiatiques de l’islam jouent donc un rôle crucial dans la formation de l’opinion publique. Les filtres, les modifications et les points de vue journalistiques biaisent considérablement ces représentations. « La presse et la télévision jouent indéniablement un rôle déterminant dans la construction du “problème musulman”¹ dans la mesure où il s’agit de lieux de production et de diffusion massive de connaissances, souvent approximatives, sur l’islam » (Hajjat et Mohammed, 2013, p. 116). Laura Calabrese et Magali Guaresi constatent :

« Plus que pour les autres religions, la question de la définition de l’islam, de sa nature, de sa place dans les sociétés européennes est au cœur des discours médiatiques, dans la mesure où elle est vécue comme une idéologie exogène, plus spécifiquement dans le cadre de processus migratoires qui constituent autant de cadrages à l’aune desquels la religion est perçue. Dans ce contexte, la couverture journalistique devient un objet central dans les débats, souvent décriée comme la cause de discours racistes, culturalistes ou à penchant orientaliste. » (2008)

Ce travail s’intéresse donc au traitement médiatique de l’islam, et plus précisément du *hijab*, dans trois médias belges : *La Dernière Heure/Les Sports*, *Le Soir* et *La Libre Belgique*. Les discours médiatiques émergents de la couverture de l’événement dénommé « affaire Haouach »², ainsi que l’analyse des discours culturalistes, formeront le cœur de ce travail. Contrairement au racisme biologique, fondé sur la couleur de peau, le racisme culturaliste déprécie les pratiques culturelles d’une population pour sacraliser celles d’une autre. Les deux pratiques culturelles sont alors jugées antagonistes et inconciliables. Généralement, ces discours opposent la culture occidentale à la culture arabo-musulmane (Debras, 2021).

¹ Abdellali Hajjat et Marwan Mohammed nomment « problème musulman » la défiance naturelle à l’égard des faits islamiques. De cette méfiance naît une représentation négative de la religion musulmane, alors perçue comme un problème auquel il faudrait trouver des solutions urgentes.

² Ce désignant d’événement est ponctuellement employé par facilité pour sa brièveté. Nous sommes consciente des connotations négatives et regrettables véhiculées par ce segment figé. C’est pourquoi nous choisissons de l’encadrer de guillemets afin de nous distancier de ces connotations négatives. Cette formule est plus amplement analysée p. 11.

« L'affaire Haouach » se déroule lors des mois de juin et de juillet 2021. Les quotidiens belges relatent alors abondamment les polémiques nées de la nomination d'Ihsane Haouach. Cette entrepreneuse diplômée de Solvay, jusqu'alors inconnue du public belge, est nommée commissaire du gouvernement à l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH) par Sarah Schlitz, ancienne secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité. Après des semaines de polémique autour de son *hijab*, Ihsane Haouach démissionne. La visibilité de son islamité émeut le Mouvement réformateur. Les libéraux déclarent, au nom du principe de la neutralité de l'État, qu'une personne à ce poste ne peut pas marquer son appartenance religieuse. De cette opposition naît une joute argumentative, par médias interposés, entre les parties concernées : la Vivaldi, deux de ses membres (Écolo et MR) et Ihsane Haouach. Malgré les précautions préalables à cette nomination, les libéraux francophones vivent cette nomination comme une provocation. Une interview d'Ihsane Haouach donnée au *Soir* empire ensuite sa situation déjà précaire à cause de plusieurs polémiques. Le coup de grâce est donné à la commissaire du gouvernement lorsqu'une note de la Sûreté de l'État s'intéresse à son profil et à sa dangerosité supposée.

Le centre de cette attention politico-médiatique n'est pas inconnu aux yeux des Belges : le *hijab*, plus fréquemment dénommé voile ou encore foulard³. L'objectif de ce travail est d'analyser les représentations médiatiques du *hijab* dans les médias belges. Notre objectif n'est pas de condamner les journalistes qui véhiculent ces images délétères. Comme le déplore Thomas Deltombe, ces procédés méfiants à l'égard de la culture musulmane résultent d'un héritage colonial inscrit dans l'inconscient collectif (2005). Ce travail souhaite dès lors davantage conscientiser aux mécanismes instituant la religion islamique comme problématique dans la société belge. Cette analyse, demeurant avant toute chose comparative, souhaite également analyser les différents traitements médiatiques accordés au *hijab* et aux musulmans dans trois médias belges : *La Dernière Heure*, *Le Soir* et *La Libre*.

Notre intérêt pour ce débat naît des sempiternels positionnements « pour » ou « contre » le *hijab* dans la société belge. Nous nous sommes lancée dans ce travail vierge

³ Ce travail dénomme cet habit de *hijab*. D'une part, car il s'agit du mot juste, d'autre part car ce mot n'est pas empreint d'un positionnement idéologique. Le désignant « voile » dénote en effet l'antagonisme du locuteur à l'encontre de cet habit, tandis que le mot « foulard » traduit la sympathie du locuteur pour cette pratique. Le terme *hijab* est d'une part neutre, d'autre part le terme originel pour parler de cet habit.

de positionnement, prônant avant toute chose la compréhension de toutes les parties impliquées. Nous estimions que ce sujet méritait une attention particulière et nuancée. Notre objectif est de ressortir de ce travail enrichie en perspectives sur les questions de l'islam dans la société belge, mais également de comprendre les craintes des opposants à la visibilité de l'islam en Belgique ainsi que les mécanismes discursifs naissant de ces peurs.

1.2 LE CONTEXTE DES ÉVÉNEMENTS

Actuellement, l'islam est la deuxième religion la plus pratiquée en Belgique (Manço, 2000). Bien que le nombre exact des musulmans en Belgique soit inconnu (le recensement religieux est interdit en Belgique), les estimations, bien qu'approximatives, évaluent la proportion de musulmans en Belgique à 6 % (Torrekens, 2016). Ces estimations reposent en effet sur « le nombre de personnes issues d'un pays où l'islam est la religion majoritaire ayant migré en Belgique et ayant toujours la nationalité de ce pays, ceux devenus Belges, leurs descendants ainsi que les convertis » (*Réseau de prise en charge des extrémistes et des radicalismes violents*, s.d.) « L'affaire Haouach » remet en question la visibilité de l'islam en Belgique. La visibilité de la religion musulmane en Belgique est intrinsèquement liée à l'immigration. Nous allons donc brièvement retracer l'historique des vagues migratoires belges lors du XX^e siècle.

La Belgique a connu de nombreuses vagues migratoires intimement liées au développement économique et industriel belge. En 1922, la Belgique emploie des travailleurs d'origines étrangères afin de travailler dans les mines et industries belges. Cette main-d'œuvre étrangère, ne bénéficiant pas des mêmes droits sociaux que les Belges, est exploitée. L'importation de main-d'œuvre, majoritairement italienne, continue massivement de 1922 à 1956. En 1956, la catastrophe minière de Marcinelle incite l'Italie à exiger l'amélioration de la protection et de la sécurité au travail de ses ressortissants. Ces exigences, peu avantageuses pour l'économie belge, poussent l'État à conclure des accords de politiques migratoires avec d'autres pays moins soucieux des conditions de travail que l'Italie. La Belgique embauche dès lors de nombreux travailleurs originaires du Maroc, de la Turquie, de la Tunisie et de l'Algérie (Manço, 2000).

Lors des années soixante, la baisse de natalité encourage l'implémentation du rassemblement familial. L'objectif de ce rassemblement familial est d'augmenter le taux de ressources humaines peu qualifiées en Belgique. Comme l'écrit Ural Manço :

« Durant la décennie 60, le gouvernement encourage le regroupement familial des immigrés. Faire face aux pénuries récurrentes de main-d'œuvre peu qualifiée (bon marché, docile et peu regardante sur la qualité de la vie), puis offrir une croissance démographique d'appoint (rajeunissement de la population ; maintien de la consommation de biens et de services) sont donc les objectifs des vagues successives d'immigration organisées de l'après-guerre » (2000).

En août 1974, à la suite du choc pétrolier de 1973, l'importation de main-d'œuvre cesse brutalement. La question de l'intégration des minorités culturelles et religieuses, et notamment de la population musulmane, est alors mise à l'ordre du jour en Belgique. De nouveaux défis émergent de cette présence, à l'instar de « la cohabitation pluriculturelle, la discrimination sociale, la reconnaissance du culte islamique, la scolarité des enfants, l'apparition d'une population de nouveaux Belges naturalisés, la participation politique, etc. » (Manço, 2000). Dans les années 80, « l'intégration » des populations étrangères est attendue, voire exigée, par l'opinion publique et par la sphère politique. Le terme « intégration » fait peser sur les épaules des immigrés seuls la responsabilité de s'intégrer à la société belge. Ce mot occulte le pouvoir des institutions publiques belges dans l'insertion des populations étrangères (Manço, 2000).

Entre 1964 et 1974, la question de la visibilité religieuse de cette population se posait peu. Les musulmans cantonnaient leurs pratiques à l'espace privé. En 1974, la mise en place du rassemblement familial actualise la question de la visibilité de ces pratiques nouvelles dans la société belge. Les nouveaux arrivés fondent des écoles coraniques, bâtissent des mosquées et vivent dans des quartiers d'immigrés. L'arrivée des familles sur le sol belge intensifie les interactions entre les populations musulmanes et les institutions belges, notamment les institutions scolaires et administratives. Entre 1984 et 1994, la visibilité de l'islam augmente dans la société belge. Les travailleurs immigrés réalisent en effet la nature permanente de leur installation. De plus en plus d'activités religieuses (pèlerinage à la Mecque) et de commerces en alignement avec les croyances islamiques (boucheries *hallal*, librairies islamiques) apparaissent. Le *hijab* apparaît dans les rues et les écoles et commence à inquiéter les populations autochtones (Manço, 2000). En 1989, « l'affaire des foulards de Creil » ouvre la danse d'une longue série de polémique médiatique autour du *hijab* en France. Trois lycéennes françaises sont expulsées de leur école, car elles portent le *hijab*. La Belgique s'inspire rapidement du débat français, et remet en question l'autorisation du port de signes religieux et philosophiques dans les écoles belges (Luceño Moreno, 2011).

Entre 1994 et 2004, une nouvelle génération, appelée « la seconde génération des descendants d’immigrés », prend activement part à la société belge, notamment en se politisant et en se formant. Cette génération élargit la palette des métiers habituellement exercés par la communauté belge musulmane, et embrasse des professions libérales ou encore politiques (Manço, 2000). Parallèlement à l’augmentation de cette présence dans toutes les strates sociétales, le débat sur la légalité des signes convictionnels est initié, d’abord en France, ensuite en Belgique. En 2003, la commission Stasi propose d’interdire les signes convictionnels en France. Cette loi est adoptée dans les écoles publiques françaises en 2004. La Belgique, inspirée par ses voisins, souhaite, sous l’impulsion de Anne-Marie Lizin (PS) et de Alain Destexhe (MR), interdire les marqueurs religieux et philosophiques dans les secteurs publics (hôpitaux, écoles, administrations, etc.) (Luceño Moreno, 2011, p. 11). Les parents de jeunes filles portant le *hijab* intentent des poursuites judiciaires contre les règlements d’ordre intérieur d’écoles interdisant les ports de couvre-chefs dans leurs enceintes. Les verdicts sont favorables aux écoles (Luceño Moreno, 2011, p. 11).

En 2005, la Belgique lance la Commission du dialogue interculturel pour « faire le point sur les questions liées à la société multiculturelle telle qu’elle se développe en Belgique » (Unia, s.d.) Déjà en 2005, la Commission du dialogue interculturel avertissait des risques de faire passer une loi visant uniquement le *hijab*.

En juin 2009, le débat commencé dans les écoles s’invite au Parlement bruxellois. Mahinur Özdemir devient la première députée belge et européenne à siéger au Parlement bruxellois avec son *hijab*. La même année, « [le] ministère de la Justice demande l’autorisation des signes d’appartenance religieuse et philosophique pour les employés du ministère » (Luceño Moreno, 2011), alors que la Région flamande interdit le port du *hijab* dans les établissements scolaires publics. En 2011, « la loi anti-burqa entre en vigueur en Belgique » (Luceño Moreno, 2011).

Au fil du temps, les interdictions s’élargissent du scolaire aux autres secteurs publics. En 2018, la Cour européenne des droits de l’homme condamne la Belgique pour son interdiction du port du *hijab* dans les tribunaux. Bien que notre travail ne soit pas une anthologie des polémiques autour du *hijab*, il nous semble important d’évoquer les divers secteurs où ce dernier est mal reçu. Notre travail s’intéressant à une polémique dans le

secteur des administrations publiques ou politiques⁴, nous nous concentrons principalement sur les discriminations dans le monde du travail public et privé.

Bien que l'interdiction soit majoritairement prônée dans le public, les verdicts rendus dans le secteur privé dépendent largement de la nature de la fonction exercée. L'hygiène, la protection des personnes fragilisées ou encore le droit du personnel et des clients motivent l'interdiction du *hijab* dans les secteurs privés (Kéfer, 2016). Le port du *hijab* pourrait donc, par exemple, être interdit à une accueillante de centre d'interruption volontaire de grossesse, afin que les femmes s'y présentant ne craignent pas le jugement de l'employée, potentiellement lié à ses convictions. En février 2021, la Cour de justice européenne a jugé qu'un employeur pouvait interdire le port du *hijab* pour s'aligner dans une politique de neutralité (Belga, 2021). D'autres jugements furent prononcés. Comme l'affirme Marc Uyttendaele, « [la] jurisprudence est aujourd'hui disparate, prudente et contradictoire dans ce domaine » (2019).

Ihsane Haouach, qui porte le *hijab*, est désignée en mai 2021 par Sarah Schlitz au poste de commissaire du gouvernement à l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes. Cette nomination pose plusieurs questions, notamment celles de la neutralité de l'État et de la nature de la fonction de commissaire du gouvernement. Il est reproché à cette nomination de ne pas s'inscrire dans le principe de neutralité prôné par l'État belge. Or, la Belgique n'est pas un pays laïque fondé sur la séparation stricte de l'Église et de l'État, mais bien un pays unioniste fondé sur l'union des catholiques et des libéraux.

Cette neutralité, bien qu'elle permette de traiter les citoyens sur un même pied, n'est pas clairement définie. « La Belgique est donc un État neutre, mais cette neutralité ne résout rien. Et cela simplement, parce qu'elle reçoit des acceptions différentes, sinon opposées ou contradictoires, selon que l'on se revendique d'une neutralité exclusive ou inclusive » (Uyttendaele, 2019). Bien que le modèle de la neutralité exclusive soit considéré comme le seul valable par les opposants de cette nomination, il existe en Belgique plusieurs interprétations de ce principe. La neutralité exclusive, ou d'apparence, prône une neutralité

⁴ La fonction de commissaire du gouvernement est mal définie. Ce manque de clarté alimente d'ailleurs considérablement la polémique. Les écologistes soutiennent qu'il s'agit d'une fonction politique, tandis que les libéraux affirment qu'il s'agit d'une fonction publique de représentation gouvernementale. De nombreux experts affirment qu'il s'agit d'une fonction gouvernementale. Néanmoins, bien qu'il s'agit d'une fonction publique gouvernementale, Alexander De Croo affirme qu'aucune loi n'empêche le port de signes convictionnels aux commissaires du gouvernement. Nous revenons régulièrement sur ces différences de vues entre les écologistes et les libéraux dans notre travail.

d’acte et d’apparence, tandis que la neutralité inclusive, ou d’action, préconise la neutralité d’action, mais pas d’apparence. Cette neutralité d’action permet de garantir l’égalité de traitements de tous les citoyens.

Lors de cette polémique, il est également question de l’organisation des Frères musulmans. L’association frériste naît en Égypte en 1928. Son fondateur, Hasan al-Bannā s’inquiète de l’occupation britannique et s’oppose aux valeurs occidentales, jugées matérialistes et corruptrices. La pensée fondamentale de cette mouvance repose sur le retour à une grande civilisation arabe par l’instauration d’un islam politique (« Frères musulmans », s.d.) Cette mouvance se base sur le Coran pour établir ses politiques et instaure le caractère constitutionnel de ce dernier.

1.3 HYPOTHÈSES

L’objectif principal de ce travail est d’établir et d’analyser les traitements médiatiques accordés au port du *hijab* dans trois quotidiens belges. Quatre hypothèses maîtresses balisent cette analyse :

1. *La Libre* et *Le Soir*, car ils sont des médias de qualité, offrent un traitement médiatique plus nuancé de « l’affaire Haouach » que *La Dernière Heure/Les Sports*.
2. Les trois médias véhiculent des discours culturalistes⁵ sur la place de l’islam en Belgique.
3. Les trois médias se défendent d’une ligne éditoriale très différente, le traitement médiatique de l’information reflète cette différence.
4. Bien que ces traitements médiatiques demeurent substantiellement différents, il existe des accointances idéologiques et des synergies⁶ entre *La Libre Belgique* et *La Dernière Heure/Les Sports* en raison de leur appartenance au groupe IPM.

⁵ Le culturalisme est une idéologie raciste ne reposant pas principalement sa rhétorique sur la supériorité raciale, mais bien sur la supériorité d’une culture par rapport à une autre. Les procédés utilisés pour établir cette hiérarchie sont notamment le dénigrement et la méfiance à l’égard de la culture jugée inférieure ou encore la croyance de l’inconciliabilité de la culture jugée inférieure avec la culture jugée supérieure. Il s’agit donc du nom donné au racisme « culturel ».

⁶ La synergie médiatique est engendrée par la concentration médiatique belge. La majorité des groupes médiatiques belges sont détenus par les groupes IPM et Rossel. Cette concentration cause une perte d’emploi des journalistes et une récupération d’articles par les médias des mêmes groupes. Ces reprises mettent en péril la diversité de l’information en Belgique.

2 CORPUS ET MÉTHODOLOGIE

Dans cette partie, nous allons décrire l'ensemble des méthodes déployées afin de constituer le corpus sur lequel reposent nos analyses. Nous allons ensuite détailler l'élaboration de notre grille d'analyse, réalisée afin d'identifier les procédés discursifs rencontrés dans ce corpus.

Les articles du corpus proviennent de la base de données Europresse. Ils ont été recensés en recherchant les mots-clés « Ihsane Haouach » dans la base de données et en affinant la recherche à trois quotidiens belges : *La Dernière Heure/Les Sports*⁷, *Le Soir* et *La Libre Belgique*⁸. Davantage d'articles reprenant les termes « Ihsane Haouach » sont disponibles sur les sites web officiels des trois médias. Pour des raisons d'accessibilité, seuls les articles disponibles sur Europresse sont repris dans ce corpus. Le corpus analysé n'est donc pas exhaustif. Un tri a ensuite été réalisé dans la compilation d'articles de presse. Seuls ceux s'intéressant principalement à la nomination d'Ihsane Haouach et aux échanges politiques autour de cette dernière sont retenus dans ce corpus. Ce tri a, entre autres, retiré les articles axés sur le fonctionnement des services de renseignements belges, ou encore sur la proposition de remplacer le *Te Deum* par une cérémonie œcuménique. En outre, seuls les articles parus entre le 2 juin et le 19 juillet 2021 ont été conservés. Cette période correspond à la durée de la polémique en Belgique. Notre corpus comprend un total de 65 articles, dont 15 issus de *La DH*, 24 du *Soir* et 27 de *La Libre Belgique*.

Ces trois quotidiens furent choisis en raison de leurs groupes médiatiques et de leurs lignes éditoriales. Ces journaux sont détenus par deux groupes dominants en Belgique : IPM et Rossel. Ces deux groupes médiatiques forment un duopole sur la scène belge de la presse quotidienne francophone (bx1.be, 2023). Cette rivalité motive notre choix, autant que les différentes lignes éditoriales des médias. Ces différentes lignes éditoriales ont été sélectionnées afin d'enrichir nos perspectives d'analyses comparatives et de diversifier les traitements médiatiques analysés dans ce travail.

Le Soir appartient au groupe Rossel. Ce dernier se définit comme « un groupe familial en constant développement » porté par des valeurs « d'indépendance, de proximité, d'appartenance, et de respect » (Le groupe Rossel, 2023). *Le Soir* est « avec *La Libre Belgique*, l'un des deux quotidiens de référence en Belgique francophone » (Courrier

⁷ Également appelée *La Dernière Heure* et *La DH* par souci de brièveté.

⁸ Également appelée *La Libre* par souci de brièveté.

international, s.d.) qui revendique sa neutralité, son progressisme et son indépendance (Le groupe Rossel, s.d.) Tandis que *La Libre* et *La DH* appartiennent au groupe IPM. Ce dernier se définit comme « un des deux plus importants acteurs en presse & internet sur le marché belge francophone » (IPM Group, 2018). *La Libre* est un « titre de qualité » aux origines catholiques (Courrier international, s.d.) qui se définit comme un « journal de débats » situé « ni à gauche ni à droite » (La Libre, 26 avril 2005). *La DH* est un « quotidien populaire et libéral des Belges francophones [qui] se concentre essentiellement sur les faits divers et l'actualité sportive » (Courrier international, s.d.)

Les ouvrages d'analyse du discours *Analyser les discours institutionnels* de Alice Krieg Planque et *Le discours d'information médiatique-La construction du miroir social* de Patrick Charaudeau ont ensuite servi de base à notre analyse discursive. Les ouvrages *L'Islam imaginaire : la construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-2005* de Thomas Deltombe et *Islamophobie—Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »* de Abdellali Hajjat et Marwan Mohammed ont enrichi nos connaissances sur l'islamophobie⁹. Bien que ces ouvrages constituent la base de notre bagage cognitif, bien d'autres articles et études consolident notre travail.

Nous avons scindé notre analyse en trois parties : l'analyse des titres, l'analyse des intervenants et l'analyse des commentaires journalistiques. Premièrement, nous avons analysé les titres des articles de presse. Nous avons consciencieusement disséqué les formules, ainsi que leurs charges idéologiques, les tons et les implicites (présupposés et sous-entendus). Deuxièmement, nous avons analysé les intervenants. L'analyse des intervenants tente de recenser les arguments avancés par Ihsane Haouach, ainsi que par ses défenseurs et ses détracteurs pour faire progresser le débat. Cette partie tente également de déterminer si les représentations de la commissaire du gouvernement sont suffisantes et paritaires par rapport aux autres paroles portées dans ce débat. Troisièmement, nous nous sommes intéressée aux commentaires journalistiques. L'analyse des commentaires journalistiques tente d'établir si le ton employé par les journalistes correspond à la ligne éditoriale des médias.

⁹ Nous sommes consciente des connotations péjoratives du terme « islamophobie ». Nous décidons néanmoins de l'utiliser. En effet, « le terme "islamophobie" fait l'objet, en France, d'une active disqualification dans l'espace public qui laisse peu de place à un débat serein. » (Hajjat et Mohammed, 2013, p. 18). Malgré les controverses entourant cette dénomination, nous pensons qu'il est crucial de nommer ce type de discrimination.

3 PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE DES TITRES

3.1 LA DERNIÈRE HEURE/LES SPORTS

3.1.1 Les surtitres de *La Dernière Heure/Les Sports*¹⁰

Les mots les plus fréquents dans les surtitres du quotidien *La Dernière Heure/Les Sports* sont « neutralité » (3), « politique » (3), « affaire Haouach » (2) et « débats » (2). Ces formules feront l'objet d'une analyse sémantique afin de déterminer l'idéologie dont elles sont empreintes.

La formule « neutralité » apparaît de manière récurrente et se définit de la sorte : « [caractère], attitude d'une personne, d'une organisation, qui s'abstient de prendre parti dans un débat, une discussion, un conflit opposant des personnes, des thèses ou des positions divergentes » (« neutralité », s.d.) Étymologiquement, « neutralité » dérive du latin « *neutralis* », qui signifie « neutre ». Son acception religieuse apparaît en 1910 et concerne la neutralité scolaire, soit une « [conception] suivant laquelle aucune religion positive n'est enseignée dans les écoles de l'État » (« neutralité », s.d.) Originellement, ce terme décrivait l'« [état] d'une personne qui ne se prononce pour aucun parti » ou encore l'« [état] d'une puissance qui ne participe pas aux hostilités engagées entre d'autres puissances ».

Ces définitions rendent visible le caractère intrinsèquement conflictuel de cette formule. Les opposants aux signes convictionnels craignent en effet l'émergence de conflits d'intérêts chez les fonctionnaires portant un signe religieux ou philosophique et postulent que ces derniers ne sauront pas distinguer les intérêts d'un État neutre de leurs intérêts religieux personnels. D'après Abdellali Hajjat et Marwan Mohammed, ces appréhensions découlent de stéréotypes orientalistes et néo-orientalistes postulant que « l'appartenance religieuse est dans les deux cas jugée prédominante pour comprendre l'action des musulmans, dont la violence, la barbarie et la duplicité resteraient des caractéristiques intrinsèques et immuables » (2013, p. 175). D'après cette théorie, la formule « neutralité » présuppose donc qu'une femme portant le *hijab* ne sait pas juger d'une situation par un regard autre que celui de son islamité.

En plus de présupposer l'impossible neutralité des personnes affichant leurs convictions, cette formule est floue et sémantiquement instable. Malgré l'impression d'objectivité véhiculée par ce terme, l'absence de référent physique ainsi que son

¹⁰ En annexe I, graphique sur les surtitres de *La Dernière Heure/Les Sports*, p. 104.

abstraction sémantique autorisent aux locuteurs une multitude de définitions. Le terme possède par conséquent de nombreuses significations imprégnées d'idéologies antagonistes. Son caractère polémique se caractérise par la capacité des expansions « exclusive » ou « inclusive » à justifier tantôt l'interdiction, tantôt l'autorisation du *hijab* dans les fonctions publiques (Joncret, 2022).

La deuxième formule analysée est le « désignant d'événement » (Calabrese, 2013) « affaire Haouach ». *La DH* utilise cette formule pour qualifier la nomination d'Ihsane Haouach au poste de commissaire du gouvernement à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Ce « désignant d'événement » composé du « nom événementiel » « affaire » apposé à l'anthroponyme « Haouach », oriente le regard du lecteur, et l'empreint d'une valeur polémique. En effet, le nom événementiel « affaire » signifie dans le langage politique « scandale » (« affaire », CNRTL) et est vecteur de connotations péjoratives ainsi que d'une charge émotionnelle élevée. L'apposition du nom « Haouach », loin d'uniquement établir un lien de causalité entre elle et « l'affaire », l'associe également à la charge sémantique péjorative du syntagme « affaire ». Ce désignant d'événement, loin d'être une évidence, découle d'un angle choisi par le média de commenter cette nomination à travers la problématique posée par la visibilité de la religion d'Ihsane Haouach. D'après Hajjat et Mohammed, cet angle participe à l'érection du « problème musulman ». D'après eux, le « problème musulman » découle d'une « islamophobie de plume » qu'ils définissent comme étant une « espèce de réflexe d'hostilité et de défiance qui prévaut dans le traitement de l'islam ». Les producteurs de ces types de discours « conviennent qu'il existe un "problème musulman", auquel les pouvoirs publics doivent répondre de manière urgente » (2013, p. 12). Ainsi, ce qualificatif révèle la tendance de *La DH* à produire des discours empreints d'une « islamophobie de plume ».

Le mot « débat » surtitre ensuite fréquemment les articles de *La DH*. Un débat est une « [action] de débattre ; discussion généralement animée entre interlocuteurs exposant souvent des idées opposées sur un sujet donné » (« débat », s.d.) Ce syntagme présuppose donc l'agitation et la pluralité des points de vue. Cette agitation se retrouve dans le champ lexical des titres de *La DH* (« polémique » [4]¹¹, « attaque » [2], « démissionne » [6],

¹¹ Ces chiffres entre crochets renvoient à l'article du corpus dont est originaire cet exemple. Nous utilisons deux systèmes de référencement afin de faciliter la lisibilité de notre travail. Les référencements faits avec entre parenthèses l'auteur, la date et la page du document renvoient aux livres et articles lus afin de constituer notre bagage cognitif. Les chiffres entre crochets renvoient aux articles de notre corpus. L'ensemble des

« erreur de casting » [11], « failles » [13] ou encore « conflit » [14]). Bien que l'agitation transparaît dans le choix du vocabulaire, la diversité des points de vue n'est pas perceptible. Les points de vue favorables au Mouvement réformateur et à son président de parti sont prégnants. Cela s'observe à la fréquence des mots, le nom de « George-Louis Bouchez » apparaît deux fois. Cette logique s'inverse proportionnellement lorsqu'il s'agit des paroles favorables au port du *hijab* dans le secteur public, ou encore des propos d'Ihsane Haouach. En effet, bien que le nom de la commissaire apparaisse de manière prédominante dans les titres, cette dernière est décrédibilisée et délégitimée par l'association de son nom à des termes unanimement négatifs et dramatisants.

3.1.2 Les titres de *La Dernière Heure/Les Sports*¹²

Les titres de *La DH* sont teintés d'un champ lexical émotionnel conflictuel. Des termes tels que « polémique » [4], « attaque » [2], « démissionne » [6], « erreur de casting » [11], « failles » [13] ou encore « conflit » [14] sont chargés émotionnellement et relèvent d'un vocabulaire du savoir de croyance plutôt que du savoir de connaissance. Patrick Charaudeau définit le savoir de croyance de la sorte : « Ce sont les savoirs résultant de l'activité humaine qui s'emploie à commenter le monde, c'est-à-dire à faire que celui-ci n'existe plus pour lui-même, mais existe à travers le regard subjectif que le sujet porte sur lui » (1997, p. 45). Le journaliste tente donc d'établir une relation de complicité avec le lecteur, et de lui faire partager sa vision subjective. Ce vocabulaire traduit d'une part la dramatisation, et, d'autre part, le peu de distance prise lors du traitement de « l'affaire Haouach » par *La Dernière Heure/Les Sports*.

La préférence de l'indicatif présent traduit également le peu de distance adoptée lors de la couverture de cette information. L'indicatif présent souligne l'actualité des faits et donne au lecteur une impression d'immédiateté, de soudaineté lorsqu'il est accompagné d'un champ lexical polémique (à l'instar des titres « Crucke attaque Bouchez, mais le reste du MR ne le suit pas » [2], « Ihsane Haouach démissionne » [6], etc.) Une question aussi complexe que le port de signes convictionnels dans les fonctions publiques aurait bénéficié d'un éclairage didactique et explicatif, plutôt que d'une couverture « à chaud », à l'instar de celle apportée par le média francophone.

références de notre corpus se trouve à la page 91 de ce travail. L'ensemble du corpus se trouve néanmoins dans un autre document par souci de lisibilité.

¹² En annexe II, graphique sur la fréquence des mots dans les titres de *La Dernière Heure/Les Sports*, p. 104.

Un champ lexical juridico-politique ressort également du corpus. D'une part à cause des nombreux noms de partis et d'hommes politiques nommés (« Crucke » [2], « Bouchez » [2], « MR » [2], « Écolo » [7], « De Croo » [13], « Schlitz » [13], « Nollet » [14]), d'autre part à cause de la répétition du nom d'Ihsane Haouach et de son poste de commissaire du gouvernement. Dans un premier temps, seul le Mouvement réformateur a exprimé son mécontentement. Ensuite, de nombreuses autres voix politiques, venant tantôt de l'opposition, tantôt du gouvernement, se sont élevées afin de dénoncer les propos polémiques prononcés par la jeune femme lors de son entretien au journal *Le Soir* : « La discussion n'est pas : est-ce qu'on remet en cause la séparation de l'Église et de l'État ? C'est : comment la décline-t-on avec un changement démographique ? » [21]. Néanmoins, ce cadrage ne relève pas de l'évidence.

Le média a négligé d'aborder l'aspect social de l'interdiction des signes convictionnels dans les fonctions publiques. Le traitement de cette information aurait pourtant bénéficié d'une approche sociale prudente, nuancée et équilibrée. Cette observation s'accorde avec le raisonnement développé par Thomas Deltombe dans son analyse sur le traitement télévisuel de l'Islam en France, et plus précisément de l'analyse de « l'affaire des voiles de Creil ». Ce dernier déplore l'énergie consacrée à la création de reportages qui justifient l'interdiction du *hijab* dans les écoles, contrairement au peu de reportages qui exposent les raisons sociales du port de ce signe religieux (2013).

Deux titres sont teintés d'un ton sécuritaire (« Pourquoi Ihsane Haouach intéresse les renseignements » [10], « Vous avez dit confidentiel ? [15]»). À la suite de cette désignation, une note de la Sûreté de l'État s'interroge sur la potentielle appartenance d'Ihsane Haouach aux Frères musulmans. Cette méfiance naturelle à l'égard de la commissaire relève de la rhétorique de « l'islam menaçant », et plus précisément d'une « islamophobie de plume ». Comme le dénoncent Hajjat et Mohammed :

“[à] partir du 11 septembre 2001, l'essentialisation de l'islam se radicalise par la construction d'un continuum entre l'islam, l'islamisme et le terrorisme. Ainsi, les médias ont tendance à opérer des amalgames et des glissements sémantiques fallacieux tout en favorisant une vision du monde surdéterminée par le facteur religieux, au détriment de facteurs socio-économiques, et incapable de penser l'islam dans sa diversité.” (2013, p. 174)

Cette rhétorique de « l'islam menaçant » transparait moins dans les titres que dans l'habillage des articles. De cette différence de ton émerge un « double discours ». Lors de

son analyse de l'islam dans les médias télévisuels français, Thomas Deltombe observe également l'existence d'un « double discours » entre les images stéréotypées et le texte apparemment neutre des journalistes (2005). Bien que les titres marquent déjà la position du quotidien, les intertitres, les légendes de photos, les encadrés, les emphases, et d'autres revêtent une connotation partisane en faveur du Mouvement réformateur.

Ce procédé décrédibilise Ihsane Haouach. Son nom est d'ailleurs systématiquement apposé à un champ lexical dégradant (« erreur de casting » [11], « polémique » [4], etc.) Outre le vocabulaire péjoratif, Ihsane Haouach n'est même pas nommée dans le premier titre (« Une commissaire de gouvernement voilée » [1]). Cette introduction démontre que le sujet principal de l'actualité n'est pas elle, mais bien son *hijab*, et ce qu'il représente. Selon l'analyse de Thomas Deltombe, les discours médiatiques français opposent les « bons musulmans » aux « mauvais musulmans ». Tandis que les « bons musulmans » seraient représentés comme des personnes assimilées, éduquées et habillées à la mode européenne, les « mauvais musulmans » représenteraient une figure étrangère, habillée traditionnellement et issue de quartiers populaires (2005, p. 89). À la lumière de cette analyse, la mise en image de *La Dernière Heure*, ainsi que l'emphase textuelle sur son *hijab*, ne relève pas du hasard : le discours médiatique de *La DH* érige Ihsane Haouach en « mauvaise musulmane ».

Loin d'être uniquement disqualifiées par ces représentations, ses actions sont également déforcées. Lorsque cette dernière souhaite clarifier ses propos, *La DH* titre « Ihsane Haouach, via Facebook, a voulu clarifier sa position » [5]. Son initiative se voit ainsi doublement déforcée, dans un premier temps par l'ajout d'une modalité au verbe « clarifier », dans un deuxième temps par l'explicitation du média utilisé (« via Facebook »). Cette modalité (« a voulu ») souligne le caractère intentionnel de son action. Cette modalité, ainsi que le passé composé sous-entendent l'inefficacité de cette tentative de clarification. L'ajout du complément de manière « via Facebook », mis en exergue par deux virgules, souligne le caractère non officiel de sa communication. Le média de communication n'aurait certainement pas figuré dans le titre si ce dernier avait été un communiqué de presse, ou encore une déclaration officielle. Cette explicitation vient renforcer le reproche de *La DH* adressé à Ihsane Haouach quant à son absence à la plénière organisée pour justifier ses propos tenus dans *Le Soir* quelques jours auparavant.

Le sondage mené par le quotidien élève la décrédibilisation d'Ihsane Haouach à son apogée. L'interrogation totale « La démission d'Ihsane Haouach était-elle inévitable ? » [9] oriente le lecteur vers une réponse correspondant aux convictions, conscientes ou non, du producteur de discours. Non seulement la forme interrogative affirmative incite une réponse affirmative, mais en plus la couverture médiatique de cette nomination n'a cessé de souligner l'erreur que représentait la nomination d'Ihsane Haouach. Le lecteur se voit donc doublement orienté vers la confirmation de cette proposition. Hajjat et Mohammed critiquent les sondages au sujet de l'islam et les considèrent « plus révélateurs d'une islamophobie d'en haut (des commanditaires) que d'une islamophobie d'en bas (les centaines de sondés censés représenter "les Français") » (2013, p. 121). Les sondages seraient donc davantage utilisés pour susciter un sentiment islamophobe que pour dépeindre la réalité.

Les présupposés de ces titres tentent également de présenter l'opinion de *La DH* comme réelle, et donc comme incontestable. Des titres tels que « Pourquoi Ihsane Haouach intéresse les renseignements » [10] et « Les failles du récit de Schlitz/De Croo » [13] présupposent l'existence d'une raison à l'intérêt des services de renseignements belges pour la commissaire, ainsi que l'existence d'incohérences dans les explications de Sarah Schlitz et d'Alexander De Croo. Or, aucune raison claire et raisonnée n'a été jusqu'à ce jour énoncée pour justifier l'existence de cette note. Les présupposés du quotidien ont donc tendance à incriminer et à délégitimer les partisans de la neutralité inclusive.

Les présupposés présents dans ces titres posent également le *hijab* de madame Haouach comme sujet principal de l'information, en même temps que comme raison de la polémique et du conflit. Ce procédé génère une inversion de causalité également observée dans l'analyse médiatique de Thomas Deltombe. Ce dernier observait la tendance des médias à dépeindre les écolières venues voilées à l'école lors de l'affaire du voile en France comme initiatrices du débat, plutôt que d'imputer la responsabilité de la polémique aux politiques contestataires du *hijab* (Deltombe, 2005). Cette inversion de causalité donne donc l'impression que le « problème musulman » est imputable aux musulmans, les élites n'ayant fait que réagir en toute légitimité. (Hajjat et Mohammed, 2013, p. 106)

Les sous-entendus de *La DH* légitiment d'ailleurs la réaction du MR. Tantôt l'unité, tantôt l'innocence du parti sont mises en exergue dans l'implicite du discours (« Crucke attaque Bouchez, mais le reste du MR ne le suit pas » [2] et « Rejet d'une demande

d'audition de la commissaire » [3]). Loin d'être simplement partisane des libéraux francophones, *La DH* sous-entend que ses opposants mentent (« Les failles du récit de Schlitz/De Croo » [13]). Ce positionnement en faveur du MR se traduit également par le pied de nez adressé aux personnes favorables à la neutralité inclusive. Le quotidien titre en effet « Vous avez-dit confidentiel ? » [15] lorsqu'un document déclaré confidentiel par Alexander De Croo quelques jours auparavant a fuité dans la presse.

Les titres de *La DH* présentent donc un traitement médiatique peu distancié. L'événement y est présenté comme conflictuel et est subjectivé à l'aide d'un champ lexical polémique. Le quotidien s'attelle également à déprécier les tenants de la neutralité inclusive, et à crédibiliser les positions défendues par le MR grâce à ses explicites et à ses implicites. Ce choix de couverture s'aligne avec la ligne éditoriale du quotidien populiste et libéral.

3.2 *LE SOIR*

3.2.1 Les surtitres du *Soir*

Les formules les plus souvent représentées dans les surtitres du journal *Le Soir* sont « signes convictionnels » (4), « renseignements » (3), et « neutralité » (2)¹³. L'analyse antérieure de « neutralité » a démontré l'idéologie contenue par ce désignant, soit son instabilité linguistique permettant une analyse favorable ou défavorable à l'interdiction du *hijab*, ainsi que sa capacité à présupposer l'impossible neutralité des femmes portant le *hijab*. Nous nous concentrerons sur les deux premières formules citées. Elles sont empreintes d'une idéologie implicite qui oriente la lecture de ces articles.

La formule « signes convictionnels » est composée du nom commun « signe », défini comme une « [chose], [un] phénomène perceptible ou observable qui indique la probabilité de l'existence ou de la vérité d'une chose, qui la manifeste, la démontre ou permet de la prévoir » (« signe », s.d.), apposé à l'adjectif qualificatif « convictionnel », défini comme « [susceptible] d'entraîner la conviction » (« convictionnel », s.d.) Le pluriel souligne la pluralité des signes convictionnels concernés et sous-entend l'égalité de leurs accueils dans la société. Le *hijab* demeure néanmoins le seul signe religieux capable d'agiter considérablement la sphère politico-médiatique. Abdellali Hajjat et Marwan Mohammed constatent dans leur ouvrage que :

¹³ En annexe III, graphique des surtitres du *Soir*, p. 105.

« [depuis] 1989, le foulard fait l'objet d'une campagne de stigmatisation et d'interdictions juridiques. La focalisation sur les femmes portant le *hijab* révèle le caractère sexué de l'islamophobie et la disqualification générale de cette pratique religieuse, qui est de fait très coûteuse socialement » (2013, p. 28).

La formule « signes convictionnels » occulte le coût social de cette islamophobie sexuée et minimise la réalité. Il s'agit donc d'un euphémisme. Selon Pierre Tevanian et Sylvie Tissot, l'euphémisme « consiste, étymologiquement, à “positiver” du négatif. Dans la sphère politique, [il] consiste essentiellement à occulter, minimiser, relativiser et justifier une violence » (2010). L'appellation « signes convictionnels » permet donc d'occulter l'inégalité des signes convictionnels face au déchaînement politique, social et médiatique, ainsi que la violence discriminatoire de mise lorsqu'il est question du *hijab* dans les fonctions publiques. Cette invisibilisation dissimule et relativise la violence symbolique de l'islamophobie genrée, définie comme étant la surreprésentation des femmes parmi les victimes d'agressions islamophobes (Hajjat et Mohammed, 2013).

Le surtitre « renseignements » justifie cette violence symbolique que représente l'exclusion des femmes portant le *hijab* des fonctions publiques. Cette formule a pour synonyme « Sûreté de l'État », qui se définit de la sorte : « [la] Sûreté de l'État (VSSE) est un service civil de renseignement et de sécurité. Elle est placée sous l'autorité du ministre de la Justice. » (« Les services de renseignement belges », 2022) Il s'agit donc d'une institution politique officielle qui a pour vocation d'assurer la sécurité de la Belgique. Le surtitre présente cette notion comme incontestable, et légitime l'intervention des services de renseignements belges dans « l'affaire Haouach », d'une part en utilisant le vocabulaire de l'institution, d'autre part en soulignant la mission de l'organisme d'assurer la sécurité de l'État belge.

Cette justification favorise l'émergence d'un ton sécuritaire, qui sous-entend l'existence d'un danger pour la société belge. Cet implicite justifie l'existence d'une méfiance naturelle à l'égard de l'islam, ainsi que son association instinctive aux organismes terroristes. Ce prétendu danger est marqueur d'une « islamophobie de plume » de la part du quotidien *Le Soir*, qui participe à la construction du « problème musulman » (Hajjat et Mohammed, 2013). Comme le déplorent Abdellali Hajjat et Marwan Mohammed, « les musulmans [...] sont amalgamés en raison de l'association fallacieuse entre l'islam, l'islamisme et la violence ou le terrorisme » (2013, p. 176).

3.2.2 Les titres du *Soir*¹⁴

L'entière des titres sur la nomination d'Ihsane Haouach figure à la « une ». Ces titres constituent un argument commercial décisif (Agnès, 2015). Les sujets de cette rubrique bénéficient d'une grande visibilité, proportionnelle à son importance jugée. Cette hiérarchisation propulse l'islam au rang des informations « chaudes », et donne donc des articles rédigés avec peu de distance et de nuance. En outre, ce positionnement permet aux médias d'une part de générer un « effet de grossissement » et d'autre part de décider « de ce qui doit être discuté, les médias du même coup persuadent l'opinion publique que le débat social est bien là » (Charaudeau, 1997, p. 197). Les journalistes, conscients de la valeur informative de l'islam, transforment cette thématique en un élément non seulement explosif, mais également vendeur (Deltombe, 2005). L'islam demeure toutefois un sujet compliqué qui tirerait profit d'une couverture approfondie et nuancée.

Deux tons se dégagent des titres du *Soir*. L'occurrence de ces tons correspond à la chronologie des événements. Le premier, appelé ton du « voile menaçant », est employé lors de l'annonce de la nomination d'Ihsane Haouach. Le second, appelé « ton autoritaire », est adopté à la suite de la prise de parole d'Ihsane Haouach, marqueur d'un changement de stratégie discursive dans le quotidien.

Avant cet entretien, le quotidien *Le Soir* emploie le ton du « voile menaçant ». Lors de cette période, les champs lexicaux du danger (« menace » [17], « gare au feu » [18], « déchire » [21], « fissure » [20], etc.) et du conflit (« hérissé » [19], « se cogne » [19], etc.) sont employés en cooccurrence du terme « voile ». Ces mots, vecteurs d'une haute tension émotionnelle, reflètent l'utilisation d'un vocabulaire du « savoir de croyance » (Charaudeau, 1997, p. 45). Cette subjectivité assumée traduit l'idéologie laïque du quotidien et identifie « le voile » comme cause unique de la polémique. Cette inversion des rapports de causalité occulte les divers éléments déclencheurs de cet événement pour laisser le « voile » ainsi que son caractère polémique occuper le devant de la scène.

Cette stratégie discursive révèle une « islamophobie de plume », car elle dépeint l'islam comme un phénomène dangereux. Le vocabulaire alarmant des titres est contrebalancé par des encadrés en faveur du port du *hijab* et de la neutralité inclusive. L'un érige les Pays-Bas, qui intègrent les signes convictionnels aux uniformes de leur compagnie de transport public nationale, en modèle et l'autre met en exergue le désir de Elke Van den

¹⁴ En annexe IV, graphique sur la fréquence des mots dans les titres du *Soir*, p. 105.

Brandt, membre de *Groen*, de se diriger vers une neutralité inclusive. Ces encadrés sont rares et courts. Ils clôturent généralement des articles de deux pages qui érigent le port du voile en phénomène dangereux pour la société belge. Un double discours se dégage de ce contraste. D'après l'analyse de Thomas Deltombe, ces parenthèses positives finales constituent une *happy end* aux horreurs précédemment énoncées. Ce procédé donne l'impression au lecteur de regarder un film, et paralyse son esprit critique en le rassurant avec une fin positive (2005). Cette répartition d'avis favorables et défavorables donne l'impression d'un discours équilibré et objectif. Cependant, il « permet de diffuser, en toute bonne conscience, dans un sens comme dans l'autre, des sujets aussi simplistes qu'éloignés de la réalité, mais qui ont le grand mérite d'être accrocheurs, et donc de faire de l'audience » (Deltombe, 2005, p. 338). Le dernier article du quotidien « “Le MR s'est isolé” » [39] s'inscrit dans cette logique, et érige le quotidien en défenseur du port du *hijab*, alors qu'il n'a pas cessé de souligner sa dangerosité.

L'entretien d'Ihsane Haouach modifie cette stratégie discursive, et engendre l'émergence du « ton autoritaire ». Les titres décrivent davantage les échanges entre les protagonistes du conflit (« explications demandées » [25], « clarifie » [27], « sommée » [26], « rappelle à l'ordre » [29], etc.) en instituant clairement un rapport dominant-dominé. Cette stratégie, dans un premier temps, donne l'impression d'adopter un vocabulaire du « savoir de connaissance », défini par Patrick Charaudeau comme « [...] les savoirs qui procèdent d'une représentation rationalisée sur l'existence des êtres et des phénomènes sensibles du monde » (1997, p. 44). Ces savoirs sont généralement perçus, observés ou entendus. Le recours à un vocabulaire de perception témoigne donc d'une volonté d'objectiver les événements. Cette tentative constitue néanmoins un trompe-l'œil derrière lequel se dissimule une idéologie en faveur de la neutralité exclusive, notamment par la particularité de ces termes à instaurer des rapports inégaux entre les verts (Ihsane Haouach et Sarah Schlitz) et les libéraux Georges-Louis Bouchez et Alexander De Croo). Dans ces structures, Ihsane Haouach et Sarah Schlitz sont présentées comme devant répondre de leurs actions, tandis qu'Alexander De Croo et Georges-Louis Bouchez posent les questions. L'adoption de ce ton infantilise les deux femmes, et altère leurs crédibilités.

Comme susmentionné, l'islam, et plus précisément le « voile », constitue le centre du cadrage du quotidien *Le Soir*. Du 2 juin au 5 juillet 2021, deux polémiques concomitantes, la condamnation de la STIB par le tribunal du travail de Bruxelles pour discrimination sexiste et raciale et la nomination d'Ihsane Haouach au poste de

commissaire du gouvernement par Sarah Schlitz, sont rassemblées en raison de leur prétendu dénominateur commun : le *hijab*. Bien que nous limitions notre analyse à la couverture médiatique de « l'affaire Haouach », nous nous intéressons également à la formule « voile » et à cette association, délétère à un traitement nuancé de l'islam dans les médias.

Le « voile » est répété cinq fois sur les six premiers titres. D'après l'analyse de Laura Calabrese (2007), cette répétition démontre l'édification de ce terme en « mot-événement ». D'après Sophie Moirand, un « mot-événement » est « un ensemble de représentations mentales qui sont associées [au mot] » (2007). Le terme « voile » ne désigne donc pas uniquement l'objet matériel et réel, mais également les conflits sociaux, les « affaires » et les « polémiques » gravitant autour de ce signe religieux. Le mot-événement « voile » est donc empreint d'une charge argumentative qui rend ce terme instable discursivement, car il figure lui-même au cœur d'un conflit social.

Cette instabilité discursive se traduit par la multitude des référents utilisés pour nommer le *hijab*, ainsi que leurs diverses charges idéologiques. Comme le constate Marta Luceño Moreno, les partisans d'une neutralité exclusive stricte ont tendance à utiliser le désignant « voile », tandis que les défenseurs d'une neutralité inclusive préfèrent le terme « foulard » (2011). Laura Calabrese observe par ces choix respectifs de vocabulaire l'inclination des premiers à surinvestir symboliquement le *hijab* ainsi que la tendance des deuxièmes à le désidéologiser (Calabrese, 2007).

Le terme « voile », puisqu'il évoque les conflits sociaux liés à sa visibilité, est porteur d'une connotation négative et conflictuelle. Comme le décrit Vincent Monnet, le voile est « [accusé] de priver la femme de sa liberté et d'entraver son émancipation, il est devenu le symbole d'un islam rétrograde, intolérant et incompatible avec la démocratie » (2015). Cette formule, loin d'uniquement présupposer l'oppression féminine, expose implicitement d'autres critiques occidentales adressées à l'islam. Valérie Behiery, dans son article *Des discours alternatifs du voile dans l'art contemporain*, dénonce les discours dominants sur le *hijab*, qui le représentent de manière monolithique et lui dénie sa diversité sociale et culturelle (2009). Les titres du *Soir*, utilisant le terme « voile » au singulier, postulent en effet l'uniformité d'utilisation de ces marqueurs religieux. Ce mot postule l'altérité raciale des personnes portant le *hijab*, présuppose la supériorité européenne et suppose l'absence d'agentivité des femmes portant le *hijab* (Behiery, 2009).

Le « voile » est sujet de nombreux titres. Ce positionnement d'une entité inanimée comme sujet animé est une synecdoque, soit une « [figure] de rhétorique procédant par extension ou restriction de sens d'un terme : l'espèce pour le genre, la matière pour l'objet, le particulier pour le général et inversement » (« synecdoque », s.d.) Cette utilisation d'un objet inanimé pour parler des femmes musulmanes déshumanise le débat et tait les discriminations engendrées par l'interdiction du *hijab* dans les fonctions publiques. D'après Valérie Behiery, l'usage métonymique du voile permet « non pas [de] représenter des victimes ou [de] leur manifester de l'empathie, mais au contraire [d'] effacer et [de] réduire au silence des points de vue ou sujets considérés non normatifs [...] » (2009). Ihsane Haouach s'est d'ailleurs vue réduite à son *hijab* lors de sa première apparition dans *Le Soir* (« La commissaire est voilée, Bouchez s'insurge » [16]) et n'a pas été nommée. Ce procédé démontre que l'intérêt principal de cette polémique est moins Ihsane Haouach que son « voile ».

La figure de style de la gradation ascendante, « une succession ordonnée de termes [...] de plus en plus forts [...] » (« Gradation », Études littéraires), sous-entend l'accroissement exponentiel du débat sur le port du *hijab*. De nombreux titres emploient des termes qui vont du local au national (« à Bruxelles et au fédéral » [21]), mais également des légères tensions (« fissure » [20]) aux véritables crises (« déchire » [21]). Ce procédé, en plus de donner une impression d'expansion du « problème musulman », présuppose l'existence d'un consensus autour de sa dangerosité. Cette figure de style, ainsi que la métaphore de l'incendie sous-entendent le potentiel destructeur du *hijab*. Cette stratégie discursive dramatise considérablement les faits et, car il joue avec les peurs des lecteurs, permet de légitimer des actions fortes, à l'instar de l'inscription de la laïcité dans la constitution belge¹⁵, afin d'endiguer cette « expansion effrénée ».

L'agglomération des deux polémiques sur le *hijab* invisibilise complètement le débat autour de la nature de la fonction de commissaire du gouvernement. Cette notion est pourtant linguistiquement instable. Écolo a tendance à argumenter qu'il s'agit d'une fonction d'autorité, tandis que le mouvement libéral francophone affirme sa qualité de fonction publique. Cette agglomération génère un « non-dit » (Krieg-Planque, 2012) qui participe à l'effacement des arguments écologistes.

¹⁵ Défi propose en effet d'inscrire la laïcité dans la Constitution belge.

Loin d'uniquement occulter les arguments des verts en réunissant les deux polémiques, *Le Soir* décrédibilise Écolo en représentant Sarah Schlitz comme unique responsable de la polémique. Le passif présuppose sa capacité à expliquer les propos d'Ihsane Haouach (« Sarah Schlitz sommée de s'expliquer » [26], « des explications demandées » [25]). Cette surexposition dans les titres permet de sous-déterminer la responsabilité du MR dans l'emballage médiatique autour de cette polémique. Cette représentation inversement proportionnelle à l'implication du parti libéral francophone dans le débat découle d'une stratégie discursive visant à présenter Sarah Schlitz et Écolo comme les auteurs de troubles.

Les implicites de ces titres sous-entendent qu'Alexander De Croo et Georges-Louis Bouchez sont les sujets de ces injonctions. Ces sous-entendus érigent les deux hommes en *leaders* capables et autoritaires. Alexander De Croo est l'auteur d'actions organisatrices et médiatrices (« rappelle à l'ordre » [29], « qui se cogne à De Croo » [19]), tandis que le Mouvement réformateur exige fermement des clarifications (« sommée » [26], « demandées » [25]). Les deux hommes demeurent donc dépeints positivement dans l'implicite du discours.

Bien qu'il soit aisé de désigner les deux hommes politiques comme agents de nombreux passifs, le sujet de « poussée à la démission » [30] demeure flou. Les facteurs pouvant engendrer son départ sont divers (la pression, le Premier ministre, le cyberharcèlement, les services de renseignements, l'opposition, la note de la Sûreté de l'État, etc.) Cet implicite présuppose l'existence d'une cause extérieure à la démission de la commissaire du gouvernement et dénie l'agentivité de la commissaire. Ihsane Haouach, dans la version officielle de Sarah Schlitz et d'Alexander De Croo, a pourtant envoyé sa lettre de démission avant la fuite du rapport de la Sûreté de l'État dans la presse.

La responsabilisation de Sarah Schlitz, ainsi que la présupposition d'une cause de démission extérieure à sa volonté infantilisent Ihsane Haouach. Elle se voit ainsi dépeinte comme la personne qui reçoit les ordres (« Alexander De Croo rappelle Ihsane Haouach à l'ordre » [29]) ou qui n'est pas maître de son propre destin (« Ihsane Haouach poussée à la démission » [30]). Cette stratégie discursive s'inscrit dans la continuité des présupposés inhérents à la formule « voile », qui supputent la passivité des femmes portant le *hijab*. Lorsqu'Ihsane Haouach donne une interview au *Soir*, et donc est active, cet entretien lui est instantanément reproché dans un encadré (« Le ou la commissaire de gouvernement a

un devoir de réserve sur les sujets sensibles » [28]). Ce reproche sous-entend que sa passivité aurait été mieux perçue. Cette stratégie discursive tend à dépeindre Ihsane Haouach comme coupable de la situation, et responsable du déferlement médiatique dont elle est victime, et donc à inverser les liens de causalité.

Les titres du quotidien présupposent également l'existence d'un contenu intéressant dans la note de la Sûreté de l'État (« de nouveaux éléments » [38], « dévoile ses premiers secrets » [33]). Ce présupposé légitime l'existence de la note de la Sûreté de l'État. Cette légitimation se retrouve dans l'encadré « Frères musulmans, une bête noire en Europe » [37] et sous-entend que l'État a raison d'être prudent, vu l'ampleur présupposée de la menace.

Le Soir manque de prudence lorsqu'il couvre l'affaire Haouach. Le quotidien fait l'économie d'un cadrage social pour relater l'événement et invisibilise complètement, par le choix de ses formules, les conséquences sociales de cette interdiction. Loin d'uniquement taire les conséquences, le quotidien emploie des tons qui présentent l'islam comme dangereux et problématique. La formule « voile », souvent associée à ce ton menaçant, traduit un positionnement idéologique favorable à la neutralité exclusive. Ces procédés constituent une « islamophobie de plume » et laissent voir la vision conflictuelle que *Le Soir* pose sur l'islam. Cette couverture peu nuancée et peu distanciée détonne avec les valeurs indépendantes et progressistes défendues par le quotidien. La neutralité dont le média se targue ne semble dès lors pas s'appliquer quand il est question de l'inclusion sociale de l'islam dans la société belge.

3.3 LA LIBRE BELGIQUE¹⁶

Lors des analyses des titres du *Soir* et de *La DH*, nous avons consacré une partie à sonder la charge idéologique des surtitres. Cette analyse ne pourra pas être réalisée pour les articles de *La Libre Belgique*, car le média n'accompagne pas ses titres de surtitres.

Un ton juridico-politique émane des titres de *La Libre Belgique*. Les désignants les plus souvent répétés sont des noms de partis et d'hommes ou de femmes politiques belges prenant part au conflit (« Ihsane Haouach » [40], « MR » [42], « Écolo » [46], « Bouchez » [44]). Une majorité de titres sont d'ailleurs classés dans la rubrique « Politique » ou

¹⁶ En annexe VI, graphique sur la fréquence des mots dans *La Libre Belgique*, p. 106.

« Belgique ».¹⁷ Ce cadrage découle du choix de relater uniquement les rapports de forces gravitant autour de la question du port du *hijab* plutôt que les aspects sociaux liés à son interdiction dans les fonctions publiques. Ce choix de cadrage, loin d'être une évidence, est délétère à la représentation nuancée de l'islam dans les médias. Premièrement, il place la question du « voile » au centre d'une joute argumentative politique, et l'associe donc à un vocabulaire autant émotionnellement élevé que péjoratif. Deuxièmement, ce positionnement au cœur du conflit avance uniquement les arguments contraires à l'autorisation du *hijab*. Cette survalorisation des propos antagonistes au port du *hijab* occulte les déclarations favorables à l'autorisation du port du *hijab* dans les fonctions publiques. Cette stratégie discursive permet aux rédacteurs d'installer une distance entre le lecteur et les conséquences sociologiques réelles d'une telle interdiction. Les médias sont, pour de nombreux lecteurs, les seuls lieux de rencontre avec la religion musulmane. L'absence d'évocation des conséquences sociales et humaines dans les pages du quotidien empêche les lecteurs de ressentir de l'empathie pour les femmes exclues du secteur public.

Les rapports de forces politiques figurent dans le champ lexical conflictuel adopté par le quotidien (« se divise » [41], « débat » [42], « isolé » [43], « attaque » [44], « match » [46], « passe d'armes » [47], « guerre identitaire » [54], « tend le bâton » [56], « canarde » [56], etc.) Ces termes appartiennent au registre du « savoir de croyance » et témoignent de la volonté des journalistes à transmettre leur subjectivité. Ce vocabulaire est employé pour relater deux conflits différents. Les tensions internes au mouvement libéral belge à l'annonce de la nomination d'Ihsane Haouach d'une part et l'affrontement des écologistes et des libéraux autour de la question de la neutralité d'autre part.

La représentation du conflit entre les libéraux francophones et les libéraux néerlandophones permet de révéler l'existence d'une fracture au sein du groupement politique libéral. Cette mise en exergue permet de souligner l'isolement du Mouvement réformateur au sein du gouvernement fédéral. Le titre « Sur le port de voile dans l'administration, "le MR est isolé" » [43] stipule d'ailleurs explicitement la position de faiblesse du MR. Cette emphase traduit les sentiments antagonistes de *La Libre Belgique* à l'encontre du Mouvement réformateur.

Ce champ lexical conflictuel est également employé pour exposer le contentieux entre les défenseurs et les détracteurs de la neutralité inclusive. Les tensions sont qualifiées

¹⁷ En annexe V, graphique sur les rubriques de *La Libre Belgique*, 106.

de « [passe] d'armes entre Haouach et Bouchez » [47] ou encore de « match MR/Écolo » [46]. Ces termes, bien qu'ils représentent les adversaires sur un même pied, émettent un jugement dépréciatif sur la nature de leurs altercations. « Passe d'armes » signifie « dispute plutôt vive » (« passe d'armes », s.d.) et pointe la violence de ces échanges. Le terme « match » signifie « [rencontre] entre deux concurrents ou deux équipes qui se mesurent en présence d'un arbitre » (« match », s.d.) Ces emprunts militaires et sportifs accusent l'avidité de victoire des deux partis, ainsi que leur véhémence déployée pour y parvenir. Ce vocabulaire pointe du doigt les manœuvres politiques douteuses employées pour s'approprier le débat. *La Libre Belgique* s'offusque de ces procédés et conclut un éditorial en déclarant que ce mode de résolution de conflit n'est pas de la politique [57]. Ce point de vue justifie les emprunts militaires et sportifs. *La Libre* souhaite, par son choix de vocabulaire, dissocier ce déchaînement politico-médiatique d'une pratique raisonnée de la politique. Le quotidien condamne ainsi les réactions passionnées et vives des participants au débat. Ces termes permettent d'appuyer l'idéologie du média, selon laquelle de telles problématiques devraient trouver des solutions dans le calme d'un huis clos, et loin de l'agitation médiatique.

Malgré sa dénonciation de ces règlements de comptes publics, le quotidien participe activement à leurs médiatisations, par la publication d'interviews et d'articles d'opinion. Ces types d'articles produisent des « événements provoqués » (Charaudeau, 1997, p. 194). Les médias génèrent donc « dans un lieu particulier — le leur, qu'ils maîtrisent — des dispositifs autorisant surgissement et confrontation de paroles diverses » (Charaudeau, 1997, p. 195). Selon Charaudeau, l'événement provoqué ne se contente pas de décrire le monde, il véhicule une certaine vérité à son sujet. *La Libre* rapporte une pluralité d'opinions au sujet de l'interdiction du port du *hijab* dans l'administration. Cinq titres sont en faveur de la neutralité exclusive, deux en faveur de la neutralité inclusive et deux sans positionnement clair.

Cette tendance à relayer principalement les voix antagonistes à l'autorisation du port du *hijab* dans les administrations traduit la posture idéologique du média. Les titres de ces cartes blanches et entretiens contiennent d'ailleurs des jugements stigmatisants sur l'islam. Qu'il s'agisse de justifier une injonction au dévoilement (« Pourquoi ai-je demandé à Ihsane Haouach de s'abstenir de porter le voile au CA ? » [48]), d'amalgamer islam et islamistes (« “Ce que n'a pas dit Ihsane Haouach, c'est que le voile peut aussi constituer un cache-sexe pour des islamistes radicaux” » [52]) ou de sous-entendre l'existence d'un

secret inhérent à la religion musulmane dissimulé par le voile (« Ce que le voile dévoile... » [66]), tous ces titres contiennent de « l'islamophobie de plume ». *La Libre*, en diffusant des interviews et des articles d'opinions teintés d'avis extrêmement stigmatisants et islamophobes, les expose donc, selon l'éclairage théorique présenté par Charaudeau, comme révélateurs d'une vérité universelle.

La nomination de la commissaire fut pourtant positivement accueillie par le média. Le titre « La personnalité » [40] présente Ihsane Haouach sans la réduire à son *hijab* ou à son appartenance religieuse. Néanmoins, sur les onze apparitions du désignant « Ihsane Haouach » et les quatorze de « Haouach », c'est une des seules fois où son agentivité lui est accordée. Le nom propre « Ihsane Houach » est souvent positionné en complément du verbe (« Le MR veut qu'Ihsane Haouach enlève son voile » [45]), en complément indirect du verbe (« Pourquoi ai-je demandé à Ihsane Haouach de s'abstenir de porter le voile en CA » [48], « Le gouvernement adresse un carton jaune à Ihsane Haouach » [51]) ou en complément du nom (« la désignation d'Ihsane Haouach » [41]). Ce nom apparaît dès lors comme dépendant de l'action d'autrui. *La Libre Belgique*, malgré ses nombreuses cartes blanches et interviews, n'octroie jamais la parole à la commissaire du gouvernement, qui demeure pourtant une actrice centrale de cette polémique. Ce procédé sert à ériger Ihsane Haouach en objet patient plutôt qu'en actant du débat et lui dénie le droit de participation au débat.

La Libre Belgique se distancie d'ailleurs généralement des propos et des initiatives de la commissaire du gouvernement, comme dans les titres « Ihsane Haouach dit tenir à la séparation Église/État » [50]. Le verbe « dit » permet au quotidien de se distancier des propos prononcés, mais également d'exprimer une méfiance vis-à-vis de ces allégations. Ce « discours méfiant »¹⁸ à l'égard d'Ihsane Haouach témoigne d'une « islamophobie de plume ». La commissaire du gouvernement n'est pas représentée comme une figure digne de confiance. Ses propos sont passés au peigne fin dans le but de distinguer le vrai du faux. Ce procédé sous-entend d'une part la prudence du quotidien, d'autre part sa malhonnêteté potentielle.

En outre, le média utilise le désignant « voile ». Ce mot témoigne d'un avis défavorable au *hijab*. « Voile » est rattaché à « Ihsane Haouach » soit par un déterminant

¹⁸ Terme inspiré de l'anglais « *the narrative of suspicion* » dans l'ouvrage de Nabil Echchaibi, *Unveiling Obsessions : Muslim and the Trap of Representation* (2018).

possessif, soit par un complément du nom. Ces cooccurrences, bien qu'elles associent Ihsane Haouach à son *hijab*, les rendent dissociables l'un de l'autre et permettent d'humaniser le débat. Cette stratégie discursive, bien qu'elle marque l'idéologie favorable à la neutralité exclusive du quotidien, empêche le débat de devenir trop abstrait en le reliant à un destin humain.

Le champ lexical conflictuel présuppose l'existence de deux camps opposés régulièrement nommés : Écolo (4) et MR (6)¹⁹. Bien que le quotidien représente les parties prenantes comme engagées dans une violence argumentative similaire, *La Libre Belgique* offre, dans un premier temps, l'avantage aux représentants de la neutralité inclusive. Le titre bipartite « Sur le port du voile dans l'administration, "le MR est isolé" » [43] expose les vues de Jean-Marc Nollet sur la position du Mouvement réformateur, et sous-entend la résolution rapide du conflit ainsi que la faiblesse du parti libéral francophone. L'utilisation de l'hyperonyme « administration » pour parler de « fonction publique » légitime l'argumentaire des écologistes selon lequel la fonction de commissaire du gouvernement n'est pas une fonction publique. Le terme « administration », plus englobant que « fonction publique », occulte le lien potentiel entre la commissaire du gouvernement et l'État. La mise en avant de ce mot tait les débats autour de la nature de la fonction, pour présenter l'interprétation d'Écolo comme incontestable. Ces propos en faveur des écologistes décrédibilisent et déforcent considérablement le parti libéral francophone, puisqu'ils sous-entendent la défaite des bleus.

Les implicites du quotidien affaiblissent également l'opinion tranchée des libéraux en sous-entendant qu'elle trahit l'instrumentalisation politique de cette « affaire ». Les implicites du titre « Comment le débat sur le voile pourrait renforcer le MR et son président » [42], par exemple, décrédibilisent le positionnement idéologique en faveur de la neutralité exclusive du MR, en accusant le parti d'opportunisme. Cet article s'attelle d'ailleurs à expliquer la nécessité du MR de se différencier des écologistes sur l'échiquier politique. L'explicitation du gain politique de cette opposition montre du doigt le bénéfice que Georges-Louis Bouchez pourrait tirer d'un tel débat, et présente le président des libéraux francophones comme un stratège dénué de scrupule.

Ce titre présente également le potentiel gain de puissance des libéraux par l'utilisation stratégique de ce débat comme une menace. La photo accompagnant l'article

¹⁹ En annexe VI, graphique sur la fréquence des mots dans *La Libre Belgique*, p. 106.

montre d'ailleurs Georges-Louis Bouchez les bras croisés, dans une posture de fermeture, comme résolu à n'accepter aucune concession. Les implicites de ce titre présupposent d'une part la puissance déjà existante du MR, et sous-entendent d'autre part les risques engendrés par son renforcement. Cette représentation du Mouvement réformateur traduit l'inimitié du quotidien à l'encontre des libéraux francophones et de son président.

Dans le titre « La famille libérale se divise sur la désignation d'Ihsane Haouach » [41], le Mouvement réformateur apparaît également comme une famille politique déstabilisée par ses divergences de vues. Un flou persiste quant à l'identification exacte de « la famille libérale », ces termes pourraient tantôt désigner l'ensemble des libéraux belges, tantôt les libéraux francophones. Le verbe « se divise » est réfléchi réciproque, car il assume le rôle d'objet et de sujet (Barque et Candito, 2019). En effet, il identifie le MR ou l'ensemble des libéraux comme agent et patient de son propre désaccord. Le quotidien, après la mise en exergue de ces dissonances, s'attelle néanmoins à représenter l'unité du Mouvement réformateur dans le titre « Crucke attaque Bouchez, mais le reste du MR ne le suit pas » [44].

Ces rapports de forces s'inversent néanmoins après la prise de parole d'Ihsane Haouach dans *Le Soir*. Le choix lexical du quotidien cède discursivement l'avantage aux détracteurs de la nomination. Le titre « Écolo tend le bâton, le MR canarde » [56] montre cette égalité, désormais feinte, entre les parties prenant part au débat. Bien que cette juxtaposition donne l'impression de mettre les deux partis sur un même pied grammaticalement parlant, les deux idées sont attachées par un lien de causalité. Ce titre présuppose la culpabilité d'Écolo dans le déroulement des événements, en ce sens que le parti aurait offert l'occasion parfaite au MR d'instrumentaliser le débat.

Le quotidien exprime également son exaspération vis-à-vis de cette affaire. En effet, dans les titres « Le Premier devra encore s'expliquer sur le cas Haouach » [58] et « Le match MR/Écolo autour du voile d'Ihsane Haouach reprend de plus belle... » [46], les termes « encore » et « de plus belle » témoignent de l'exaspération de *La Libre Belgique* vis-à-vis de ce conflit. Ces marqueurs d'exaspération exposent en filigrane l'avis souvent défendu dans les articles du journal : de tels conflits ne devraient pas se régler par articles interposés, mais par des discussions diplomatiques. Cet avis nuancé, bien qu'il transparaisse souvent en conclusion des articles, n'est pas perceptible dans le vocabulaire,

dans le choix de cadrage, dans les entretiens ou encore dans les cartes blanches du quotidien.

Les titres laissent d'ailleurs souvent planer un doute quant au véritable positionnement du quotidien dans ce débat, certainement car la promotion d'avis nuancés est moins vendeuse. En effet, le titre « Piteux échec » [57] ne permet pas d'identifier clairement ce que *La Libre Belgique* qualifie d'échec. Les échecs ont été multiples lors de cette polémique (la démission d'Ihsane Haouach, la Vivaldi tachée par le débat, l'absence de solution concernant l'autorisation du port du *hijab* dans les fonctions publiques). Le singulier du titre ne permet pourtant pas d'identifier clairement ce que le média qualifie d'échec.

Bien que le média regrette la prégnance des positionnements « pour » ou « contre » le port du *hijab* dans les services publics, il génère une plateforme importante à la diffusion de ce type d'avis dichotomiques, avec une inclination pour les avis défavorables à la neutralité inclusive. Cette mise en exergue répond certainement à un souci de vente et de sensationnalisme, mais également d'alignement à sa vocation de « journal de débat » (*La Libre*, 2005). Bien que le journal prétende se positionner « ni à gauche, ni à droite » (*La Libre*, 2005) le vocabulaire des titres ainsi que les titres des cartes blanches font osciller la ligne éditoriale du quotidien entre la droite et l'extrême droite. Le média conserve toutefois certains avis du centre gauche, notamment en ce qui concerne la nature de la fonction de commissaire du gouvernement.

3.4 ANALYSE COMPARATIVE DES TITRES

3.4.1 Les formules utilisées dans les surtitres

La DH et *Le Soir* encadrent tous deux leurs articles de surtitres. Les surtitres, dépendamment des formules employées et de leur charge idéologique, orientent davantage la formation d'opinion. Les lecteurs de la *Libre*, média exempt de ces surtitres, bénéficient donc d'une orientation idéologique moindre avant de commencer leur lecture.

Les formules utilisées présupposent toutes d'une part l'existence d'un « problème musulman », d'autre part la conflictualité de l'événement. L'instabilité lexicale de la formule « neutralité » induit par exemple le conflit entre les tenants de la neutralité inclusive, et ceux de la neutralité exclusive. Le désignant d'événement « affaire Haouach », quant à lui, témoigne de l'angle polémique adopté par les deux médias. Le terme « débat » présuppose l'existence de multiples points de vue antagonistes. Toutes ces formules représentent le *hijab* comme le cœur et l'origine du conflit. Or, les causes de ce débat sont multiples. L'accusation de la religion musulmane révèle la méfiance des médias à l'égard de l'islam. Cette défiance instinctive constitue une « islamophobie de plume » et justifie l'adoption de mesures restrictives ou sécuritaires. La formule « renseignement » employée dans *Le Soir* justifie d'ailleurs les mesures sécuritaires d'exception prises afin d'endiguer le « problème musulman ». Ces mesures sont davantage légitimées par l'euphémisation des conséquences de l'interdiction du port de signes convictionnels dans les administrations. La formule « signe convictionnel » participe à l'euphémisation des conséquences de l'interdiction sur la vie des personnes qui portent le *hijab*.

Les formules représentées dans les surtitres du *Soir* et de *La DH* servent donc toutes à légitimer le « problème musulman » et les conflits qui en découlent. Le lecteur, empreint de ces formules teintées de préjugés culturalistes sur la religion islamique, se forme donc une opinion négative du sujet, et ce avant même d'avoir lu les titres des articles.

3.4.2 Les titres

Les titres des trois médias contiennent un champ lexical conflictuel. Cette terminologie évoque un vocabulaire du « savoir de croyance ». Les trois quotidiens belges portent donc tous un regard subjectif sur la question de l'autorisation du *hijab* dans les administrations publiques. Qu'il s'agisse de mots vecteurs d'un haut potentiel émotionnel dans *La DH*, des sous-entendus instaurant un rapport dominant-dominé et de l'utilisation du ton de « l'islam menaçant » dans *Le Soir* ou encore du recours à un vocabulaire critique du conflit dans *La*

Libre, tous ces procédés associent le *hijab* et son autorisation dans les institutions publiques à des concepts péjoratifs, soit en instaurant sa dangerosité (*Le Soir*), soit en méprisant les débats vifs instaurés par la polémique (*la Libre*). Ces procédés empêchent les quotidiens d'aborder le sujet avec la distance nécessaire à la couverture de l'islam dans les médias traditionnels.

Ce manque de distance se traduit également par l'utilisation du présent dans l'ensemble des titres de *La Dernière Heure Les Sports*, par le positionnement à la *une* de l'intégralité des titres du *Soir*. Les titres de *La Libre Belgique* témoignent d'une plus grande distance dans le vocabulaire employé pour décrire « l'affaire Haouach », bien que le média recoure à l'emploi d'un champ lexical conflictuel. Ces stratégies discursives témoignent du haut potentiel informatif de l'islam dans l'espace médiatique. La religion musulmane se voit dès lors constamment traitée comme un sujet « à chaud ». Cet angle empêche les journalistes de traiter l'islam dans toute sa complexité. Les producteurs de l'information se limitent alors à décrire les joutes argumentatives politiciennes plutôt que les tenants et les aboutissants sociaux de l'intégration des musulmans dans les sociétés européennes.

L'ensemble des titres se démarque d'ailleurs par leur champ lexical politico-juridique. Ce ton empêche le lecteur d'être conscient des nombreuses autres facettes du débat sur le port du *hijab*, à l'instar du coût social de cette interdiction. Ces réglementations ferment les portes du monde du travail à de nombreuses femmes portant le *hijab*. Cette exclusion est d'ailleurs occultée par la formule « signe convictionnel », qui minimise la discrimination ciblée de cette interdiction.

Les tons employés dans les trois quotidiens légitiment également la méfiance instinctive à l'égard de la visibilité de l'islam dans la société belge. Les titres des interviews de *La Libre* et de *La DH* font des amalgames simplistes entre l'islam et le terrorisme, et associent ainsi la religion islamique à une menace. *Le Soir* utilise le « ton de l'islam menaçant ». *La Dernière Heure* et *Le Soir* présupposent d'ailleurs dans leurs titres la validité et le bien-fondé de l'enquête sur Ihsane Haouach en laissant entendre que la note contient des informations intéressantes. Ces tons justifient l'émergence d'un ton sécuritaire, et donc par extension l'adoption de mesures sécuritaires, pour endiguer la « menace islamique ». Le ton sécuritaire employé dans les titres du *Soir* sous-entend le bien-fondé de l'investigation du profil d'Ihsane Haouach. Cet implicite légitime la méfiance à l'égard d'Ihsane Haouach en raison de la visibilité de son islamité.

Tous les titres contiennent également de nombreux procédés dépréciatifs à l'encontre d'Ihsane Haouach. Les procédés sont plus ou moins directs d'un média à l'autre. Les procédés mis en place par *La Dernière Heure* et *Le Soir* sont frontaux. Ils associent Ihsane Haouach ou son *hijab* à un vocabulaire dépréciatif. Cette stratégie discursive institue la commissaire du gouvernement en modèle de « mauvaise musulmane », c'est-à-dire une musulmane non intégrée à la société belge, puisqu'arborant un signe visible de son islamité. Ce processus dépréciatif réside sur le présupposé de l'inassimilabilité entre les démocraties neutres et la visibilité de l'islam. *La Libre*, quant à elle, relaie plutôt les paroles dépréciatives d'hommes politiques qui associent Ihsane Haouach à des réseaux terroristes ou qui sous-entendent le sous-développement et l'anachronisme de la religion musulmane.

Bien que *La Libre* défende une idéologie de la neutralité exclusive, ce quotidien est le seul à humaniser le débat en dédiant son premier article à la présentation de la commissaire du gouvernement, et non en mettant l'accent sur son marqueur religieux, à l'instar du *Soir* et de *La DH*. Les premiers titres des deux médias n'évoquent même pas Ihsane Haouach, mais la réduisent à son *hijab* et à sa fonction. Ces procédés déshumanisent le débat.

Les trois médias opèrent une inversion de culpabilité qui fait reposer l'intégralité de la responsabilité du débat sur les épaules du *hijab*, de Sarah Schlitz ou encore d'Ihsane Haouach. Ce procédé, bien qu'il expose une des parties prenantes au débat invisibilise complètement l'implication du Mouvement réformateur et de l'opposition. Eux aussi ont leur part de responsabilité dans cette polémique. Cette responsabilité demeure néanmoins considérablement minimisée par les trois médias. *La Dernière Heure* excuse complètement le Mouvement réformateur, tandis que *Le Soir* présuppose la responsabilité de Sarah Schlitz pour les actions d'Ihsane Haouach. *La Libre* est le seul média à reconnaître la responsabilité du Mouvement réformateur dans l'avènement du conflit, sans pour autant innocenter les écologistes.

Aucun des titres ne traduit une idéologie représentative de la neutralité inclusive. Toutes les écritures sont empreintes d'un degré plus ou moins haut d'islamophobie de plume. En effet, *Le Soir* et *La Dernière Heure* se montrent assertifs par leurs associations à un vocabulaire hautement péjoratif, tandis que *La Libre* impute ces positionnements à des tiers par le biais d'entretiens et de cartes blanches.

4 DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE DES INTERVENANTS

4.1 LA DERNIÈRE HEURE/LES SPORTS²⁰

Comme le décrit Patrick Charaudeau dans *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, les intervenants doivent être des « [acteurs] sociaux [...] jugés dignes, par les médias, d'être rendus visibles. Les critères qui sont employés correspondent tantôt à des enjeux de crédibilité, tantôt à des critères de captation » (Charaudeau, 1997, p. 158). Les groupes principalement représentés dans les intervenants de ce corpus détiennent tantôt une valeur de représentativité, tantôt une valeur d'expression, tantôt une valeur polémique.

Dans *La Dernière Heure/Les Sports*, les intervenants à valeur de représentativité, soit « les auteurs appartenant à des groupes reconnus de pouvoir ou contre-pouvoir » (Charaudeau, 1997, p. 158), constituent 86,67 % des sources. Ihsane Haouach, considérée dans cette analyse comme détentrice d'une parole à valeur polémique, et donc comme une instance organisatrice d'affrontements de paroles, est représentée à 11,67 %. Ses paroles et actions sont en effet commentées tout au long de « l'affaire Haouach ». Les acteurs à valeur d'expressions, donc les producteurs de vulgarisation, sont timides dans *La DH*. Ces derniers sont en effet présents à 1,67 %.

4.1.1 Ihsane Haouach

Ihsane Haouach, qui se trouve au centre de la polémique, n'est que faiblement représentée dans *La DH*. En outre, ses apparitions sont souvent présentées par les journalistes de *La DH* comme des preuves de son inaptitude à remplir son poste de commissaire du gouvernement.

Les premières prises de paroles d'Ihsane Haouach dans *La DH* la présentent comme « non-neutre », et donc, comme impropre à la fonction de commissaire du gouvernement, selon l'idéologie favorable à la neutralité exclusive (neutralité d'apparence et d'action). La première citation attribuée à l'ancienne commissaire du gouvernement la présente comme partielle (« cette diplômée de la Solvay Business School, qui se définit comme “entrepreneuse sociale”, avait lancé le mouvement “Bruxelloise & Voilée” pour “lutter contre les stéréotypes à l'encontre des femmes portant le hijab” [1]). *La DH* choisit d'amplifier son activisme, plutôt que de souligner son parcours professionnel. La

²⁰ En annexe VII, graphique sur les intervenants de la *Dernière Heure/Les Sports*, p. 107.

dénomination «cette diplômée de Solvay» vient néanmoins contrebalancer cette présentation peu professionnalisante sans pour autant atténuer le sous-entendu de son militantisme. L'axe de présentation choisi par *La DH* tait ses multiples expériences professionnelles et occulte la légitimité d'Ihsane Haouach à occuper cette fonction.

Cette volonté de démontrer sa partialité est visible dans le commentaire journalistique qui conclut sa réponse aux questions de *l'European Forum of Muslim Women* (EFOMW). Les propos de la commissaire du gouvernement sont qualifiés de « discours qu'on peut difficilement qualifier de neutre » [4]. Par ce commentaire, *La DH* rend tangible son inclination pour la neutralité exclusive et semble, à l'instar du Mouvement réformateur, accepter uniquement cette interprétation du principe constitutionnel. Néanmoins, comme le souligne Marc Uyttendaele, « [la] jurisprudence est aujourd'hui disparate, prudente et contradictoire dans ce domaine » (2019).

Le journal souligne également les incohérences du discours de la jeune femme en juxtaposant ses citations antagonistes. Ainsi, ses propos lors de l'entretien donné au journal *Le Soir* attestant que son foulard n'est pas un témoin de sa volonté de parler de religion sont suivis de son entretien donné au *European Forum of Muslim Women* lors duquel elle regrette l'absence d'un lobby pour fédérer les voix musulmanes européennes. Cet article, intitulé « La polémique autour de la désignation d'Ihsane Haouach » [4], souhaite démontrer par sa citation qu'Ihsane Haouach tient des propos communautaristes. Or, comme nous le démontrerons plus tard, la rhétorique du communautarisme a pour but de discréditer l'intervenant (Dufoix, 2016).

Peu de ses paroles sont des arguments qui défendent son point de vue, mais plutôt des citations ayant pour but de l'incriminer. Les seules paroles d'Ihsane Haouach reprises qui ne lui portent pas préjudice sont celles de sa clarification et celles de sa démission. Elle affirme, entre autres, être une démocrate, confirme le bien-fondé du débat sur la neutralité, et admet démissionner de son poste de commissaire du gouvernement afin de préserver le bon fonctionnement de l'institution. En outre, lorsque ses propos défendent son positionnement, les commentaires joints à ces derniers les réduisent à de simples tentatives et sous-entendent la stérilité de ses initiatives (« Ihsane Haouach a voulu s'expliquer » [5], « avait tenté un geste d'apaisement » [5]), ou se distancient de ses propos par l'emploi de verbes de perception. (« La Bruxelloise se dit “trop attachée au rôle essentiel de l'IEFH pour accepter que son action soit affaiblie par des mises en cause et des attaques

personnelles incessantes.» [6] ou « Dans Le Soir, Ihsane Haouach estime qu’interdire le port de signes “convictionnels”, dans le débat sur la neutralité de la fonction publique, est “discriminatoire” [4]).

Les seules affirmations prêtées à Ihsane Haouach sont ses propos polémiques tels que la phrase « La discussion n’est pas : est-ce qu’on remet en cause la séparation de l’Église et de l’État ? C’est : comment la décline-t-on avec un changement démographique ? » [22]. Cette citation apparaît à plusieurs reprises dans le corpus et est en effet malheureuse. Elle présuppose que la séparation de l’Église et de l’État est un principe fondateur de la Belgique. Cependant, comme le rappelle Marc Uyttendaele : « On n’insistera jamais assez sur le fait que non seulement la naissance de l’État belge ne se réalise pas sous l’égide d’une séparation entre l’église et l’État, mais qu’elle révèle également une confusion entre le politique et le spirituel » (Uyttendaele, 2019). En outre, cette déclaration d’Ihsane Haouach reprend le présupposé de la journaliste menant l’entretien : « Vous mesurez que c’est un bouleversement majeur pour la société belge, aux yeux de certains, un renoncement aux principes fondamentaux sur lesquels l’État s’est construit ? » [22]. Cette rhétorique des « principes fondamentaux » s’appuie donc sur une historicité biaisée, oubliant l’origine unioniste de la Belgique, ainsi que sa devise, « l’union fait la force », soit l’union des catholiques et des libéraux.

4.1.2 Les défenseurs d’Ihsane Haouach

Les principaux défenseurs d’Ihsane Haouach sont les écologistes et les représentants du gouvernement. Écolo est principalement représenté par les voix de Sarah Schlitz, ancienne secrétaire d’État à l’Égalité des genres, à l’Égalité des chances et à la Diversité, et par Pascal Devos, porte-parole d’Écolo. Les voix gouvernementales sont portées principalement par Alexander De Croo, le Premier ministre, mais également par des sources gouvernementales anonymes.

Écolo, second intervenant majoritairement représenté dans *La DH*, prend la défense d’Ihsane Haouach, mais également la sienne. Le parti présuppose que cette désignation découle d’un « hasard » [1] et est loin d’être un « coup politique » [6]. Ils justifient leurs propos en soulignant l’absence de publicité autour de cette nomination, ainsi que l’ancienneté de cette dernière, publiée au Moniteur belge le 17 mai 2021 (« Arrêté royal portant désignation d’un commissaire du gouvernement auprès de l’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes », 2021), mais décidée 4 mois auparavant. Dans un pays

occidental où « [la] discrimination ethnique sur le marché du travail est une réalité [...] » (Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, s.d.), il semble étonnant, voire invraisemblable, qu'Écolo n'ait pas anticipé les réactions antagonistes à cette nomination. Le rapport de l'OIT sondant les discriminations à l'emploi en fonction de l'origine conclut d'ailleurs que cette discrimination se traduit par un comportement différencié à l'égard des populations maghrébines (Arrijn Lisa et coll., 1998, p. 114). Cette rhétorique de la surprise apparaît dès lors faible, voire construite, surtout lorsqu'elle est employée par un parti favorable à une construction sociale inclusive.

Néanmoins, les sources favorables à la nomination d'Ihsane Haouach affirment que les précautions nécessaires ont été prises. Une source non identifiée, mais certainement une source gouvernementale, ou Pascal Devos, affirme que « [quand] c'est passé au gouvernement, personne ne s'en est ému » [6]. Ce présupposé est confirmé par une citation d'Alexander De Croo dans *Le Soir* (« Aucun parti ne l'a remise en cause » [19]). Cependant, *La DH* octroie une faible plateforme à cette absence de remise en question de la nomination par le MR. La seule source affirmant cela est une source difficilement identifiable. *La Dernière Heure* aurait pu utiliser la citation d'Alexander De Croo, plus fiable et plus affirmative, mais ne l'a pas fait.

Les écologistes justifient le bien-fondé de la nomination en présupposant que la fonction de commissaire du gouvernement est une fonction politique, et donc une fonction qui ne nécessite pas la neutralité du fonctionnaire. Le CRISP définit la fonction de la sorte : « Représentant d'un gouvernement au sein d'une autorité administrative soumise à la tutelle. Titre porté par certains membres du gouvernement fédéral » (« commissaire du gouvernement », 2023). Le Moniteur définit la fonction de cette manière : « assiste avec voix consultative aux réunions des organes d'administration et de contrôle. Le commissaire du gouvernement a les pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de sa mission » (« Loi relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public », 1954). Aucun des articles ne définit donc clairement les conditions à remplir afin de devenir commissaire du gouvernement. Ce terme détient dès lors une valeur lexicale hautement instable. Cette instabilité alimente le débat et permet aux intervenants de lui faire recouvrir une interprétation propice à la protection de leur argumentaire.

Les intervenants écologistes dans *La DH* soutiennent Ihsane Haouach et affirment unanimement qu'elle a été nommée en raison de ses compétences et non de son apparence.

Néanmoins, Ihsane Haouach confie lors de son entretien au *Soir* penser être instrumentalisée par les deux partis [22]. Certaines citations des verts sous-entendent la supériorité d'Écolo en matière d'ouverture à la diversité et au multiculturalisme, à l'instar de la citation de Gilles Vanden Burre (« C'était un choix visant à trouver la meilleure personne : dans notre conception de la société, le foulard n'est pas un facteur bloquant » [6]). De tels propos prouvent la volonté des verts de se démarquer du Mouvement réformateur. Le « notre » exclusif tente de manière sous-jacente d'établir une distinction entre les écologistes et les libéraux et sous-entend que cette différence leur est avantageuse, puisqu'en faveur d'une organisation sociétale inclusive.

Bien qu'elles soutiennent la nomination d'Ihsane Haouach, les citations du gouvernement dans *La DH* se distancient du débat autour de la neutralité. Bien qu'Alexander De Croo présuppose la validité légale de cette nomination (« la procédure a été respectée » [1]), il ne clarifie pas pour autant son positionnement quant à la question de la neutralité. La suite de sa déclaration tente de distancer le gouvernement de cette polémique lorsqu'il affirme que « [en] effet, dans le cadre d'une telle nomination opérationnelle, le gouvernement n'a pas à valider le choix du ministre » [1]. La citation laisse alors comprendre au lecteur que cette nomination n'a pas été discutée en kern. Une citation gouvernementale anonyme prouve d'ailleurs l'existence de cette discussion « [quand] c'est passé au gouvernement, personne ne s'en est ému » [6]. Les citations soulignant l'approbation gouvernementale sont pourtant maigrement abordées par le média.

Les deux acteurs favorables à la nomination d'Ihsane Haouach s'accordent sur l'exaspération ressentie face à l'attitude du président du Mouvement réformateur, Georges-Louis Bouchez. Alexander De Croo a en effet décrié l'attitude contre-productive du président libéral francophone, l'incitant à « [clarifier] sa position au sein du gouvernement » [2]. Jean-Marc Nollet a d'ailleurs qualifié ces tensions de « “problème” Bouchez » [14]. Les défenseurs de la commissaire du gouvernement manifestent donc leur désapprobation des stratégies politiques du président du parti libéral. Un membre du Mouvement réformateur, Jean-Luc Crucke, décrie même sur les attitudes peu coopératives de Georges-Louis Bouchez au sein du gouvernement.

4.1.3 Les détracteurs d'Ihsane Haouach

La Dernière Heure/Les Sports offre une large plateforme aux détracteurs d'Ihsane Haouach. Cette tendance se dégage de leur prépondérance numérique dans le comptage des sources. Le Mouvement réformateur bénéficie ainsi d'un article entier visant à démontrer son unité, Georges-Louis Bouchez bénéficie d'un encadré qui exhorte les écologistes à arrêter leur militantisme, Théo Francken obtient une interview accusatrice à l'encontre d'Écolo, et un éditorial est même dédié à démontrer l'erreur de cette nomination.

Les citations accordées au Mouvement réformateur et à l'opposition sont généralement plus longues que les citations accordées aux écologistes, qui peuvent se limiter à simplement encadrer un mot de guillemets. Le commentaire journalistique ne déforce pas les propos de l'opposition.

L'entièreté de l'argumentaire des détracteurs d'Ihsane Haouach repose sur le principe de neutralité. Cette neutralité à l'instar de la laïcité française devient alors un « mot magique » (Deltombe, p. 350, 2005). Ce terme mérite dès lors d'être sondé : « [le] principe de neutralité implique que l'État est neutre et que les agents des services publics doivent agir de manière neutre. » (Unia, s.d.) Bien que la neutralité ne figure pas dans la Constitution, elle est reconnue par le Conseil d'État comme un principe constitutionnel. (Unia-e-div, s.d.) Ce principe, bien qu'il déroge indirectement à l'article neuf de la Convention des droits de l'Homme, car il limite la liberté de conviction, tente de préserver l'égalité de traitement des citoyens dans les administrations ainsi que de prévenir la discrimination basée sur la religion, la conviction ou la communauté choisie (Unia, s.d.)

Ce principe de neutralité n'est pas « total » ou « intangible », comme le soutient Georges-Louis Bouchez. Il existe trois déclinaisons de la neutralité en Belgique : la neutralité inclusive (d'action, mais pas d'apparence), la neutralité exclusive (d'action et d'apparence) et la neutralité mixte (Unia, s.d.) La troisième constitue une médiane entre les deux premiers types de neutralité, moyennant des conditions. Certains employés de ces organes mixtes peuvent se voir interdire le port de signes convictionnels, s'ils sont en contact avec le public, par exemple. Comme le conclut Uyttendaele : « La Belgique est donc un État neutre, mais cette neutralité ne résout rien. Et cela simplement, parce qu'elle reçoit des acceptions différentes, sinon opposées ou contradictoires, selon que l'on se revendique d'une neutralité exclusive ou inclusive » (Uyttendaele, 2019).

Georges-Louis Bouchez, ainsi que *La DH* présente la neutralité exclusive comme seule interprétation au principe de neutralité. Les deux instances évoquent en fait un argument d'autorité. « Le sujet qui parle apporte une information comme si sa vérité ne lui appartenait pas et ne dépendait que d'elle-même. C'est une des caractéristiques du discours populiste » (Charaudeau, 1997, p. 53). L'occurrence « neutralité inclusive » n'apparaît d'ailleurs pas dans les articles de *La DH*. Cette rétention d'information empêche le lecteur d'être pleinement informé des différentes positions dans le débat, de se forger une opinion et de prendre part au débat en citoyen éclairé.

Les détracteurs d'Ihsane Haouach affichent leur méfiance vis-à-vis de cette dernière et de son islamité. Georges-Louis Bouchez présuppose que « l'activisme » d'Ihsane Haouach est notoire. Le terme « activisme » signifie « [attitude] de ceux qui préconisent l'action directe et la violence pour faire aboutir leurs revendications et imposer leurs idées » (« activisme », s.d.) Il disqualifie donc Ihsane Haouach en sous-entendant que cette dernière souhaite imposer ses idées par la violence. Théo Francken va plus loin et déclare « Pour moi, l'interview est un appel. Elle s'adresse à tous les islamistes, aux radicaux » [8]. Cette mise en relation instinctive entre islam et islamisme relève de l'islamophobie de plume (Hajjat et Mohammed, 2013). Cette rhétorique supposant qu'un *hijab* cache nécessairement une appartenance à un groupe terroriste est fréquente dans le débat sur le port de signes convictionnels (Deltombe, 2005). Il constitue un élément de disqualification fort.

Georges-Louis Bouchez utilise la rhétorique du « laxisme de gauche » (Deltombe, 2005). Le travail des écologistes et la légalité de cette nomination sont sans cesse remis en cause dans les présupposés de leurs opposants. Georges-Louis Bouchez déclare qu'il « n'est pourtant pas compliqué de se renseigner sur son profil en amont » [7]. Il présuppose d'une part que le travail nécessaire n'a pas été réalisé en amont, et minimise la difficulté de l'entreprise. Georges-Louis Bouchez ajoute même que « [quand] il n'y a rien dans l'accord de gouvernement, et que ça indispose un partenaire, eh bien on en reste là. » Ce présupposé se révèle néanmoins faux, étant donné que l'accord de gouvernement prévoit qu'ils feront « de l'État un exemple de gestion inclusive du personnel et nous nous engageons à faire en sorte que le personnel reflète la diversité de la société » (« Accord de gouvernement », 2020, p. 85).

Loin de se limiter uniquement à la dépréciation du travail des écologistes, Théo Francken (N-VA) présuppose que la désignation n'est pas légalement valide (« Elle a

nommé Ihsane Haouach sans l'accord du gouvernement » [8]). Néanmoins, le gouvernement confirme avoir débattu de cette désignation en kern, bien que cette concertation ne fût pas nécessaire dans le cadre d'une désignation opérationnelle. La désignation des commissaires du gouvernement demeure en effet une prérogative du ministre en charge, comme l'affirme Alexander De Croo.

Les opposants des verts, notamment George-Louis Bouchez et Théo Francken, accusent les écologistes de communautarisme. Or, la notion de communautarisme, bien qu'elle évoque un « préjugé partagé », demeure obscure. L'acceptation du terme communautarisme « [concerne] désormais la France contemporaine et la menace d'une désintégration sous l'effet des revendications des différentes communautés ethniques ou religieuses » (Dufoix, 2016). Toutes les formations politiques confondues considèrent le communautarisme comme une catastrophe mettant en péril l'unité nationale républicaine. La notion de communautarisme constitue néanmoins indéniablement « un mode rhétorique de disqualification de l'adversaire politique » (Dufoix, 2016).

Théo Francken pousse l'accusation un cran plus loin et reproche à Écolo sa prétendue complicité avec les Frères musulmans (« On demande une vraie enquête de sécurité sur l'infiltration des Frères musulmans et ses ramifications en Belgique, mais aussi sur les liens politiques avec Écolo et Groen. Il y en a » [8]). Cette disqualification est manifestement monnaie courante dans les débats autour du *hijab*. En effet, comme l'écrit Thomas Deltombe « dès que des personnes défendent les musulmanes, on essaie d'éclaircir le mystère de ces "mystérieuses associations" qui ont certainement des liens terroristes » (2005, p. 227).

L'idée récurrente selon laquelle Écolo aurait provoqué le débat s'inscrit dans la logique selon laquelle le *hijab* est une provocation. (Deltombe, 2005) Cette rhétorique légitime le déchaînement dont Ihsane Haouach est victime.

La publication de la note de la Sûreté de l'État, ainsi que son contenu accusant Ihsane Haouach de prétendus liens avec les Frères musulmans constituent l'ultime élément de délégitimation. Ces éventuels liens entre la commissaire du gouvernement et les Frères musulmans justifient l'emploi de la rhétorique de « islam menaçant », et tentent de légitimer la méfiance instinctive du quotidien à l'encontre de l'islam.

L'opposition de *La DH* à la nomination d'Ihsane Haouach est visible tant dans les citations d'Ihsane Haouach que dans les citations des tenants de la neutralité exclusive. Les paroles de la commissaire du gouvernement et de ses détracteurs disqualifient la commissaire du gouvernement en l'associant à des organisations et à des activités considérées comme dangereuses dans le sens commun. Les arguments avancés par les défenseurs d'Ihsane Haouach, bien qu'ils protègent cette nomination, sont tous empreints d'une certaine naïveté quant à la réalité de l'autorisation du port du *hijab* dans les fonctions publiques. Ce faible argumentaire tente d'occulter le caractère stratégique de cette nomination afin d'imposer la question de l'autorisation du port du *hijab* dans les administrations. En outre, certains éléments clés de l'affaire n'ont pas été retranscrits. Cette omission découle d'une volonté de concéder l'avantage aux tenants de la neutralité exclusive. Les intervenants choisis par *La DH* ne permettent pas d'apporter un point de vue nuancé et éclairé aux lecteurs. Les paroles mises en exergues tentent même de diaboliser le débat en consacrant sa dangerosité.

4.2 *LE SOIR*

Les politiques, détenteurs d'une valeur de représentativité, représentent 62,17 % de l'ensemble des prises de paroles. Tandis que les paroles d'Ihsane Haouach, détentrice d'une valeur polémique, sont maigrement représentées à 12,16 %.

4.2.1 Ihsane Haouach²¹

Les propos de la commissaire du gouvernement, bien qu'elle ait donné une interview au média, demeurent discrets. *Le Soir* couvre davantage la crise intragouvernementale générée par le débat autour de la neutralité. Bien que la neutralité constitue indéniablement un pan de la problématique, les conséquences de l'interdiction des signes convictionnels dans les fonctions publiques sur le quotidien des femmes portant le *hijab* revêtent également un aspect essentiel du débat. Les voix de ces dernières demeurent pourtant faiblement représentées. Ihsane Haouach est l'unique porte-parole de cette catégorie d'intervenants. Cette inégalité de représentation découle du mécanisme mis en exergue dans l'ouvrage de Thomas Deltombe lors de la couverture médiatique des « affaires du foulard » selon lequel les journalistes interrogent dans un premier temps les acteurs susceptibles de se positionner, puis seulement les acteurs concernés (2005).

²¹ En annexe VIII, graphique sur les intervenants du *Soir*, p. 107.

Bien que *Le Soir* tende le micro à Ihsane Haouach, le média pourrait avoir interrogé la commissaire du gouvernement, car elle représente une « actrice sociale à valeur polémique », soit une intervention « qui est également [justifiée] par des raisons de captations : il faut organiser des affrontements verbaux entre des personnes ayant des opinions antagonistes et sachant polémiques » (Charaudeau, 1997, p. 158).

Malgré le potentiel polémique de cette interview, *Le Soir* offre une plateforme à la jeune femme, et rend visibles les discriminations vécues lors de son parcours. Cette mise en exergue présuppose et reconnaît l'existence d'inégalités. La discrimination des musulmans est pointée du doigt par de nombreuses institutions à l'instar d'Unia ou encore de la FRA. Dans son rapport daté de 2017, la FRA déclare « [les musulmans] sont confrontés à la discrimination dans de nombreuses circonstances, en particulier lorsqu'ils cherchent un emploi, qu'ils travaillent ou qu'ils tentent d'accéder à des services publics ou privés » (Unia, 2017). Ihsane Haouach confie en effet que, malgré l'aisance matérielle de ses parents, sa famille a rencontré de nombreuses situations d'exclusion, qu'il s'agisse d'une injonction au dévoilement à l'université, ou encore d'un quartier qui refusait la présence « d'Arabes » [23]. La mise en avant de ces discriminations par le quotidien permet d'humaniser Ihsane Haouach et de générer de l'empathie chez le lecteur.

Néanmoins, bien que cette présence empêche la déshumanisation, ou encore la diabolisation du débat, l'unicité de sa voix érige Ihsane Haouach en porte-parole de toute la communauté musulmane. Cette solitude empêche l'émergence de représentations nuancées de la communauté musulmane, et plus particulièrement des femmes touchées par la stigmatisation liée à l'interdiction du port de signes convictionnels dans les secteurs publics. Ce type de représentations favorise l'émergence d'un discours monolithique sur l'islam et sur sa place dans l'espace public.

Malgré cette faible représentation, lorsque *Le Soir* porte la voix d'Ihsane Haouach, il lui permet de défendre ses opinions. L'ancienne commissaire du gouvernement justifie, entre autres, sa démission par le « contexte de défiance à son égard », nie tout lien avec les Frères musulmans, et clarifie les propos mal interprétés de son interview. Ihsane Haouach accepte par ailleurs l'existence d'un débat entre les défenseurs et les détracteurs des deux versions de la neutralité. Cette dernière déclare d'ailleurs que l'objectif du principe de neutralité est de garantir l'égalité de traitement des administrés. Le site d'Unia, Centre interfédéral pour l'égalité des chances, confirme cet argument et statue que « l'autorité se

doit d'être neutre, parce qu'elle est l'autorité *de* et *pour* tous les citoyens et qu'elle doit, en principe, les traiter de manière égale sans discrimination basée sur leur religion, leur conviction ou leur préférence pour une communauté ou un parti » (Unia e-div.com, s.d.) Ihsane Haouach, favorable à la neutralité, est néanmoins favorable de la neutralité dite inclusive qui autorise aux employés d'afficher un marqueur religieux ou philosophique, à moins que leurs actions demeurent neutres.

Les propos polémiques prononcés par Ihsane Haouach (« les principes fondateurs ne sont pas mis en danger par l'apparence, mais par la montée des réactions d'extrême droite. La discussion n'est pas : Est-ce qu'on remet en cause la séparation de l'Église et de l'État ? C'est : comment la décline-t-on avec un changement démographique ? » [22]) dans *Le Soir* sont souvent répétés, autant dans le quotidien *Le Soir* que dans *La Libre* et *La DH*. Ces déclarations sont en effet problématiques. Elles présupposent la possibilité de décliner un principe de l'État, qui par définition est immuable. Comme nous l'avons démontré dans l'analyse des intervenants de *La DH*, l'État belge ne s'est non pas fondé sur la laïcité (dont la séparation de l'Église et de l'État est un fondement), mais bien sur l'unionisme.

Les propos d'Ihsane Haouach niant tout lien avec les Frères musulmans, ainsi que ses propos sur la séparation de l'Église et de l'État sont fréquemment répétés. De cette répétition émerge un paradoxe. Le lecteur ne sait pas à quel propos se tenir. Bien que *Le Soir* révèle l'existence de la note et des suspicions d'appartenance aux Frères musulmans, le média met un point d'honneur à apporter un point de vue nuancé sur les Frères musulmans, probablement dans le souci d'éteindre l'incendie généré par l'interview d'Ihsane Haouach. Dans l'article « Frères musulmans : une bête noire en Europe » [37], *Le Soir* porte en effet quantités de voix d'experts relativisant la gravité d'une appartenance potentielle à la mouvance.

Ihsane Haouach présuppose que ses défenseurs autant que ses détracteurs l'ont instrumentalisée. Le sujet de l'islam est en effet souvent un sujet de prédilection des politiques. Le graphique effectué à partir du recensement des interventions du journal *Le Soir* contient d'ailleurs de nombreuses voix issues du monde politique. En effet, les voix du gouvernement, d'Écolo, du MR, ainsi que de l'opposition, fussent-elles anonymes ou nommées, sont majoritairement représentées. Bien que le Mouvement réformateur et qu'Écolo soient membres du gouvernement, leurs interventions ont été comptabilisées à part en raison de leur forte implication dans le conflit.

4.2.2 Défenseurs d'Ihsane Haouach

Les écologistes et les voix gouvernementales (hors MR) sont les principaux défenseurs de la nomination d'Ihsane Haouach dans *Le Soir*. Certaines variantes sont néanmoins observables, notamment lorsque Séverine de Laveye (Écolo) s'offusque des propos d'Ihsane Haouach sur la séparation de l'Église et de l'État ou que le ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne « s'indigne » [19] de la nomination d'une femme portant le *hijab* au poste de commissaire du gouvernement. Bien que ces interventions soient disparates, elles démontrent une absence d'unité chez les écologistes et les libéraux flamands. La présence de ces voix dissidentes prouve l'émergence d'un consensus entre la gauche et la droite concernant l'existence d'un « problème musulman » (Hajjat et Mohammed, 2013).

Le Premier ministre et Sarah Schlitz sont les principaux intervenants qui prennent la parole pour défendre la nomination. Tous deux affirment d'une part qu'elle a été désignée pour « ses compétences » [25], d'autre part que la « procédure a été respectée » [31]. Ces propos servent à légitimer Ihsane Haouach d'une part, mais également, d'après *Le Soir*, à assurer les arrières de Sarah Schlitz, membre du gouvernement, qui se défend d'une malheureuse « coïncidence » [18] survenue en pleine polémique sur le port de signes convictionnels à la Stib.

Néanmoins, ce soutien à Ihsane Haouach vacille lorsque cette dernière prononce cette déclaration polémique : « La discussion n'est pas : est-ce qu'on remet en cause la séparation de l'Église et de l'État ? C'est : comment la décline-t-on avec un changement démographique ? » [22]. Tous les défenseurs veillent à se distancier de cette proposition. Le cabinet de Sarah Schlitz déclare que cet entretien a été mené à titre personnel, les écologistes réaffirment leur adhésion au principe de la séparation de l'Église et de l'État, Alexander De Croo condamne cette déclaration et déclare que « l'impartialité du commissaire doit être une ligne rouge. Le passage que l'on a connu le week-end dernier ne doit pas être répété. Il ne doit plus y avoir de marge ou de controverse dans ce domaine » [51]. Cette déclaration présuppose la partialité d'Ihsane Haouach, qui, en effet, s'exprimait à titre personnel. Les défenseurs d'Ihsane Haouach auraient néanmoins pu affirmer qu'ils adhéraient à une déclinaison inclusive de la neutralité dans le but de s'inscrire dans une construction sociétale davantage égalitaire et représentative de la diversité belge.

Bien qu'Alexander De Croo réprimande Ihsane Haouach en soulignant l'impartialité de ses propos, il s'adresse également aux « extrémistes de tout bord » [29]. Il les avertit que leur vigoureuse défense des principes fondamentaux ne doit pas se limiter à la défense du principe de neutralité de l'État :

« Je pense à l'interdiction de la discrimination, aux droits des LGBTQI+. J'espère donc que tous ceux qui défendent l'un de ces droits fondamentaux ici aujourd'hui feront de même pour tous. Notre Constitution n'est pas un catalogue qui se prête à la sélection. Vous ne pouvez pas défendre la séparation de l'Église et de l'État un jour et, le lendemain, faire fi des droits des LGBTQI+ ou inciter à la discrimination. » [29]

Cette intervention sous-entend l'instrumentalisation de la problématique de l'islam par ses détracteurs et traduit l'idéologie du journal *Le Soir*. Le quotidien, bien qu'il condamne ce déchaînement médiatique, ne cesse de l'alimenter. Les interventions des experts Anthony Rizzo et Anne-Emmanuelle Bourgaux dénoncent également l'instrumentalisation de cette « affaire », et sous-entendent le caractère raciste de ce déchaînement politico-médiatique. En effet, lorsque la professeure de droit constitutionnel de l'UMons pose la question « [pourquoi] le rapport sur cette commissaire du gouvernement est-il remonté et pas celui du militaire Jürgen Conings ? » [34], cette dernière sous-entend clairement les motivations racistes liées à la publication de cette note. Le quotidien a d'ailleurs défendu cette position en titrant avec la citation d'Ihsane Haouach qui présuppose que le fond du débat est sexiste et raciste. *Le Soir* s'inquiète en effet à plusieurs reprises de voir le débat sur le *hijab* au-devant de l'actualité, dans un contexte où l'extrême droite ne cesse de progresser.

Les défenseurs d'Ihsane Haouach définissent, dans leurs interventions, la fonction de commissaire du gouvernement. Les verts délimitent les missions de la commissaire du gouvernement, tandis qu'Alexander De Croo soutient que rien dans la Constitution belge n'empêche une commissaire du gouvernement de porter un signe convictionnel. Selon Sarah Schlitz le rôle d'Ihsane Haouach « consiste à assister avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration (de l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes, NDLR) et à introduire un recours contre les décisions qui seraient contraires au statut, à la loi ou à l'intérêt général » [29]. Selon la secrétaire d'État, cette mission n'induit pas un rôle de représentation étatique, ni même institutionnelle. Les opposants de la nomination contestent la définition présentée par Écolo, et tirent un bénéfice de l'instabilité linguistique du segment « commissaire du gouvernement ». Le média relaie d'ailleurs les

paroles de Patrick Goffaux, un professeur en droit administratif à l'Université Libre de Bruxelles, soutenant qu'« [il] s'agit davantage d'une question d'opportunité politique » [28]. Cet entretien renforce ainsi la thèse du *Soir*, selon laquelle cette « affaire » est fortement l'instrumentalisée.

L'intervention de Patrick Goffaux déforce également le présupposé défendu par les écologistes, selon lequel les commissaires du gouvernement ne représentent pas le gouvernement. En effet, le professeur déclare « [je] suis tombé de ma chaise en entendant cela. Non, la commissaire représente clairement le gouvernement » [28]. L'utilisation des paroles expertes dans les médias sert également à créer une vérité normalisée (Charaudeau, 1997, p. 55). Le média utilise donc cette intervention pour confirmer son hypothèse selon laquelle une commissaire du gouvernement représente bien le gouvernement.

Cette précision, bien qu'elle soit nécessaire, dévie la trajectoire du débat. La question centrale du quotidien n'est plus de savoir si le port de signes convictionnels est autorisé dans les fonctions publiques, mais d'établir si Ihsane Haouach avait le droit de soutenir publiquement un avis personnel, malgré sa position de commissaire du gouvernement. Ce questionnement semble être l'agissement d'un pompier pyromane qui lors d'une interview pose la question « Vous mesurez que c'est un bouleversement majeur pour la société belge, aux yeux de certains, un renoncement aux principes fondamentaux sur lesquels l'État s'est construit » [22], et d'autre part condamne la réponse et interroge sa légitimité à s'exprimer publiquement.

Les défenseurs d'Ihsane Haouach récusent l'argument de la neutralité. Ils soutiennent que « l'affaire Haouach » n'est pas comparable à la controverse de la Stib, qui survient à la même période que la polémique autour de la nomination de la commissaire du gouvernement. Une source gouvernementale anonyme écarte cette polémique : « [on] mélange des pommes et des poires, soyons raisonnables » [18]. La deuxième partie de la proposition délégitime complètement les revendications des libéraux en présupposant le manque de raisonnable de ces derniers.

Malgré le titre sous-entendant que la démission est imputable à un autre facteur que la volonté d'Ihsane Haouach, *Le Soir* apporte de nombreux témoignages laissant entendre au lecteur que la note de la Sûreté de l'État n'a pas provoqué la démission d'Ihsane Haouach. Les citations démontrent qu'elle a plusieurs fois adressé ses doutes tantôt à Sarah Schlitz, tantôt à Alexander De Croo, tantôt à d'autres sources gouvernementales anonymes.

Ces affirmations laissent comprendre qu'il n'existe pas de lien de causalité entre l'existence de la note et la démission d'Ihsane Haouach.

4.2.3 Les détracteurs d'Ihsane Haouach

Les détracteurs de la nomination d'Ihsane Haouach, principalement représentés par le Mouvement réformateur et l'opposition, évoquent le principe de la neutralité de l'État, sans prendre en compte les diverses déclinaisons de la neutralité en Belgique. Ces derniers souhaitent déposer une loi afin d'« imposer la neutralité dans toutes les fonctions auprès de l'État » [19]. Il s'agit d'une « stratégie de “contention”, c'est-à-dire visant à circonscrire la “menace islamique” et à endiguer la “montée du communautarisme” notamment au travers de lois prohibitionnistes de la visibilité des pratiques religieuses dans l'espace public. Ce régime d'exception est la conséquence directe et concrète de la construction du “problème musulman” et s'impose au nom de grands principes républicains, notamment celui de la laïcité » (Hajjat et Mohammed, 2013, p. 130).

L'unanimité des voix antagonistes délégitime le travail de leurs opposants. Le MR et l'opposition s'accordent pour dénoncer la responsabilité de Sarah Schlitz dans cette affaire. Marc Uyttendaele, professeur de droit constitutionnel à l'ULB, soutient ces critiques. Il ne dénonce pas la nomination en tant que telle, mais bien le manque d'enquête préalable à l'entérinement de cette dernière. Cet expert juridique présuppose qu'une enquête aurait été justifiée aux vues des associations fréquentées par la commissaire du gouvernement « qui, à tort ou à raison, sont considérées comme proches des Frères musulmans » [34]. Cette citation d'expert prouve le présupposé déjà présent dans les titres du *Soir* selon lequel la responsabilité de la polémique est imputable à l'ancienne secrétaire d'État à l'Égalité des chances. Néanmoins, l'entièreté du gouvernement pourrait être considérée comme coupable de cette polémique, puisque la nomination a été discutée en *kern*. Peter de Roover, membre de l'opposition, engage d'ailleurs également la responsabilité d'Alexander De Croo.

Le Mouvement réformateur remet également en cause la légalité de cette nomination en affirmant qu'elle n'a pas été approuvée par le gouvernement. Or, le Premier ministre soutient que personne n'avait révoqué la désignation d'Ihsane Haouach. Le MR s'offusque en affirmant que les propos du Premier sont « [inexacts] » [19]. Or, les citations gouvernementales prouvent que les libéraux francophones n'ont pas réclamé une annulation de la nomination. Cependant, le MR n'a pas pour autant approuvé cette dernière non plus. Lors de cette séquence, *Le Soir* alterne les interventions des libéraux francophones et néerlandophones dans un commentaire vif et rythmé. Cette écriture

souligne le caractère conflictuel de l'échange. Ces passages montrent que les deux parties engagées dans cette joute argumentative jouent sur les mots et s'attellent à déconstruire les présupposés de leurs opposants. Georges-Louis Bouchez sous-entend même le mensonge du Premier ministre, ce qui constitue un puissant outil de délégitimation. Ce sous-entendu est d'ailleurs souligné par le commentaire journalistique : « Autrement dit : le Premier a menti au Parlement » [19].

Les tenants de la neutralité exclusive témoignent d'une grande méfiance à l'égard de la commissaire du gouvernement. Ils remettent d'ailleurs en doute sa capacité à assumer sa fonction. Sophie Rohonyi déclare souhaiter l'auditionner « compte tenu de ses déclarations qui remettent en cause sa neutralité, qu'elle se doit de respecter en tant que fonction d'autorité et de représentation du gouvernement » [26]. La députée fédérale présuppose donc que la fonction de commissaire du gouvernement est une fonction d'autorité et de représentation du gouvernement. Elle balaie ainsi le présupposé d'Écolo selon lequel un commissaire ne représente pas le gouvernement. L'entretien donné par *Le Soir* à Patrick Goffaux s'aligne sur les positions de la députée. Cet interview souligne et confirme les présupposés du quotidien, qui maintient qu'une commissaire du gouvernement représente bel et bien le gouvernement. Néanmoins, Patrick Goffaux souligne également qu'il n'existe pas de texte législatif empêchant un commissaire de prononcer des propos contraires aux conceptions fédérales. Par le relais des paroles de l'expert, *Le Soir* partage son opinion : déclarer que la commissaire peut ou ne peut pas prononcer des paroles contraires aux optiques gouvernementales constitue une opportunité politique (« C'est davantage une question d'opportunité politique » [28]).

Les opposants d'Ihsane Haouach remettent en cause son adhésion à l'égalité homme-femme. Ils invoquent les droits des femmes pour disqualifier ses propos. Ainsi, Darya Safai (N-VA) déclare : « Non, le voile n'est pas un symbole d'égalité » [26]. Sophie Rohonyi argumente : « Ces propos alimentent le doute quant à sa capacité à défendre le droit de toutes les femmes, quelle que soit leur religion, particulièrement dans un passage où elle minorise l'objet du patriarcat. Or le rôle d'une commissaire c'est de libérer cette parole » [26]. Néanmoins, cet argument repose sur le présupposé fallacieux représentant les femmes musulmanes comme plus opprimées par l'ordre patriarcal que les femmes européennes. Ces stéréotypes culturels racistes tentent d'établir une hiérarchie entre les femmes prétendument « affranchies du patriarcat » et les autres. Cet argument n'est par

ailleurs pas uniquement utilisé par les partisans de l'extrême droite ou de la laïcité. Georges-Louis Bouchez met également en garde : « Selon la thèse d'Ihsane Haouach, le rapport culturel femmes-hommes pourrait donc être appréhendé de façon différente en tenant compte de l'évolution démographique » [25].

La dénonciation de Georges-Louis Bouchez, qualifiant ses propos « d'interpellant » [25] délégitime également la commissaire du gouvernement. Le président libéral lui reproche son « communautarisme » [25]. Comme nous l'avons démontré antérieurement, le communautarisme est une arme de délégitimation massive. Les propos des opposants d'Ihsane Haouach confirment cette analyse en présupposant son incapacité à mener son mandat à bien à cause de ses vues sur la neutralité. Cette incapacité sera également invoquée dans un courrier rédigé par Corentin De Salle.

Lors de la divulgation du rapport de la Sûreté de l'État, *Le Soir* s'est laissé emporter par la contradiction du contrat médiatique. Ce contrat exige des journalistes qu'ils soient d'une part les premiers à révéler l'information, d'autre part, qu'ils soient capables de la vérifier. En effet, « [la] course à la primeur d'information, le *scoop*, peut faire tomber l'organe d'information » (Charaudeau, 1997, p. 84). Lorsque *Le Soir* évoque l'existence du rapport de la Sûreté et les liens supposés entre Ihsane Haouach et les Frères musulmans, le quotidien n'est pas certain de la véracité de ces informations. Cette précipitation provoque la création « d'effets d'amplifications et d'amalgames aux conséquences imprévisibles » (Charaudeau, 1997, p. 84). À ce jour, aucun lien n'a été établi entre la commissaire du gouvernement et l'association frériste. Ceci a été réaffirmé le 23 mars 2022 dans l'article nommé « Ihsane Haouach réfute à nouveau tout lien avec les Frères musulmans » (*La Libre*, 23 mars 2022).

Le quotidien tâche tout de même de se distancier de ces allégations en parlant de liens « éventuels » avec les Frères musulmans. « Éventuel » signifie : « Qui pourrait sous certaines conditions accomplir tels ou tels actes, remplir telles ou telles fonctions » (« éventuel », s.d.) Son appartenance est représentée comme conditionnée à certains facteurs indéterminés. Une certaine prudence est donc adoptée par *Le Soir* qui ne cesse de souligner qu'aucun lien n'a été clairement établi, ou encore que « [Ihsane Haouach] n'a pas attiré l'attention en raison de positions extrémistes » [33]. Ces nombreuses interventions de la Sécurité de l'État à travers la note justifient l'emploi d'un ton sécuritaire dans les titres du quotidien.

Malgré la distance prise par le média, cette mise en relation avec la mouvance frériste induit l'infréquentabilité d'Ihsane Haouach, ce qui la disqualifie médiatiquement (Hajjat et Mohammed, 2013). Ihsane Haouach déplore d'ailleurs les nombreuses tentatives de « salir [son] nom » [38]. Cette déclaration est appuyée dans le quotidien par Corinne Torrekens lorsqu'elle déclare que « [catégoriser] quelqu'un de frériste est un outil de délégitimation très puissant » [37].

La polyphonie mise en scène par le quotidien s'inscrit dans la continuité du ton conflictuel utilisé dans les titres. En effet, les intervenants sont engagés dans une joute argumentative afin d'imposer leurs définitions de la neutralité ou de la fonction de commissaire du gouvernement, sans pour autant trouver un terrain d'entente. Ces batailles se fondent généralement sur l'instabilité linguistique de termes tels que « neutralité » ou encore « commissaire du gouvernement ». Tandis que les opposants de la nomination tâchent de discréditer Écolo, ainsi qu'Ihsane Haouach, par des procédés reposant sur de l'islamophobie de plume, les défenseurs de la commissaire du gouvernement tentent de légitimer Ihsane Haouach, ainsi que sa fonction. Les experts employés d'une part traduisent la posture du quotidien, d'autre part permettent au lecteur d'apporter un regard moins dichotomique sur la problématique.

4.3 LA LIBRE BELGIQUE²²

Les politiques, intervenant à « valeur de représentativité », représentent 84 % des interventions de *La Libre Belgique*. Ihsane Haouach, détentrice d'une parole à valeur polémique, constitue 12,85 % des prises de paroles. Contrairement aux citations des médias précédemment analysés, beaucoup de citations de *La Libre* sont « intégrées ». « Le mode de citation “intégrée” tend vers un effet de *désidentification* du locuteur d'origine dans la mesure où il ne lui est pas donné la parole de façon autonome, et où du coup il est assimilé par le locuteur rapporteur » (Charaudeau, 1997, p. 187). Contrairement au « mode de citation “direct” [qui] produit un effet d'*objectivation*, le mode “intégré” [produit] un effet de *flou*, le mode “narrativisé” un effet de *dramatisation* » (Charaudeau, 1997, p. 187).

4.3.1 Ihsane Haouach

La commissaire du gouvernement est de nouveau l'unique représentante de la catégorie « femmes musulmanes touchées par l'interdiction ». Comme le déplorent Elke Ichau et Leen D'Haenens lors de leur analyse sur le relais des voix musulmanes par les journaux télévisés flamands lors de la polémique autour de l'interdiction du port du *hijab* dans les écoles, « le point de vue musulman est nettement moins bien représenté que le point de vue laïque, en matière de nombre de protagonistes comme de temps de parole » (2015). La commissaire du gouvernement bénéficie également d'un temps de parole bref, ainsi que d'une représentation limitée. Comme nous l'avons démontré lors de l'analyse des intervenants du journal *Le Soir*, cette solitude empêche l'émergence d'une représentation nuancée et équilibrée de l'islam dans l'espace médiatique belge, puisqu'Ihsane Haouach s'exprime au nom de toute cette catégorie. Ce procédé favorise l'émergence d'une représentation monolithique et stéréotypée des musulmans.

Malgré cette représentation monolithique, *La Libre Belgique* permet à Ihsane Haouach de se présenter en ses termes dans le premier article du quotidien, intitulé « Ihsane Haouach-La personnalité » [40]. Cette présentation humanise Ihsane Haouach. Ce procédé d'une part empêche l'émergence d'une vision trop stéréotypée de la commissaire du gouvernement, d'autre part permet de dépeindre sa détermination et son parcours (« [je] devais bosser deux fois plus car je devais faire doublement mes preuves à cause de mon voile » [40]). Cette approche offre à la commissaire l'opportunité de répondre aux

²² En annexe IX, graphique sur les intervenants de *La Libre Belgique*, p. 108.

arguments avancés par Georges-Louis Bouchez, dénonçant l’invalidité de cette nomination (« [je] peux me vanter d’une solide expérience en gestion de projet, en vie d’entreprise, et une bonne connaissance du tissu associatif » [40]). La mise en exergue de ces paroles permet de constater la sensibilisation du média à l’existence d’un plafond de verre dans le monde du travail. « La notion de “plafond de verre” renvoie au fait que les femmes peuvent progresser dans la hiérarchie de l’entreprise, mais seulement jusqu’à un certain niveau » (Institut pour l’Égalité des Femmes et des Hommes, s.d.) En outre, permettre à Ihsane Haouach de parler de ses expériences professionnelles et de ses compétences « l’agentifie ». L’agentivité « désigne la capacité de l’être humain à agir de façon intentionnelle sur lui-même, sur les autres et sur son environnement » (Jézégou, 2022). Cette exposition des faits permet à Ihsane Haouach non pas d’être décrite, mais de se décrire.

Bien que *La Libre Belgique* introduise Ihsane Haouach en lui permettant de se définir, cette tendance s’inverse au fil des événements. Ses apparitions s’amenuisent, au point de disparaître de nombreux articles (9). Les interventions du Mouvement réformateur sont, au contraire, présentes dans la presque totalité des articles (19). La représentation des détracteurs de la neutralité inclusive devient inversement proportionnelle à celle d’Ihsane Haouach. Quantité des prises de paroles de la commissaire sont d’ailleurs paraphrasées. Cette dernière n’est dès lors plus maître des paroles qui lui sont attribuées et perd en agentivité. Ce procédé d’une part dénature la parole originelle de la commissaire, et d’autre part déséquilibre considérablement le débat.

Malgré cette inégalité représentative, *La Libre Belgique*, relaie dans un premier temps, une parole non délétère à la commissaire. Ses interventions lui octroient de surcroît un maigre droit de réponse dans le débat. La réponse de la commissaire à l’attaque de Corentin de Salle est d’ailleurs qualifiée de « calme » [45], ce qui permet au lecteur de se représenter la commissaire comme une personne raisonnable. Le média lui accorde une plateforme de clarification lorsqu’elle souhaite préciser ses propos « maladroitement » [48] prononcés. *La Libre* diffuse également les propos d’Ihsane Haouach lorsque cette dernière dénonce le caractère sexiste et raciste du débat. La mise en exergue de ce point de vue non délétère à la réputation d’Ihsane Haouach permet de constater que le média tente d’offrir une plateforme de justification à la commissaire du gouvernement.

La publication de l'entretien d'Ihsane Haouach dans *Le Soir* marque cependant un tournant dans la nature des propos mis en exergue par *La Libre*. Le média diffuse des allégations, jugées polémiques, incriminant la commissaire du gouvernement. Le relais de ses déclarations au *Soir* ou encore de l'interview donnée à l'EFOMW, lors de laquelle elle déplore l'inexistence d'un lobby musulman, est empreint de suspicion à l'égard de l'intégrité de la jeune femme. La répétition des propos tenus dans *Le Soir*, non seulement les décontextualise de leur environnement lexical originel, mais les érige également en « petite phrase », un figement au niveau de la phraséologie (Krieg-Planque, 2012). Comme l'écrit Alice Krieg-Planque, « ce n'est pas tant leur dimension rhétorique stylistiquement repérable qui fonde les slogans et les petites phrases que leur capacité à condenser des valeurs ou à faire événement sur la scène publique » (2012)²³. Par la répétition, cette déclaration obtient donc une valeur événementielle.

La publication de la note de la Sûreté de l'État accroît la suspicion déjà grandissante de *La Libre Belgique* à l'encontre des paroles d'Ihsane Haouach. Bien que, dans un premier temps, *La Libre* ne remette pas en cause les arguments avancés par la commissaire du gouvernement pour expliquer sa démission, le quotidien doute ensuite de ses assertions en les présentant de la sorte : « Bien qu'elle affirme avoir démissionné suite, notamment à des attaques incessantes à son égard sur les réseaux sociaux, une information parue dans la foulée de sa démission a remis le feu aux poudres » [55]. Le « bien que » introductif établit une relation de contraste entre les deux propositions sémantiques et tend à susciter la suspicion quant à la véracité de ces allégations (Bernard et Danlos, 2019). Ce lien de causalité établi entre la publication de la note de la Sûreté et son départ est néanmoins déconstruit dans l'article « [le] Premier devra encore s'expliquer sur le cas Haouach » [58] qui affirme que « [la] commissaire du gouvernement avait en effet fait part de ses doutes dès le début de la semaine. » Nombreuses de ses citations permettent à la jeune femme de justifier le motif de son départ, mais également de déplorer les tentatives de « salir [son] nom » [59].

4.3.2 Les défenseurs d'Ihsane Haouach

Comme dans les deux précédents médias, les principaux défenseurs d'Ihsane Haouach sont des sources gouvernementales (hors MR, 9 apparitions, soit 12,85 %) et des

²³ Nous sommes incapable de fournir le numéro de page de cette citation. En effet, nous disposons de l'ouvrage en format « kindle ». Ce format ne contient pas de numéros de page.

écologistes (13 apparitions, soit 18,57 %). Certaines citations laissent paraître la division des écologistes au sujet de l'autorisation du *hijab* dans les administrations. Bien que Jean-Marc Nollet affirme que son parti a trouvé des « points d'équilibre » [43], *La Libre* met en exergue des avis dissidents (« [c]'est en tout cas ce que l'on pense chez de nombreux verts qui considèrent que la faute originelle est bien celle-là [la désignation d'Ihsane Haouach] » [56]). De l'hyperonyme « de nombreux verts » naît une indétermination, laissant entendre l'unanimité des verts lors de la condamnation de la nomination.

Malgré cette apparente opposition écologiste et fédérale, Jean-Marc Nollet et Alexander De Croo défendent cette désignation. Le coprésident des verts souligne le caractère essentiel de la neutralité totale de l'État autant que celui du respect de la liberté convictionnelle. En mettant ces deux concepts sur un même pied, l'écologiste refuse les allégations culturalistes présupposant l'inconciliabilité des deux. Alexander De Croo, quant à lui, se réclame d'un féminisme qui inclut le *hijab*. Les arguments du Premier ne sont pourtant pas exempts de présupposés culturalistes. Lorsque ce dernier affirme qu'« il y a sans doute un grand nombre de femmes qui portent le voile contre leur volonté » [63]. Ce dernier repose son argumentaire sur la prétendue soumission des femmes de confession musulmane. Comme Thomas Deltombe le démontre, les arguments en faveur du *hijab* ne sont pas toujours dénués de suspicions à l'égard de l'islam (2005). Afin d'étayer leurs propos, tous deux citent des arguments comparatifs en érigeant des villes et pays en modèle de neutralité inclusive (Malines, Gand, le Canada, la Grande-Bretagne, etc.) ou des personnages publics. Ces exemples tentent de prouver qu'il est possible de concilier féminisme et islamité (Amina Mohammed, vice-secrétaire générale des Nations Unies).

Loin d'uniquement défendre la neutralité inclusive, les protecteurs d'Ihsane Haouach profèrent de nombreuses accusations à l'encontre des libéraux francophones. Jean-Marc Nollet qualifie par exemple l'opposition libérale francophone de blocage, soit « d'entraver systématiquement l'œuvre législative, d'en empêcher la discussion et le vote de la loi » (Koger, 2010). Alexander De Croo exprime d'ailleurs son exaspération face aux pratiques politiques de Georges-Louis Bouchez. Le Premier qualifie ces dernières d'incompatibles avec le comportement d'un membre de la majorité (« [quand] on est président de parti, ça ne va pas. Il faut que le MR clarifie sa position au sein du gouvernement » [44]). Lorsque Maïté Warland défend Ihsane Haouach, la vice-présidente du CA de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes accuse Corentin de Salle de « [saboter] délibérément le travail du CA dans l'unique but d'entretenir une polémique sur

laquelle son parti a choisi de faire campagne» [46]. Cette dernière présuppose l'instrumentalisation de «l'affaire» à des fins politiciennes. Tous ces arguments disqualifient les libéraux francophones et accusent leur contre-productivité.

L'instrumentalisation de «l'affaire Haouach» est d'ailleurs reprochée aux contestataires de la nomination. Instrumentalisation signifie : «[fait] de considérer une personne ou une chose comme un instrument» («instrumentalisation», s.d.) Les écologistes présupposent la volonté du président libéral d'accroître ses voix en décrivant le *hijab* («[pour] de nombreux écolos, le parti présidé par Georges-Louis Bouchez — en première ligne dans cette affaire — essaie pour des raisons électoralistes d'occuper le terrain laissé vide, faute d'offre, faute d'offre politique, à la droite de la droite» [56]). Bien que cette citation soit «intégrée», et donc fortement modifiée et dramatisée par le média, ces accusations demeurent intéressantes. L'électoralisme est défini comme la «[tendance] d'un parti à subordonner son programme et son activité à l'espoir de succès électoraux immédiats, parfois au prix d'un renoncement à ses principes» («électoralisme», s.d.) L'accusation de ce comportement, jugé démagogique et connoté négativement, disqualifie le Mouvement réformateur ainsi que son positionnement. Les opposants des libéraux francophones sous-entendent en effet que les bleus agissent non pas par conviction, mais bien par opportunité politique. Néanmoins, aucune étude n'a, à ce jour, démontré l'existence d'un lien de causalité entre rhétorique islamophobe et succès électoral (Hajjat et Mohammed, 2013).

Le segment «commissaire du gouvernement», en raison de son instabilité sémantique, est défini au gré des besoins du débat. Jean-Marc Nollet avance qu'il s'agit d'une fonction d'autorité et que «l'autorité, ici, c'est le gouvernement. Le commissaire n'exerce pas lui-même l'autorité, il ne peut pas passer une décision, mais la renvoyer au gouvernement» [43]. Sarah Schlitz précise que «la commissaire du gouvernement ne représente pas l'Institut, ni même le gouvernement, c'est une fonction politique» [49]. Cette définition est néanmoins contrecarrée par la mise en avant d'un argument d'autorité prononcé par Jean-François Husson, un ancien commissaire du gouvernement («un commissaire est là pour jouer ce rôle de représentant, pour jouer un rôle politique propre» [62]). Il balaie donc les présupposés des écologistes. Ce dernier sous-entend également l'erreur de Sarah Schlitz lors de la désignation d'Ihsane Haouach («Généralement on évite les profils pouvant créer des tensions» [62]). *La Libre Belgique*, par le choix de ses intervenants, n'offre donc aucune justification à la définition des écologistes.

Tout comme les arguments invoqués dans les précédents médias, les compétences d'Ihsane Haouach sont avancées à plusieurs reprises par ses défenseurs. Ce soutien chancelle néanmoins lors de la publication de la note de la Sûreté de l'État, tous s'attellent à se distancier des propos « polémiques » d'Ihsane Haouach, notamment en argumentant qu'elle s'adressait « à titre personnel » [26].

4.3.3 Les détracteurs d'Ihsane Haouach

Comme dans les deux précédents médias, les détracteurs d'Ihsane Haouach font partie du Mouvement réformateur (19 apparitions, soit 27,14 %) et de l'opposition (9 apparitions, soit 12,86 %). Les voix de ces derniers sont plus représentées dans *La Libre* que celles des tenants de la neutralité inclusive.

Les détracteurs d'Ihsane Haouach affirment que cette nomination est contraire au principe de neutralité de l'État, ou qu'une personne à ce poste ne peut pas afficher son appartenance religieuse ou philosophique. Certains des bleus se disent d'ailleurs offensés par cette désignation. Cette rhétorique érige le voile en provocation. En outre, Georges-Louis Bouchez utilise un argument *ad hominem* à l'encontre d'Ihsane Haouach. Cet argument « consiste à retourner contre l'adversaire, en vue de le confondre, ses propres actes et ses propres paroles » (« *ad hominen* », s.d.) Georges-Louis Bouchez accuse la commissaire de militantisme, et donc d'inaptitude à assurer cette fonction de « représentation gouvernementale » (présupposé des tenants de la neutralité exclusive). Il affirme d'ailleurs que « [si] vous n'êtes pas capable de retirer votre signe convictionnel durant les heures de boulot, comment pourriez-vous faire la part des choses dans le cadre de votre travail pour l'État ? » [64]. Cette déclaration tente de démontrer la partialité d'Ihsane Haouach. Corentin de Salle dans sa carte blanche accuse d'ailleurs cette nomination de « violer le principe de neutralité » [48]. Présenter la neutralité comme une et indivisible occulte néanmoins les diverses déclinaisons de la neutralité en Belgique (la mixte, l'inclusive et l'exclusive).

Ces derniers défendent « le strict respect de la neutralité de l'État » [41]. Cette neutralité exclusive est l'argument principalement évoqué contre Ihsane Haouach. Ce présupposé tente de démontrer que la visibilité de son appartenance à l'islam l'empêche d'être neutre. Toutes ses actions sont donc perçues à travers le spectre de son islamité. Comme nous l'avons précédemment démontré, ce présupposé est l'expression d'une islamophobie de plume. Corentin de Salle qualifie le principe de neutralité exclusive « d'un

des principes essentiels de notre démocratie libérale » [48]. Selon lui, la neutralité permet de « garantir une coexistence pacifique des personnes aux origines et convictions philosophiques, politiques et religieuses d'une extraordinaire diversité » [48] et d'« [assurer] l'égalité des chances » [48]. Néanmoins, cet argumentaire demeure contradictoire. Il justifie en effet le refus de l'accès à une profession au nom de l'égalité des chances. Les tenants de la neutralité exclusive disqualifient la neutralité inclusive et l'accusent d'absurdité. Bien que la neutralité demeure un principe important de la vie belge, il n'est pour autant pas aussi fondamental que les opposants d'Ihsane Haouach le prétendent. Comme nous l'avons précédemment démontré, la construction belge ne s'est pas faite sous l'égide de la séparation de l'Église et de l'État, mais bien par l'union de catholiques avec les libéraux.

Les partisans de la neutralité exclusive reprochent également cette nomination aux écologistes. Ils targuent les instigateurs de cette désignation de communautarisme, puissant élément de délégitimation. Les adversaires des verts (Théo Francken et Georges-Louis Bouchez principalement) leur reprochent de vouloir mener une « guerre identitaire » [54], de pousser l'agenda, et de créer par ces actes de nombreuses tensions gouvernementales. Georges-Louis Bouchez, dans ses présupposés, accuse les verts de l'instabilité gouvernementale. Théo Francken dénonce le manque d'anticipation des écologistes (« comment les écologistes n'ont pas su anticiper le clash qui s'annonçait ? Il fallait s'y attendre » [53]). Selon lui, Ihsane Haouach est victime d'une erreur stratégique. Cette déclaration accuse, en filigrane, les écologistes d'instrumentaliser Ihsane Haouach pour imposer la question du voile à l'agenda politique. Ces présupposés rendent les verts seuls et uniques coupables de la division idéologique. Or, les nombreuses divergences idéologiques des nombreux partis de la coalition pourraient également être l'origine de ces tensions.

Les tensions ne semblent d'ailleurs pas être uniquement intragouvernementales. Jean-Luc Crucke rejoint les défenseurs d'Ihsane Haouach dans l'exaspération ressentie face au comportement de Georges-Louis Bouchez. Jean-Luc Crucke l'invite à mettre fin à « sa twittomanie » [44] et l'exhorte à cesser de « lui [le gouvernement] mettre des bâtons dans les roues en permanence » [44]. Les autres citations jointes à ces assertions démontrent cependant l'unité du Mouvement réformateur. Elles prouvent que les anciens opposants du président de parti, autant que ses fervents défenseurs soutiennent Georges-Louis Bouchez dans son opposition. Plusieurs arguments *ad hominem* discréditent alors Crucke (« profite

du vide médiatique» [44], «Crucke est dans sa rancœur habituelle» [44], «son comportement est franchement nul» [44]). D'autres déclarations servent à exprimer le soutien des bleus à Georges-Louis Bouchez. Ces propos sous-entendent la supériorité du MR en raison de son unité («[grâce] aux positions prises par Georges-Louis Bouchez, le MR est cohérent en Wallonie comme à Bruxelles. Ce qui n'est pas le cas du PS ou d'Écolo» [44]).

Le quotidien publie une carte blanche riche en présupposés culturalistes et en vocabulaire d'extrême droite signée par Corentin de Salle. Cette carte blanche permet au directeur du centre Jean Gol de répondre à l'interview d'Ihsane Haouach donnée au *Soir*. Comme le démontre Patrick Charaudeau, les tribunes d'opinions sont des événements provoqués. Ces plateformes servent aux médias d'« alibi » pour se légitimer. En effet, « ces représentants ne sont là que pour la parole qu'ils produisent, une parole qui vient confirmer de l'extérieur que ce qui est au cœur de l'actualité et du débat, c'est bien ce que les médias mettent en scène » (Charaudeau, 1997, p. 196). Cette parole, en plus d'offrir une plateforme de justification à Corentin de Salle, confirme la révélation du média sur l'attaque d'Ihsane Haouach survenue en conseil d'administration.

Corentin de Salle repose en effet une partie de son argumentaire sur la défense des droits homme-femme. Or, comme l'avance François Debras dans son étude, « les partis d'extrême droite, à partir des années 90, adaptent leurs discours. Ceux-ci ne font plus référence aux questions de race, mais de culture et de religion » (2021). L'égalité homme-femme, ainsi que la démocratie et la liberté d'expression constituent donc désormais un terrain fertile pour l'argumentaire de ces groupements. Jean-François Husson, ainsi que Corentin de Salle reposent une partie de leur argumentaire sur l'égalité des genres. Lorsque l'ancien commissaire du gouvernement déclare « [comme] l'a relevé Caroline Sägesser, compte tenu du contentieux millénaire entre les femmes et les religions du Livre, un ou une commissaire affichant ce qui est considéré comme un signe religieux — quel qu'il soit d'ailleurs — ne pouvait que susciter une réaction négative de la part de diverses parties prenantes » [62]. L'ancien commissaire du gouvernement justifie dans la foulée les réactions véhémentes des opposants de la neutralité inclusive, au nom de l'égalité des genres en Belgique.

L'altercation entre Corentin de Salle et Ihsane Haouach est dépeinte uniquement dans *La Libre*. Le directeur du centre Jean Gol déclare avoir « un réel problème avec le fait

qu'elle assiste voilée au CA » [31] et l'exhorte à s'abstenir de siéger voilée au conseil d'administration. Cette demande constitue une injonction au dévoilement, et donc une « islamophobie d'acte » (Hajjat et Mohammed, 2013). Cependant, Corentin de Salle minimise la gravité de ses actions, qu'il qualifie de simples rappels aux devoirs (« depuis quand le fait de rappeler un responsable aux devoirs de sa charge est-il une humiliation ? » [48]). Il présuppose ainsi qu'Ihsane Haouach a failli à ses obligations en portant le *hijab*. Les interventions de Maïté Warland, prenant la défense d'Ihsane Haouach, sont maigres face à la place accordée aux justifications de Corentin De Salle (7 lignes en tout, contre 11 lignes et une carte blanche). Bien qu'une large place soit octroyée aux arguments du directeur du centre Jean Gol, ses propos sont confrontés à ceux de Jean-François Husson. L'ancien commissaire du gouvernement accuse Corentin de Salle d'avoir « peut-être lui aussi [fait] cette confusion, interpellant la commissaire comme une “collègue”, ce qu'elle n'est pas » [62]. Cette intervention remet Corentin de Salle à sa place.

La publication de la note de la Sûreté de l'État établit un lien fallacieux entre islam et islamisme. Ce lien est mis en évidence par Didier Gosuin lors de son interview (« [ce] qu'elle n'a pas dit, par contre, c'est que le voile peut aussi constituer un cache-sexe pour des islamistes radicaux » [52]). Lorsque *La Libre* révèle l'existence d'un « lien potentiel entre Mme Haouach et l'organisation des Frères musulmans » [53], bien que le quotidien prenne ses dispositions en mettant ses informations au conditionnel et en établissant la faible fiabilité de ses sources, le média établit l'inféquentabilité d'Ihsane Haouach. Lorsqu'il est question de la note, les deux adversaires placent en présupposés les éléments jouant en leurs faveurs. Georges-Louis Bouchez présuppose qu'un lien entre la commissaire et la mouvance a été établi, tandis que Jean-Marc Nollet avance qu'aucun lien n'a été prouvé et qu'Ihsane Haouach n'a pas attiré l'attention sur elle pour des positionnements extrémistes. Ainsi, chaque partie prenante se renvoie la balle, sans pour autant que la véracité des dires de l'un ou de l'autre ne puisse être établie.

La polyphonie mise en scène dans *La Libre Belgique* donne donc la primauté aux arguments des tenants de la neutralité exclusive. Bien que le média humanise Ihsane Haouach dans un premier temps, l'émergence de facteurs établissant sa « dangerosité », à l'instar de l'interview au *Soir* ou encore de celle à l'EFOMW, augmente la suspicion du média à l'encontre d'Ihsane Haouach. Les interventions mises en exergue par le média rendent visibles les différents reproches des deux tenants de la neutralité. Il est néanmoins possible de constater la domination numérique des interventions des membres de

l'opposition et du MR, sans qu'il soit possible de trancher si cette disparité est imputable à une préférence du média, ou à la loquacité des défenseurs de la neutralité exclusive.

4.4 ANALYSE COMPARATIVE DES INTERVENANTS

Les trois médias belges mettent en scène une majorité d'acteurs détenteurs d'une valeur de représentativité, soit d'acteurs politiques. *Le Soir* porte cependant moins de voix d'acteurs politiques que les médias du groupe IPM (62,17 %, contre 84 % pour *La Libre* et 86,7 % pour *La DH*). *Le Soir* relaie davantage de voix savantes à valeur d'expression pour expliciter certaines zones d'ombre (fonctionnement des services de renseignements, nature de l'organisation des Frères musulmans, etc.) Cette focalisation limitée des quotidiens belges, bien qu'elle tende vers davantage de richesse dans *Le Soir*, empêche les lecteurs des médias d'appréhender la question du port du *hijab* sous son aspect sociologique, anthropologique, juridique ou encore économique. Bien que *La Dernière Heure* et *La Libre* incorporent de rares avis « d'experts », *Le Soir* demeure le seul média à apporter des éclairages juridiques et sociologiques variés, et donc à confronter plusieurs sources. Aucun média n'a interrogé de spécialiste sur la question des conséquences sociales et économiques de l'interdiction du port du *hijab* dans le secteur public.

La Dernière Heure et *Le Soir* ont majoritairement recours à des citations directes. Cette technique donne une impression d'objectivité. *La Libre Belgique* tend à intégrer ses citations dans le texte et augmente par ce procédé le caractère dramatisant de l'écriture. Cette incorporation permet à *La Libre* d'ajouter une subjectivité supplémentaire au relais et à la construction de l'information.

4.4.1 Ihsane Haouach

La voix d'Ihsane Haouach demeure timide dans les trois médias. En outre, elle est la seule représentante de la catégorie « femme portant le *hijab* ». Cette représentation témoigne de la tendance des journalistes à recueillir d'abord les paroles des acteurs susceptibles de se positionner avant les voix des acteurs concernés. Tous diffusent par ce procédé davantage la crise intragouvernementale autour du débat. Cette couverture médiatique occulte les conséquences sociologiques d'une telle interdiction. En plus de délivrer une vision monolithique et non nuancée de l'islam, ce choix d'angle souligne l'aspect conflictuel des débats autour de la religion musulmane. Ihsane Haouach se trouve au centre de la « polémique ». Ses arguments ne sont donc pas objectifs et distancés. *Le Soir*, seul média tendant le micro à Ihsane Haouach, souligne d'ailleurs l'indignation de

cette dernière. Bien que *Le Soir* porte la voix de la commissaire, le média pourrait toutefois avoir réalisé cette interview afin de provoquer l'événement, et donc en raison de la valeur polémique de cette parole. Aucun des médias ne relaie le point de vue musulman avec la même complexité que celle déployée pour diffuser les points de vue politiques. De cette préférence émerge une différence nette de temps de parole et de diversité des intervenants en faveur des acteurs politiques.

Les paroles d'Ihsane Haouach relayées par les trois quotidiens ne sont pas exemptes de suspicion à son égard. *La DH* diffuse des allégations prouvant tantôt sa partialité, tantôt son inaptitude à assurer la fonction de commissaire du gouvernement. *Le Soir* et *La Libre*, bien qu'ils publient dans un premier temps des paroles visant à humaniser Ihsane Haouach, basculent dans la méfiance initiale de *La DH* dès l'émergence d'infimes « preuves de son inassimilabilité » (l'interview au *Soir*, ses propos à l'EFOMW). *La Libre Belgique* se montre néanmoins plus prudente et moins accusatrice que *La DH*, son média parent. En effet, les médias du groupe IPM reprennent le même article lorsqu'ils évoquent la modification de l'interview d'Ihsane Haouach à l'*European Forum of Muslim Women*. Cet article, nommé « Ihsane Haouach devrait être entendue par la Sûreté de l'État » [55] dans *La Libre* et « La polémique autour de la désignation d'Ihsane Haouach » [4] dans *La DH*, contient deux interprétations différentes de l'information. Les journalistes de *La DH* dénoncent la nature jugée communautariste des propos de la commissaire, tandis que ceux de *La Libre* s'interrogent sur les raisons de la modification et de la suppression d'un passage de l'entretien. *La Libre* témoigne donc d'une plus grande précaution dans la remise en cause de la légitimité de la commissaire que *La DH*.

La Dernière Heure publie d'ailleurs peu de citations favorables à la commissaire du gouvernement. La majorité de ses interventions remettent en cause ses arguments, notamment en juxtaposant les citations contradictoires d'Ihsane Haouach. *La Libre Belgique* publie davantage de citations prouvant les capacités de la commissaire du gouvernement et lui offrant un droit de réponse dans le débat. Seul *Le Soir* excelle dans la diffusion de paroles salutaires à la commissaire du gouvernement. Elle bénéficie ainsi d'une plateforme pour expliciter les aspects sociaux de ce type de discrimination (volonté de salir son nom, injonction au dévoilement, logement, etc.)

Les paroles d'experts portées dans *Le Soir* relativisent, voire minimisent, la gravité d'une appartenance à la mouvance des Frères musulmans et corroborent le haut potentiel

disqualifiant d'une telle accusation. Ces propos confirment l'instrumentalisation politique déplorée par Ihsane Haouach.

4.4.2 Les défenseurs d'Ihsane Haouach

Dans les trois médias, le gouvernement et les écologistes défendent la nomination d'Ihsane Haouach. Les voix principalement entendues du côté des verts sont celles de Sarah Schlitz, de Pascal Devos et de Jean-Marc Nollet. Alexander de Croo est la principale voix gouvernementale prenant position dans ce débat.

Bien que *Le Soir* et *La Libre* affichent les dissensions écologistes internes concernant la nomination, la majorité des interventions « proneutralité inclusive » issue des trois médias belges tente de légitimer Ihsane Haouach dans sa position. Les trois médias relaient les arguments de la compétence et de la légalité de la nomination. L'argument de la légalité de la nomination n'est cependant que maigrement énoncé dans *La DH*. *Le Soir* et *La Libre* offrent une large plateforme à la joute argumentative remettant en cause l'opposition du Mouvement réformateur en *kern*. Cette occultation de *La DH* découle d'une volonté de ne pas désavouer le MR. Cette absence empêche les lecteurs d'appréhender l'événement dans sa totalité.

Les trois médias rapportent les propos des verts décrivant le comportement des détracteurs d'Ihsane Haouach. *La DH* se limite à décrire les problèmes interpersonnels entre les présidents de parti. Dans *Le Soir*, les verts dénoncent le caractère extrême des arguments des défenseurs de la neutralité exclusive, ainsi que l'instrumentalisation et le racisme dissimulés derrière certaines interventions. Les propos diffusés dans *La Libre* dénoncent également le blocage, la contre-productivité des libéraux ainsi que l'instrumentalisation de l'affaire par le MR. *La DH* n'aborde pas le problème dans sa profondeur, mais « fait-diversifie »²⁴ la nature du contentieux, en abordant le débat sous l'angle d'un problème entre « people politique ». *Le Soir* et *La Libre* offrent une grande plateforme au déploiement des arguments écologistes et fédéraux.

La DH valorise davantage des arguments réfutatoires des verts concernant la nature de la nomination. Les écologistes avancent que cette désignation n'est pas un « coup politique » [6], sans réellement aller plus loin. *La DH* relaie majoritairement les aspects

²⁴ La « fait-diversification » ou « fait-diversion » désigne l'emploi de procédés discursifs habituellement employés pour relater des faits divers pour couvrir d'autres rubriques (Politique, Société, etc.) (Gérard Noriel, 2018).

conflictuels du débat. *La Libre* creuse davantage cette conflictualité et donne aux écologistes une plateforme pour justifier cette désignation. Les verts avancent que *hijab* et fonctions publiques ne sont pas, dans leur lecture de la société, inassimilables. Bien que *La Libre* valorise des arguments de fond, les paroles portées par les défenseurs d'Ihsane Haouach demeurent empreintes de présupposés culturalistes.

Aucun média ne favorise les entretiens des tenants de la neutralité inclusive. Bien que *La Libre* diffuse des interviews mettant en scène des intervenants prenant la défense d'Ihsane Haouach, ce média est le seul. Les entretiens donnés dans *La Libre* et *La DH* donnent, pour le premier une plus grande plateforme, pour le deuxième une unique plateforme, aux tenants de la neutralité exclusive. Bien que *Le Soir* soit l'unique média offrant une large plateforme de justification à Ihsane Haouach, ce dernier ne porte aucune voix écologiste.

Le Soir est le seul média diffusant les avis de nombreux experts ou de politiques confirmant les propos d'Ihsane Haouach, notamment lorsqu'elle affirme avoir pris la décision de quitter son poste de commissaire du gouvernement seule, ou encore lorsqu'elle dénonce la volonté de ses opposants de nuire à sa réputation en l'assimilant à un réseau tel que les Frères musulmans.

4.4.3 Les détracteurs d'Ihsane Haouach

La Dernière Heure et *La Libre Belgique* représentent majoritairement le point de vue des libéraux, tant dans les citations intégrées aux articles que dans les interviews publiées.

Dans les trois médias, l'entièreté de l'argumentaire des détracteurs de la nomination repose sur le principe de la neutralité de l'État, érigé en principe fondateur de la Belgique. Aucun média ne questionne l'importance donnée au principe de neutralité par les détracteurs d'Ihsane Haouach. La Belgique est pourtant fondée sur l'unionisme et non sur la laïcité. Le principe de neutralité belge connaît plusieurs déclinaisons et n'est pas indivisible. *La Libre Belgique* souligne que cette neutralité totale est une interprétation des libéraux francophones dans ses commentaires. Les interprétations juridiques du principe de neutralité sont en effet contradictoires et opposées en Belgique. Contrairement à *La DH*, qui occulte complètement l'existence de la déclinaison inclusive, *Le Soir* et *La Libre* visibilisent cette notion dans leurs encadrés et dans leurs interventions.

Les détracteurs de la nomination témoignent tous d'une grande méfiance à l'égard d'Ihsane Haouach. Les procédés de délégitimation sont riches en présupposés culturalistes. Ils présupposent, entre autres, l'existence de liens entre islam et islamisme, la dangerosité de la religion musulmane, ou encore l'impossible partialité des femmes portant le *hijab*. Toutes ces allégations sont teintées « d'islamophobie de plume ». La commissaire du gouvernement se voit d'ailleurs accusée d'activisme (*La DH*), de mensonge (*La DH*, *La Libre*), ou d'incapacité à demeurer commissaire du gouvernement en raison de ses déclarations qui remettraient en cause son adhésion à l'égalité homme-femme (*Le Soir*). Les propos diffusés dans *Le Soir* sont néanmoins contrebalancés par l'analyse de Patrick Goffaux. L'expert souligne maintes fois que la dénonciation de ces propos relève d'opportunité politique, et donc d'instrumentalisation.

Les tenants de la neutralité exclusive décrient également le travail de leurs opposants en utilisant la rhétorique du « laxisme de gauche ». Dans *La DH*, Georges-Louis Bouchez accuse les écologistes de ne pas avoir réalisé le travail de fond nécessaire à la désignation d'Ihsane Haouach. Dans *Le Soir*, l'expert juridique Marc Uyttendaele dénonce également ce laxisme. Dans *La Libre*, Théo Francken accuse les verts de générer de nombreuses tensions gouvernementales. Dans *Le Soir*, *La Libre* et *La DH*, les opposants de la nomination accusent les verts de communautarisme, un puissant outil de délégitimation.

La Libre et *La DH* diffusent majoritairement les points de vue des tenants de la neutralité exclusive, tandis que *Le Soir* représente équitablement les points de vue adverses. *La Libre* et *La DH* mettent en scène les tensions interpartisanes. *La Libre* est le média qui offre la plus grande plateforme aux justifications des détracteurs de la nomination, notamment en permettant à Corentin de Salle de justifier son injonction au dévoilement. Cette valorisation des points de vue défavorables à l'autorisation du *hijab* dans les administrations publiques témoigne d'une accointance idéologique entre les quotidiens du groupe IPM et les tenants de la neutralité exclusive.

Dans les trois médias, peu importe la sécurité employée pour aborder l'existence de la note, la publication de cette dernière établit l'infrequentabilité d'Ihsane Haouach. Cette publication, car elle établit un lien entre islam et islamisme, délégitimise fortement la commissaire du gouvernement.

Il est donc possible de conclure que *Le Soir* relaie davantage de voix nuancées, tandis que *La Libre* et *La DH* diffusent des propos majoritairement antagonistes à la nomination d'Ihsane Haouach.

5 TROISIÈME PARTIE : ANALYSE DES COMMENTAIRES JOURNALISTIQUES

5.1 LA DERNIÈRE HEURE/LES SPORTS

Cette partie tente d'analyser le regard des journalistes de *La DH* sur la nomination de la commissaire du gouvernement. Les commentaires de Adrien de Marneffe, de Grégoire Comhaire, de Jean-Marc Ghéraille, de Frédéric Chardon²⁵, de Stéphane Tassin²⁶ et de François Mathieu²⁷ seront analysés. Comme nous le constatons lors de la présentation des journalistes, certains articles sont signés par des journalistes de *La Libre Belgique*.

Comme l'avance Patrick Charaudeau, le journaliste recourt à un argumentaire de « pondération », soit « un dosage savant entre jugement pour et jugement contre » (1997, p. 244). Un des objectifs de cette partie consiste à établir si *La Dernière Heure* réussit à pondérer son commentaire, et n'est pas tombée dans le piège de l'amalgame et de la déformation, tous deux liés à la nature simplificatrice et dramatisante du commentaire journalistique.

Adrien de Marneffe est l'unique journaliste couvrant « l'affaire Haouach » dans *La Dernière Heure/Les Sports*. En effet, Jean-Marc Ghéraille écrit uniquement un édit, tandis que Grégoire Comhaire rédige un seul article. Les autres journalistes écrivent des articles pour *La Libre Belgique*, utilisés par *La DH*. Cette solitude communique aux lecteurs l'avis d'un seul journaliste et favorise l'édification de représentations monolithiques de l'islam dans la presse belge. Ce journaliste n'est en outre pas présenté comme une personnalité sensibilisée aux questions islamiques, mais bien comme un « supporter de foot de base » (*La Dernière Heure/Les Sports*, s. d.) Il semble dès lors peu formé à la formulation d'avis nuancés et éclairés sur la représentation de l'islam dans l'espace médiatique.

Lors de l'exposition des faits, le quotidien qualifie la fonction de commissaire du gouvernement de « poste de représentation du gouvernement fédéral » [1]. L'utilisation de ce présupposé correspond aux arguments des intervenants contraires à cette nomination.

²⁵ Journaliste à *La Libre Belgique*. *La Dernière Heure/Les Sports* emprunte certains articles à *La Libre*, en raison de leur appartenance commune au groupe IPM.

²⁶ Journaliste à *La Libre Belgique*.

²⁷ Journaliste à *La Libre Belgique*.

Les opposants de la désignation d'Ihsane Haouach soutiennent que la fonction de commissaire du gouvernement nécessite une neutralité d'apparence totale puisqu'il s'agit d'une fonction d'autorité et de représentation gouvernementale. L'adoption préalable du segment « poste de représentation du gouvernement fédéral » [1], avant même d'exposer les justifications définissant la fonction de commissaire du gouvernement, traduit le positionnement de *La Dernière Heure* en faveur de la neutralité exclusive.

Les journalistes de *La DH* abordent la nomination d'Ihsane Haouach à travers un étroit « angle de représentation » (Ichau et d'Haenens, 2015). En effet, la désignation de la commissaire du gouvernement est approchée sous l'angle de la conflictualité de l'interculturalité et de l'impossible assimilation des minorités ethniques à la société belge. Ainsi, sa nomination, initialement dépeinte comme un événement historique (« [une] première : jamais une femme portant le voile n'a été désignée pour un tel poste de représentation du gouvernement fédéral » [1]), est ensuite représentée comme une provocation (« [certains] voient dans le timing de la désignation d'Ihsane Haouach un symbole voulu par les écologistes » [1], ou encore « cette nomination au forceps et sans la moindre concertation » [11]). Ainsi, la nomination d'une femme portant le *hijab* présuppose d'emblée, sous l'angle adopté par *La Dernière Heure*, l'amorce d'un conflit intragouvernemental, et non la volonté d'initier un débat sur le multiculturalisme belge. Cette association instinctive fige l'islam comme étant le centre d'un contentieux sociétal et l'associe à des représentations péjoratives.

Cette conflictualité apparaît dans le vocabulaire employé pour décrire les prises de paroles des parties offusquées par la nomination d'Ihsane Haouach. Les détracteurs de la neutralité inclusive « montent au créneau »²⁸, « tirent des salves »²⁹, « fustigent »³⁰ ou encore « ouvrent des brèches »³¹. Ce vocabulaire, issu d'un champ lexical militaire, présuppose l'existence d'une bataille, et donc d'un agresseur et d'un agressé. Par ce vocabulaire, le commentaire journalistique du média érige en agresseur les écologistes et en agressés les libéraux. Cette nomination est perçue comme une « provocation » par ses

²⁸ « S'engager dans une action défensive (vieilli) ou, aujourd'hui, accepter de prendre des risques pour la bonne cause », dans <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9C4884> (consulté le 15 mai 2023).

²⁹ « Tir simultané d'armes à feu lors de l'exercice ou au combat », dans <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9S0315> (consulté le 15 mai 2023).

³⁰ « Réprimander sévèrement, blâmer, condamner publiquement. », dans <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9F1935> (consulté le 15 mai 2023).

³¹ « Ouverture pratiquée par les assaillants dans un rempart, une fortification. » dans <https://www.cnrtl.fr/definition/br%C3%A8che> (consulté le 15 mai 2023).

opposants. Cette rhétorique légitime l'opposition du MR, tentant, d'après eux, de défendre des principes démocratiques mis en péril par la volonté d'inclure l'islam à la société belge. Comme le démontre François Debras, « [l']image de "bataille" évoque la présence d'un vainqueur et d'un vaincu et donc la possibilité pour une culture de mourir » (2021, p. 2).

Afin de mieux installer discursivement cette bataille idéologique, le commentaire journalistique de la *Dernière Heure/Les Sports* représente l'intégration de la visibilité de l'islam à la société belge comme un danger. Le média établit une distinction entre la culture occidentale et les pratiques culturelles qualifiées de « non assimilables ». Or, comme le dénonce François Debras, cette rhétorique culturaliste est l'apanage des discours d'extrême droite. Pour contourner les lois antiracistes, les discours racistes recouvrent désormais les traits d'une différenciation culturelle plutôt que les traits d'une supériorité biologique (Debras, 2021). Ainsi, « [les] partis d'extrême droite dénoncent des pratiques ou croyances jugées dangereuses et irréconciliables, opposant ainsi un "nous" à un "eux" » (Debras, 2021, p. 2).

L'autre et tout ce qui le concerne sont perçus comme dangereux. Le débat est par exemple qualifié « d'onde de choc » [1] qui risquerait d'ébranler l'entière de la Belgique. Néanmoins, la présence musulmane sur le sol belge ne s'élève qu'à 6 % (Torrekens, 2016). Ce vocabulaire produit donc un effet d'amplification et de grossissement des faits réels. Initialement, lorsque le quotidien commente le débat, il le présente comme déjà au fédéral. Cette présentation occulte la réalité des prémices du débat. Alexander De Croo refusait de faire monter le débat sur le port du *hijab* au fédéral. Lors de « l'affaire Haouach », les faits musulmans sont régulièrement associés à de mauvaises nouvelles (ampleur du débat dans la société belge, mise en danger des principes fondamentaux, fondamentalisme). Ces associations péjoratives témoignent en réalité de l'indésirabilité de cette expression religieuse dans la société (Ichau et d'Haenens, 2015).

Le média voit d'un œil méfiant les personnes voulant intégrer la visibilité de l'islam dans la société belge. *La DH* impute la responsabilité de la polémique aux écologistes, « responsables » de la nomination (« suite au choix d'Écolo » [1]). D'ailleurs, les verts sont décrits comme « [embarrassés] de voir arriver [le débat] sur la scène fédérale » [1]. Cette méfiance se traduit par la distanciation des journalistes par rapport aux propos des verts, notamment en sous-entendant le mensonge des écologistes. Lors de l'exposition des faits, *La DH* écrit que Sarah Schlitz « se borne à préciser qu'Ihsane Haouach "a été désignée

pour sa compétence car la meilleure pour le poste” » [1]. Se borner signifie « se limiter à » (« se borner », s.d.) Cette formulation sous-entend le mensonge des écologistes qui ne révéleraient pas leurs réelles motivations à nommer Ihsane Haouach. Le média belge explicite particulièrement sa méfiance lorsqu’il déclare : « les explications du gouvernement laissent perplexe » [13]. Par ce commentaire, Adrien De Marneffe sous-entend le mensonge du gouvernement. Ce gouvernement est d’ailleurs caractérisé par sa précarité. Le média souligne en effet la fragilité de cette coalition, imputable, d’après lui, aux trop nombreuses idéologies qu’elle comporte. Cette méfiance disqualifie les écologistes. Par cette disqualification, le média adopte les argumentaires et les présupposés des tenants de la neutralité exclusive.

Ces journalistes recourent à de nombreux mécanismes d’altérisation à l’encontre d’Ihsane Haouach. « Le processus d’“altérisation” consiste à souligner et mettre en avant les différences d’un individu ou d’un groupe d’individus, et à les distinguer sur la base de ces différences » (Réseau-Canopé, s.d.) L’altérisation, par ses associations avec un champ lexical péjoratif dans *La DH*, renvoie aux lecteurs une perception négative et hiérarchisée, de la diversité. Loin d’uniquement lui reprocher la préservation de sa culture, ce comportement est représenté comme délétère aux sociétés occidentales. Les différences de la commissaire du gouvernement, ainsi que son inassimilabilité, sont soulignées de manière récurrente dans le commentaire journalistique de *La Dernière Heure/Les Sports*.

Ihsane Haouach, érigée en archétype de la « mauvaise musulmane », puisqu’arborant un *hijab*, est abondamment disqualifiée dans le commentaire journalistique. Qu’il s’agisse de sa nomination, de ses clarifications ou encore de sa démission, chacune de ses interventions est associée à un vocabulaire péjoratif. Sa nomination est qualifiée de « symbole voulu par les écologistes » [1], ses clarifications sont considérées comme « un premier geste d’apaisement [...] sans toutefois parvenir à calmer ses détracteurs » [6]. Ces procédés érigent la commissaire du gouvernement en cause du conflit, et produisent dès lors une inversion de causalité. En effet, la commissaire et ses défenseurs sont vus comme les seuls responsables de la « polémique ». En outre, ce discours discrédite ses tentatives de régler le conflit.

Dans *La Dernière Heure*, les détracteurs de la neutralité inclusive sont représentés positivement. Alors qu’Ihsane Haouach est érigée en cause du conflit, les libéraux sont qualifiés de vainqueurs. L’expression « ouvrir une brèche », utilisée dans la phrase « le MR a ouvert une brèche en réclamant la neutralité totale de l’État et de ses agents » [2],

représente l'opposition à la neutralité inclusive comme l'expression d'un courage politique. Ils sont dépeints en pionniers de l'interdiction. Cette représentation élogieuse du Mouvement réformateur traduit la sympathie du média envers l'idéologie des libéraux francophones. Une survalorisation des avis du Mouvement réformateur, opposant de la neutralité inclusive, témoigne de l'opposition des journalistes de *La DH* à la nomination d'Ihsane Haouach.

Dès le départ, les positionnements du Mouvement réformateur sont en effet présentés comme décisifs, fermes et unis. L'opposition des bleus est tellement unanime qu'ils envisagent de « [déposer] à la Chambre une proposition de loi visant à interdire le voile dans les fonctions publiques ». Cette représentation médiatique les oppose aux verts et aux rouges, décrits comme indécis quant à la question de l'autorisation du *hijab*. Les libéraux semblent donc discursivement avantagés par leur unité en comparaison aux écologistes, divisés par leurs vues contradictoires sur le sujet.

La sympathie du quotidien pour l'idéologie des libéraux francophones se traduit également par le large travail réalisé au niveau des dénominations des membres du Mouvement réformateur. Georges-Louis Bouchez est, par exemple, nommé « le jeune leader libéral » [2], tandis que les personnes prenant sa défense dans l'article « Crucke attaque Bouchez, mais le reste du MR ne le suit pas » [2] sont présentées comme étant tantôt un « ancien adversaire de Georges-Louis Bouchez », tantôt « un influent supporter du président du MR », tantôt « un autre poids lourd », ou encore comme ayant été « très critique à l'égard de Georges-Louis Bouchez lorsque sa présidence avait été mise en cause ». Ces dénominations cherchent à souligner le soutien unanime des libéraux francophones à leur président de parti. Qu'il s'agisse de ses anciens assaillants ou de ses fervents défenseurs, tous prennent sa défense, d'après *La DH*.

Les tenants de la neutralité exclusive condamnent leurs opposants. Georges-Louis Bouchez fustige, par exemple, cette nomination sur Twitter, et donc la condamne sévèrement. Bien que *La DH* qualifie cette intervention en ces termes « [l]'attaque est rude » [1], les commentaires du média la justifient (« [si] Georges-Louis Bouchez a dû réagir fortement sur la question du voile, c'est parce qu'il a été acculé » [2]). Ce commentaire représente le président libéral d'une part comme le juge légitime de cette « polémique », d'autre part comme contraint à la réaction. Cette contrainte occulte complètement la récupération stratégique de l'autorisation du port du *hijab* dans

l'administration par les bleus. La rude attaque lancée par le président libéral semble dès lors justifiée et irrévocable.

Les journalistes présupposent d'ailleurs la victoire des bleus lorsqu'Alexander De Croo condamne les propos de la commissaire du gouvernement. En effet, le média décrit le parti comme « satisfait de voir le Premier ministre trancher en sa faveur » [7]. Bien que le Premier ministre ait effectivement réprimandé les propos d'Ihsane Haouach, il a également admonesté ses opposants en leur rappelant qu'ils se devaient de défendre les autres principes fondateurs de l'État avec la même ferveur. Par conséquent, l'économie de ces précisions érige le Mouvement réformateur en vainqueur de cette joute argumentative. Cette dichotomie « gagnant/perdant » efface les nuances nécessaires à l'appréhension complète du débat, et limite encore une fois la perception du *hijab* à son approbation ou sa réprobation.

L'édito de Grégoire Comhaire traduit parfaitement l'adoption idéologique proche des partisans de la neutralité exclusive du média.

L'« [éditorialiste] ou le chroniqueur politique, en effet, sont libre de s'engager dans un point de vue partisan, au regard des forces et des valeurs qui entrent en conflit dans un contexte donné, dès lors que ce point de vue est argumenté, que l'opinion peut-être raisonnée. D'autant que ce point de vue, souvent, engage avec lui l'ensemble du journal » (Charaudeau, 1998, 223).

Cet éditorial adopte les présupposés avancés dans l'argumentaire des tenants de la neutralité exclusive. Jean-Marc Ghéraille présuppose notamment l'absence de concertation entourant la désignation d'Ihsane Haouach, et invisibilise la joute argumentative entre Alexander De Croo et Georges-Louis Bouchez établissant que le Mouvement réformateur, bien qu'il ait marqué sa désapprobation, n'a pas engagé une procédure d'annulation de la désignation. En outre, l'éditorialiste, en utilisant une extrapolation (« Si ses liens présumés avec les Frères musulmans sont [...] établis, l'affaire devient très grave et risque d'ébranler le pays » [11]), amplifie les conséquences d'une telle situation. Cette extrapolation repose sur des peurs citoyennes, ce qui caractérise les rhétoriques populistes. L'éditorialiste repose son argumentaire, comme les libéraux, sur la sacralisation du principe de la neutralité, également présenté comme indivisible. En outre, l'éditorialiste témoigne également d'une grande suspicion à l'égard d'Ihsane Haouch et sous-entend que ses clarifications sont un mensonge (« [malgré] le rétropédalage et le traditionnel "on a mal interprété mes propos" »

[11]). L'acceptation de ces concepts témoigne de la proximité idéologique reliant les bleus et *La DH*.

5.2 *LE SOIR*

Les journalistes du *Soir* sont David Coppi (spécialiste en actualité politique), Fanny Declercq (spécialiste en questions de religion, de laïcité, de genre et de racisme), Véronique Lamquin, (journaliste au service Monde), Béatrice Delvaux (éditorialiste en chef), Bernard de Monty, (chef du service Politique), William Bourton (chef du service Forum), Laurence Wauters (journaliste) et Pauline Hoffman (journaliste au service Monde) (*Le Soir*, s.d.). Cette large palette de personnalités occupées à couvrir l'événement permet l'émergence d'une pluralité de points de vue apportant de la nuance et de la diversité à la couverture médiatique de l'islam. L'ajout du savoir de Fanny Declercq, une spécialiste en questions de religions, de laïcité et de racisme, est favorable à la couverture médiatique nuancée de l'affaire Haouach.

Dès le départ, l'événement est qualifié par des termes inférant l'existence d'un conflit tel que « débat » [17] ou encore « polémique » [19]. Ces qualificatifs témoignent d'un point de vue de la part des journalistes sur l'événement. Les journalistes du *Soir* ont catégorisé et nommé l'événement selon sa conflictualité. Par ce procédé, le quotidien associe instinctivement les questions islamiques aux domaines du conflit et des émotions.

Les dénominations accordées à Ihsane Haouach trahissent le point de vue des journalistes sur cette dernière. La jeune femme est appelée « l'incriminée » [31], « l'intéressée » [34], ou encore l'« éphémère commissaire du gouvernement » [34]. Les deux premiers termes proviennent d'un champ lexical juridique. « Incriminer » signifie « [accuser] (d'un crime, d'un acte répréhensible) » (« incriminer », s.d.) Le port du *hijab* est dès lors implicitement identifié comme un acte répréhensible. *Le Soir* dépeint Ihsane Haouach comme assise sur le banc des accusés du tribunal politico-médiatique. Le caractère éphémère de sa nomination pourrait donc constituer la punition de cette nomination, implicitement qualifiée de répréhensible, puisque représenté comme dangereux autant dans les titres que dans les commentaires journalistiques du média. Ihsane Haouach est également représentée comme constituant le centre du conflit intragouvernemental. Ce positionnement entraîne l'emploi d'un vocabulaire majoritairement négatif lorsqu'il est question de la commissaire.

Le média présente également Ihsane Haouach à travers ses expériences professionnelles ou discriminatoires, ainsi que ses efforts déployés pour rester en accord avec ses convictions. *Le Soir* qualifie sa décision de porter le *hijab* de « [décision] beaucoup discutée en famille » [23]. La mise en valeur de cet élément souligne la volonté éclairée d'Ihsane Haouach de porter le *hijab*. Elle n'a pas été forcée par ses parents, ils ont même essayé de la dissuader. La mise en exergue de tels propos balaie le présupposé de la soumission des femmes portant le *hijab*. Les commentaires journalistiques présupposent d'ailleurs qu'elle a vécu de nombreuses situations d'exclusion et que la polémique actuelle en fait partie (« [des] attaques qui font cruellement écho à ce racisme qui marque son parcours depuis plus de trente ans » [24]). *Le Soir*, en qualifiant ces attaques de « racistes », se positionne clairement dans le débat sur le port du *hijab*. Cette analyse permet d'humaniser Ihsane Haouach et empêche le média de virer dans une description stéréotypée de la commissaire du gouvernement.

Néanmoins, certains passages du commentaire journalistique témoignent de la méfiance du média vis-à-vis d'Ihsane Haouach. Les journalistes décrivent en effet ses interventions à l'aide de verbes de perception (« estimant » [25], « considère » [25], etc.) Cette méfiance apparaît particulièrement lorsque le média qualifie la commissaire du gouvernement comme une stratège (« usant d'une stratégie soigneusement maîtrisée » [24]) et pose la question de la possibilité de son changement de position (« [avec] lesquels elle réclame un débat. À la condition que chacun(e) soit prêt(e) à changer d'avis, insiste-t-elle. Pourrait-elle en faire autant ? Ses réponses laissent planer un certain doute » [24]). Représenter la commissaire du gouvernement comme une stratège l'associe à des connotations péjoratives. Les journalistes du *Soir* tâchent également de se distancier des « propos polémiques » d'Ihsane Haouach. Grâce à un déterminant possessif, ils précisent que cette interprétation lui appartient (« sa conception de la neutralité » [25]). Ces procédés de distanciation traduisent la méfiance du quotidien vis-à-vis des paroles de la commissaire du gouvernement.

Malgré cette méfiance, les journalistes du quotidien s'évertuent à répéter que les propos polémiques de la commissaire du gouvernement ont été prononcés « à titre personnel » [25]. Cette emphase tente de disculper le gouvernement pour éviter d'entacher la réputation de la Vivaldi. L'opposition et les libéraux ont insisté pour que Sarah Schlitz et Alexander De Croo se distancient des allégations d'Ihsane Haouach. Selon les détracteurs de la neutralité inclusive, une approbation du duo gouvernemental à de tels

propos aurait remis en cause leur capacité à rester en fonction. Le média, en soulignant le caractère personnel de telles déclarations, réfute les présupposés de l'opposition. *Le Soir* relaie d'ailleurs une majorité de voix gouvernementales. Cette majorité, ainsi que l'abnégation des présupposés adverses, témoigne de l'accointance idéologique du quotidien avec l'instance fédérale, ou du moins de la volonté du média de protéger le gouvernement.

Bien que le commentaire journalistique du *Soir* protège l'idéologie fédérale, le média la défie. Le quotidien révèle en effet l'existence d'une note de la Sûreté de l'État s'intéressant à Ihsane Haouach (« [sans] que ces éléments de harcèlement à son égard [...] ne soient contestables, il nous revient qu'un autre événement est intervenu » [30]) et pose la question des raisons de ce départ précipité (« [a] -t-elle été poussée vers la sortie en raison du rapport de la sûreté ? » [33]). La première citation lie l'information de sa démission aux nouveaux éléments de la Sûreté. Ce parallélisme, bien qu'il reconnaisse le harcèlement vécu par la commissaire, établit un lien de causalité entre la démission d'Ihsane Haouach et la publication de la note de la Sûreté. La mise en exergue par *Le Soir* de citations faisant part des doutes d'Ihsane Haouach quant à sa capacité à demeurer en fonction réfutent néanmoins l'hypothèse que la note de la Sûreté de l'État ait précipité le départ de la commissaire. Cependant, le média laisse planer un doute quant aux justifications de Sarah Schlitz et d'Alexander De Croo lorsqu'il écrit : « Selon plusieurs sources gouvernementales, elles [les informations] ont été jugées suffisamment crédibles pour aller dans le sens d'une démission » [30]. *Le Soir*, malgré son accointance idéologique avec le gouvernement, ne tombe pas dans une défense aveugle de ce dernier et remet en question les allégations fédérales.

Les représentations d'Alexander De Croo dans le commentaire journalistique du *Soir* témoignent également du positionnement changeant du média vis-à-vis du gouvernement. Avant la séance à la Chambre afin de clarifier les propos « polémiques » d'Ihsane Haouach, *Le Soir* écrit : « Il est donc possible qu'Alexander De Croo se “mouille” dans ce dossier délicat » [27]. Ce passage présuppose l'absence de prise de position du Premier. L'intervention du Premier à la Chambre change néanmoins cette représentation. Sa prise de parole est qualifiée dans le commentaire journalistique de « recadrement », et est donc perçue comme un acte de renforcement de son autorité. *Le Soir* introduit l'avertissement d'Alexander De Croo à Ihsane Haouach par le verbe « a recadré » [29]. Ce verbe établit une relation de domination entre Alexander De Croo et Ihsane Haouach. Cette

intervention change donc les représentations d'Alexander De Croo dans le média, passant d'un homme manquant de positionnement à un homme ferme dans ses propos, capable de mettre un terme aux disputes gouvernementales (« siffle la fin du match et appelle à la sérénité » [29]).

Le Soir associe majoritairement la nomination d'Ihsane Haouach à un vocabulaire péjoratif. Elle est représentée comme l'élément déclencheur de la colère du parti libéral francophone, sans cesse soulignée dans *Le Soir* par des termes forts, tel que « ulcère » [21], « assène » [19], « la colère du MR » [20]. Dans ses analyses, *Le Soir* incombe la naissance d'une polémique gouvernementale à cette colère, ainsi qu'à la nomination d'Ihsane Haouach (« [au] fédéral, la colère du MR après la nomination d'Ihsane Haouach déclenche une polémique avec le Premier ministre »). Pourtant, le média inculpe majoritairement la nomination d'Ihsane Haouach (« la nomination d'Ihsane Haouach avait déjà provoqué une grosse polémique » [20], « la nomination qui fâche » [19]). Le commentaire du *Soir* semble dès lors rendre visible l'implication du Mouvement réformateur dans la naissance de la polémique. Bien que le média pointe majoritairement du doigt cette nomination, ce procédé permet de reconnaître l'implication du Mouvement réformateur dans la naissance de cette polémique.

Le commentaire journalistique du *Soir* représente principalement la Vivaldi, nom donné au gouvernement belge réunissant quatre couleurs politiques (« commissaire du gouvernement », 2020), comme troublée par ses trop nombreux positionnements idéologiques. Le média affirme d'ailleurs « [la] Vivaldi est cacophonique, loin du compositeur. Cette fois on se déchire à propos de la nomination d'Ihsane Haouach [...] » [19]. Le journaliste sous-entend d'une part les nombreux désaccords inhérents à la formation gouvernementale belge, notamment grâce au syntagme « cette fois », d'autre part l'exaspération du média vis-à-vis des conflits de cette coalition. L'intensité de ces tensions est telle qu'elle pourrait faire tomber la coalition à tout instant (« [le] gouvernement fédéral ne tombera pas ce soir » [19]). La précision de la temporalité « ce soir » présuppose en effet que le gouvernement peut tomber à tout moment. Sans ce segment, le commentaire journalistique aurait donné une impression de force et d'unité à l'entité fédérale, néanmoins l'ajout de la temporalité montre l'ironie du quotidien face à cette institution qui menace, d'après eux, régulièrement de tomber.

Ces positionnements idéologiques divergents provoquent quantité de tensions intragouvernementales mises en scène dans les commentaires journalistiques. *Le Soir* organise le conflit en alternant brefs commentaires journalistiques et longues citations. Cette articulation accentue stylistiquement la vivacité des altercations. Des phrases averbales sont, par exemple, juxtaposées aux interventions dissidentes des libéraux francophones (« [dispute] générale » [19], « [grosse dispute] » [19]). Cette mise en scène présuppose également l'impossible entente entre les membres du gouvernement, ainsi que la multiplication des points de discorde. En effet, *Le Vif* analysait en 2020 : « Depuis la naissance de la Vivaldi, il est perceptible que des sujets sensibles feront l'objet de divisions entre partenaires de la majorité » (Moutton, 2020). Depuis les débuts du gouvernement fédéral, les membres de la Vivaldi éprouvent des difficultés à trouver des terrains d'entente, à un tel point que certains partis ont déjà menacé de quitter le gouvernement (Chardon, 2021). Lorsque les journalistes du *Soir* écrivent « [la] Vivaldi "tangué", écrivions-nous début juin. Un mois plus tard, elle continue d'être ballottée » [31], ils émettent une critique sur l'incapacité du gouvernement fédéral à outrepasser ces conflits pour trouver une solution. Ces conflits sont dès lors décrits comme paralysant la machine gouvernementale.

Le Soir accuse d'ailleurs la précarité de la Vivaldi (« [la] Vivaldi est précaire » [19]). « Précaire » signifie « [dont] on ne peut garantir la durée, la solidité, la stabilité ; qui, à chaque instant, peut être remis en cause » (« précaire », s.d.) Le quotidien présuppose la fragilité et l'instabilité de la coalition, justifiées par l'individualisme des composantes gouvernementales (« [la] crise covid a lié les partenaires par la force des choses, mais là, chacun vit sa vie. Aujourd'hui le foulard, demain les enjeux socio-économiques et budgétaires » [19]). L'instabilité de la coalition est, d'après *Le Soir*, directement imputable aux manques de compromis et de souplesse de l'ensemble des membres du gouvernement. L'analyse du *Soir* dépeint cette coalition comme une alliance de fortune pour résister à la pandémie.

Bien que *Le Soir* impute la précarité de la Vivaldi à l'ensemble de ses membres, le quotidien accuse davantage les verts de leurs comportements en qualifiant la désignation d'Ihsane Haouach « d'offensive objective » [18]. Le quotidien soutient que, dans le contexte de la controverse de la Stib, cette nomination ne peut que constituer une provocation. Le 3 mai 2021, le tribunal du travail bruxellois condamnait la société de transports pour « discrimination fondée sur les convictions religieuses et sur le genre »

(Belga, 2021) ; de cette condamnation émerge un débat sur la nécessité d'interjeter appel. Quelques jours plus tard, le 17 mai, la nomination d'Ihsane Haouach est entérinée au Moniteur belge. Pour *Le Soir*, cette simultanéité constitue une preuve de la provocation des écologistes. Néanmoins, bien que le média présente cette interprétation comme irrévocable, il opère également un renversement de culpabilité. Écolo apparaît dès lors comme le seul et unique responsable de la polémique. En effet, la contestation de Georges-Louis Bouchez sur les réseaux sociaux après que cette nomination a été débattue en *kern* pourrait également être perçue comme une stratégie afin d'imposer le débat sur le port du *hijab* dans l'administration à l'agenda politique.

Le quotidien impute majoritairement la responsabilité de la naissance de la polémique aux écologistes. *Le Soir* qualifie d'ailleurs la désignation de « nomination qui fâche » [19] et l'accuse d'avoir « provoqué une grosse polémique » [31]. Cette exposition des faits blâme la nomination, et donc le choix de Sarah Schlitz, d'avoir amorcé la polémique. Néanmoins, une polémique nécessite « la coprésence de plusieurs personnes (deux au minimum) » (Jolibert, 2018). L'émergence d'une polémique ne peut donc pas être imputable à un seul des agents impliqués, mais bien à leurs relations avec l'objet débattu. Cette volonté d'inculper Écolo de la naissance de la polémique découle donc d'une nécessité de trouver un coupable. Cette stratégie discursive empêche de comprendre l'émergence de la polémique.

Les commentaires journalistiques du *Soir* représentent le débat sur le voile comme un débat dangereux, destructeur. L'utilisation de formulations telles que « couve » [17] ou « pourrait ne pas se circonscrire à Bruxelles » [17] présuppose en effet la dangerosité de la propagation du débat. Néanmoins, l'ampleur prise par le débat pourrait être perçue comme une aubaine : celle d'enfin fixer un cadre politique et légal sur la question du *hijab* en Belgique. Cet angle n'a pourtant pas été adopté par les rédacteurs du journal. *Le Soir* présente plutôt le *hijab* comme un élément menaçant pour la société belge, et donc favorise la rhétorique du « voile menaçant ». *Le Soir* écrit « [faut] -il ou non tolérer le port du voile dans le domaine de l'action publique, une administration, une société publique de transports ? ... C'est la question qui divise la société politique et la société tout court » [18]. Le commentaire journalistique du *Soir* dramatise, par l'utilisation de ce vocabulaire, l'ampleur et les risques, certainement pour répondre à des besoins de captations. En outre, cette question présuppose le positionnement dichotomique (pour ou contre le *hijab*)

habituellement attendu lorsque le débat sur le port de signe religieux est évoqué. Cette vision simplifie considérablement les tenants et les aboutissants du débat.

Bien que la rhétorique du « voile menaçant » soit déployée dans les commentaires journalistiques du *Soir*, le média identifie l'instrumentalisation de la « polémique » comme le principal danger. Dès l'avènement de l'affaire, les journalistes du *Soir* dénoncent les risques d'instrumentalisation gravitant autour de la question du *hijab* (« ajoutez les instrumentalisations en tous sens. Un paquet pas cadeau » [18]). Cette apposition sous-entend que la dangerosité du *hijab* n'est pas imputable au *hijab* seul, mais bien aux risques de récupérations extrémistes. Par ce procédé, *Le Soir* reconnaît qu'une prise de position antagoniste vis-à-vis de l'islam pourrait être liée à une augmentation de l'électorat des partis rejetant la visibilité de l'islamité. Néanmoins, aucune corrélation n'a, à ce jour, été établie entre positionnement culturaliste et augmentation des voix (Hajjat et Mohammed, 2013).

Le Soir établit toutefois dans son commentaire journalistique que le principal danger de cette « polémique » est le risque d'instrumentalisation des partis d'extrême droite (« [certains] éprouvent toutefois un certain malaise à voir la question du voile se maintenir au-devant de la scène dans un contexte où l'extrême droite monte, avec tous les risques de récupérations que cela implique » [26]). *Le Soir* répète cette critique de l'extrême droite en soulignant les avertissements du Premier quant à l'obligation des partis contraires à cette nomination à protéger les autres principes fondamentaux avec la même véhémence ([un] avertissement à peine dissimulé à ceux qui, à l'extrême droite, sont plus prompts à défendre la séparation de l'Église et de l'État qu'à condamner d'autres formes de discrimination » [29]). *Le Soir* rejoint donc les présupposés d'Alexander De Croo quant à l'inquiétude ressentie vis-à-vis de la montée de l'extrême droite en Belgique. Par cette confirmation, le média accepte le présupposé de la dangerosité de la montée de l'extrême droite en Europe. Le média emploie alors une rhétorique de la « démocratie militante ». « [Cette] notion repose sur l'idée selon laquelle les démocraties éprouvent parfois le besoin de se protéger d'acteurs politiques constituant une menace à leur égard en leur sein, et ce même si les mesures nécessaires pour lutter contre ces acteurs impliquent des atteintes à certains principes démocratiques » (Briard, 2021). Cette stratégie sert à mettre en garde contre les idées véhiculées par l'extrême droite, notamment en soulignant leur inconsistance.

Lorsque *Le Soir* révèle l'existence de la note de la Sûreté de l'État, le média fait preuve de la prudence nécessaire pour aborder un tel sujet. Le quotidien parle en effet de liens « éventuels » [30] et présente l'événement au conditionnel. Les journalistes précisent d'ailleurs « qu'il s'agit d'extraits du rapport, dont les recherches ne sont pas abouties, selon une de nos sources » [38]. Malgré toutes les précautions prises, ces démarches ne suffisent pas à épargner la réputation d'Ihsane Haouach.

Les journalistes du *Soir* dénoncent le choix du moment de la divulgation. Lorsque le quotidien écrit ces lignes, il sous-entend que la note a été divulguée afin de donner le coup de grâce à la commissaire du gouvernement : « Aujourd'hui, d'aucuns s'interrogent. Sur l'enquête dont Mme Haouach a été l'objet de la part de la Sûreté de l'État, et sur le timing de la divulgation de ses conclusions, alors que sa position était fragilisée par les polémiques que l'on sait autour de la neutralité des représentants de l'État » [34]. Plusieurs intervenants posent également la question de cette divulgation, laissant entendre au lecteur que l'intérêt accru de la Sûreté de l'État pour le profil d'Ihsane Haouach est teinté de racisme.

Le commentaire journalistique du *Soir* offre des représentations autant positives que négatives d'Ihsane Haouach, des représentants gouvernementaux et des écologistes, avec toutefois une prépondérance de représentations négatives. Le média dénonce le racisme, l'instrumentalisation et la montée de l'extrême droite dans son commentaire journalistique. En ce sens, il adopte l'idéologie dominante des tenants de la neutralité inclusive. *Le Soir* critique cependant abondamment Ihsane Haouach et ses défenseurs. Le quotidien évoque peu le Mouvement réformateur dans son commentaire journalistique, il limite ses commentaires à la description de leur colère. Ce procédé offre peu de nuances à la représentation des libéraux francophones et témoigne de l'accointance idéologique du *Soir* avec les tenants de la neutralité inclusive, bien que les journalistes demeurent extrêmement critiques à leur encontre.

5.3 LA LIBRE BELGIQUE

Les journalistes qui commentent l'actualité dans *La Libre Belgique* sont Tom Guillaume, Frédéric Chardon, Stéphane Tassin, François Mathieu, Éric de Beukelaer, qui signe une chronique, et Xavier Ducarme, qui signe un éditorial. *La Libre* a donc permis à ses journalistes de s'engager fortement à travers la publication d'un éditorial et d'une chronique. Tom Guillaume s'occupe des questions d'immigration et de vivre ensemble (*La*

Libre, s.d.). Frédéric Chardon et Stéphane Tassin sont des journalistes politiques, François Mathieu est un éditorialiste. Éric Beukelaer est prêtre. Seul un journaliste couvrant « l'affaire Haouach » est sensibilisé aux questions du vivre-ensemble et de l'immigration. Malgré cette faible présence d'avis spécialisés, la diversité des journalistes pourrait être favorable à l'émergence d'une diversité de points de vue.

Le quotidien *La Libre Belgique* commente abondamment l'actualité qu'il présente. Cette tendance laisse une place accrue à la subjectivité et à la perception de l'information à travers un savoir de croyance, et non de connaissance. Le média n'expose pas simplement les faits, mais fournit le lecteur avec une riche analyse. Ces analyses orientent néanmoins fortement l'avis du lecteur vers le point de vue défendu par le média.

Dans un premier temps, le commentaire journalistique de *La Libre* dépeint positivement Ihsane Haouach. Cette dernière est associée à un vocabulaire positif. Le premier article publié dans *La Libre* commente les citations d'Ihsane Haouach en la qualifiant de « trentenaire au CV déjà bien rempli » [40] et « d'élève brillante » [40]. Cette exposition des faits ne présente pas Ihsane Haouach comme un problème, mais bien le *hijab* qu'elle porte. Cette distinction est essentielle à l'humanisation du débat. De cette manière, *La Libre* évite de diaboliser Ihsane Haouach en la représentant comme une personnification du débat. Cet article introduit également la notion de neutralité inclusive. L'emploi de ce segment figé démontre que *La Libre* reconnaît l'existence de cette déclinaison du principe de neutralité. Cette mise en exergue permet aux lecteurs d'aborder le débat avec toutes les cartes en main.

Les commentaires élogieux sur la commissaire du gouvernement s'amenuisent au fil du temps. Autant sa nomination que ses actions sont vues d'un œil critique. *La Libre* qualifie sa désignation de symbole du « combat des libéraux francophones contre ce qu'ils estiment être du communautarisme » [45]. Ce commentaire érige la nomination d'Ihsane Haouach en icône du conflit. Bien que *La Libre* se distancie de cette proposition en soulignant la subjectivité des bleus, apportée par le verbe « estimer », cette distance ne vaut que pour l'accusation de communautarisme, et non pas pour la présupposition que cette nomination symbolise le combat mené par les libéraux francophones.

Les comportements de la commissaire du gouvernement sont également décriés dans *La Libre*. Les journalistes du média lui reprochent son absence à la Chambre alors qu'Alexander de Croo et Sarah Schlitz devaient défendre et justifier ses propos polémiques

publiés dans *Le Soir*. Les journalistes interprètent cette absence comme une fuite devant ses responsabilités politiques (« [il] revenait alors à l'exécutif d'éteindre l'incendie » [51]). Sa démission est qualifiée de « séquence hasard » [55]. Ces termes jettent une suspicion sur les motifs de sa décision. La démission et l'émergence de la note surviennent le même jour (le mercredi 7 juillet 2021). *La Libre* établit un parallélisme entre les deux événements, autant syntaxique que sémantique, laissant ainsi entendre l'existence d'un lien de causalité entre les deux phénomènes. *La Libre* porte donc un regard critique sur les comportements de la commissaire du gouvernement ou encore sur sa capacité à apaiser les tensions gouvernementales.

Les commentaires journalistiques sur la publication de l'interview au *Soir* soulignent les vues de *La Libre* sur Ihsane Haouach. Ces commentaires sont colorés d'un ton suspicieux à l'égard de la commissaire et de son islamité. Le passage affirmant que ses déclarations « [laissent] entendre que la séparation de l'Église et de l'État pourrait varier selon l'importance numérique des croyants d'une religion en particulier » [50] impose l'interprétation des journalistes de *La Libre* aux lecteurs. Bien que le segment « [sous-entendent] » souligne le caractère interprétatif du commentaire, ce dernier occulte les autres interprétations possibles. Le média présente ainsi son interprétation incriminante comme unique. Les accusations proférées à l'encontre de cet interview remettent en cause la commissaire du gouvernement (« remis le feu aux poudres » [55] ou « rallumé cette polémique » [53]). Ces passages présupposent que le conflit était en cours de résolution et qu'Ihsane Haouach l'a ravivé. La résolution du conflit n'avait cependant pas été engagée. L'injonction au dévoilement de Corentin de Salle datait de la veille. Cette présentation incrimine Ihsane Haouach d'avoir inutilement alimenté le conflit, sans pourtant mettre en exergue la culpabilité de Corentin de Salle. Les commentaires de *La Libre* font reposer la culpabilité de la « polémique » sur les épaules d'Ihsane Haouach.

Les qualificatifs employés pour décrire Ihsane Haouach dans *La Libre Belgique* corroborent également les arguments des détracteurs de la neutralité exclusive. Après sa démission, Ihsane Haouach est qualifiée « d'éphémère commissaire du gouvernement, au cœur de la polémique née du voile qu'elle porte, alors qu'elle occupe un poste de représentante du gouvernement [...] » [53]. Cette désignation marque définitivement l'opposition de Tom Guillaume à la nomination d'Ihsane Haouach. En effet, il adopte les présupposés des opposants de la nomination, notamment en qualifiant son *hijab* de provocation, et plus explicitement en affirmant que la fonction de commissaire du

gouvernement est une fonction de représentation du gouvernement fédéral. Néanmoins, cette dénomination ne relève pas de l'évidence. Le segment « commissaire de gouvernement » est, comme nous l'avons précédemment démontré, instable linguistiquement. L'adoption de ce vocabulaire témoigne de la proximité idéologique de *La Libre* avec les libéraux francophones.

Bien que *La Libre* soit proche de l'idéologie des libéraux francophones, Stéphane Tassin qualifie les propos culturalistes entendus lors de la « crise » de « preuve qu'être une femme avec un nom à consonance maghrébine est désormais un frein pour une carrière au plus haut niveau de l'État » [56]. Par cette formulation, le journaliste montre qu'il est conscient de l'existence du plafond de verre auquel les femmes « racisées » sont confrontées. Cette déclaration, en déplorant ce type de discrimination, pondère le commentaire journalistique.

La Libre Belgique s'étonne, voire s'inquiète, de voir le *hijab* occuper le devant de l'actualité. Dans la phrase introductive « [ce] n'est pas (encore ?) une question de gouvernement... mais cela commence à y ressembler » [41], le « encore » établit une relation de confiance entre le journaliste et le lecteur en tentant de formuler les questions que le lecteur pourrait se poser. Cet adverbe exprimerait également l'exaspération du quotidien face à ces polémiques médiatiques stériles, qui d'après Xavier Ducarme dans son éditó, devraient être réglées dans un espace moins frénétique que l'espace médiatique ou que les réseaux sociaux.

Bien que *La Libre* décrie les joutes argumentatives politiques, le média rend allègrement compte du conflit intrafédéral autour du port du *hijab* dans les administrations. « Madame Haouach porte le voile et la majorité fédérale se fracture sur cette question » [41]. Se fracturer signifie « [action] de casser par un choc ou un coup violent » (« fracture », s.d.) L'origine de la fracture, et donc d'un choc violent rendant la Vivaldi fragile, est « cette question ». Cette formulation rend l'identification de l'origine du problème floue. « [Cette] question » pourrait renvoyer tantôt à la question du *hijab* dans les administrations, tantôt au fait qu'Ihsane Haouach porte le *hijab*. Cette plurivocité permet toutefois d'identifier implicitement qu'il est question du *hijab* dans ce sujet. Ce procédé érige le *hijab* en épiceutre de l'événement et l'associe dès lors abondamment à un vocabulaire péjoratif et conflictuel.

Les désignants utilisés pour qualifier cet événement sont d'ailleurs empreints du jugement des journalistes sur le phénomène. Malgré la reconnaissance des interventions conflictuelles, les journalistes reconnaissent également la complexité de la question de l'autorisation du *hijab*, qu'ils qualifient de « dossier très sensible » [41], et non pas de polémique. Cette appellation évite la surdramatisation de l'événement. Néanmoins, cette distance est de courte durée. Dès le deuxième article, l'événement est qualifié de « [polémique]³² » [42]. Le choix de ce substantif associe l'événement à un vocabulaire péjoratif.

La Libre Belgique représente les écologistes comme proactifs dans la résolution du contentieux. Le commentaire précise, par exemple, que le dossier a été analysé en *kern* à la demande des verts lorsque le MR a exprimé son opposition. Le média n'innocente pas pour autant les verts. En effet, lorsque Frédéric Chardon commente la citation d'Alexander De Croo vantant le « CV en béton » [41] d'Ihsane Haouach, par « [comme] chef de gouvernement, il veillait aussi à ne pas désavouer publiquement un membre de son équipe (Sarah Schlitz, donc) » [41], il présuppose la culpabilité de Sarah Schlitz. Le journaliste sous-entend qu'un blâme public aurait été possible, mais désavantageux pour la coalition. *La Libre* reproche aux verts de « [donner] aux libéraux la possibilité de rallumer ce feu » [42], de faire un « cadeau au MR » [42] ou de « [donner] le bâton pour se faire battre à un MR qui n'en demandait pas tant » [56]. Ces présupposés sous-entendent d'une part la culpabilité des écologistes, et d'autre part leur provocation dissimulée derrière leurs avis favorables au *hijab*. Cet argumentaire accuse le positionnement des verts de leur porter préjudice et d'être une imprudence. Le média, en adoptant ces descriptions, érige le positionnement en faveur du *hijab* comme un défaut de stratégie politique.

Sarah Schlitz est d'ailleurs accusée d'avoir « voulu, par cette nomination, jouer la carte du symbole, et qu'elle n'a pas pris toutes les précautions de rigueur avant d'agir » [56]. Le « laxisme » de Sarah Schlitz est donc pointé du doigt, malgré les diverses concertations gouvernementales autour de la nomination d'Ihsane Haouach. Le commentaire journalistique érige Sarah Schlitz en unique coupable de deux peines : son manque de préparation ainsi que son instrumentalisation de la question du *hijab*. *La Libre* reproche néanmoins cette instrumentalisation aux deux partis principalement engagés dans ce conflit (« [on] peut considérer qu'il y a au MR, sur cette question une part de posture

³² Dans le texte original, ce mot est employé au pluriel, car il renvoie à la polémique de la Stib et à la polémique gouvernementale.

purement politicienne, et ce sans enlever leur responsabilité aux écologistes » [56]). Les deux parties prenantes sont donc considérées comme coupables, les uns pour leur véhémence, les autres pour leur manque de préparation, tous deux pour l'instrumentalisation.

Malgré le reproche de l'instrumentalisation fait aux deux partis, les journalistes de *La Libre* se distancient systématiquement de l'accusation du communautarisme écologiste proférée par les libéraux. En effet, le média entoure le terme « communautarisme » de verbes de perception (« contre ce qu'ils estiment être du communautarisme » [45]) ou simplement de guillemets. Ces procédés permettent d'établir une distance entre les croyances des détracteurs de la neutralité inclusive et celles du quotidien. Cette distance démontre le désaccord du média vis-à-vis de ces accusations. En effet, dans l'article « Écolo tend le bâton, le MR canarde » [56], Stéphane Tassin qualifie ces sujets de « questions communautaires ». Ce syntagme est flou, car il peut d'une part évoquer « qui, par principe ou par idéalisme, se déploie en communauté » (« communautaire », s.d.), d'autre part rapporter à « l'ensemble des sujets sur lesquels les deux grandes communautés culturelles et linguistiques du pays, les francophones et les néerlandophones, se sont opposées (ou s'opposent encore) de manière vive, que ce soit de manière circonstanciée ou durable » (« problèmes communautaires », s.d.) L'adjectif « communautaire » est de connotation neutre, tandis que « communautariste » est porteur de jugements péjoratifs. Le quotidien, lorsqu'il aborde l'instrumentalisation des verts, adopte un vocabulaire neutre. Les journalistes relativisent également cette accusation en soulignant la tendance répandue des partis bruxellois à tirer la carte communautaire. Ce vocabulaire témoigne de la défense apportée par *La Libre* aux écologistes. Le média ne soutient donc pas les accusations d'instrumentalisation des verts.

La Libre éprouve néanmoins de la méfiance à l'égard des défenseurs de la neutralité inclusive. Les actions d'Alexander De Croo et de Sarah Schlitz pour calmer la véhémence de leurs opposants sont en effet représentées comme vaines. Tom Guillaume les qualifie d'incapables de convaincre « l'ensemble des députés » [51]. L'utilisation de cette généralisation souligne le scepticisme de l'intégralité des députés, et donc également des défenseurs initiaux de la nomination. *La Libre* représente cette commissaire du gouvernement comme unanimement rejetée, malgré le fait que Sarah Schlitz et Alexander De Croo aient réaffirmé leur confiance en elle. Tom Guillaume conclut que les explications du duo gouvernemental laissent planer un doute sur les conditions de la démission d'Ihsane

Haouach (« Un calendrier qui laissera planer le doute pendant quelques jours encore, ouvrant la porte aux spéculations sur les parts d'ombre de cette séquence que l'on pensait terminée avec la démission d'Ihsane Haouach » [58]). Cette phrase conclusive confirme les suspicions du quotidien à l'encontre des défenseurs de la neutralité inclusive.

Selon *La Libre*, l'origine du conflit prend racine dans une vieille rivalité divisant les verts et les bleus. Frédéric Chardon écrit qu'un « transfert de voix avait été constaté du MR vers les écologistes » [42]. Ce transfert, selon le journaliste, explique l'origine de l'offensive libérale francophone contre les écologistes. Frédéric Chardon pointe l'opportunisme du Mouvement réformateur, ainsi que sa détermination à tirer profit du débat. Le journaliste souligne la nécessité du MR de se démarquer dans la coalition et présente Georges-Louis Bouchez comme prêt à « [assumer] ce rôle offensif » [42]. Cette description, par l'utilisation d'un champ lexical militaire, témoigne du caractère conflictuel prégnant de ce débat. Ce commentaire accuse Georges-Louis Bouchez de l'attaque. D'autres analyses dénoncent l'électoratisme du Mouvement réformateur et remettent considérablement en doute les motifs invoqués pour justifier l'opposition des libéraux. Cette accusation de stratégie décrédibilise complètement le Mouvement réformateur. *La Libre* décrie donc autant l'attitude des défenseurs que des détracteurs de la nomination.

Les journalistes de *La Libre* analysent d'ailleurs le comportement du président des bleus. Le média évoque une ancienne polémique autour de la désignation de Georges-Louis Bouchez et accuse le président de parti d'avoir « [manquer] de tact » [44]. Le média lui impute donc la responsabilité de cette polémique survenue en octobre 2020. Cette mise en exergue sert à démontrer l'actuelle unité du Mouvement réformateur. Bien que, selon le média, « son pouvoir vacillait » [44], une analyse contredit cette affirmation et érige désormais le président du parti en « jeune leader belge », et le MR en « champion du déconfinement » [44]. Dans l'article « Crucke attaque Bouchez, mais le reste du MR ne le suit pas » [44], les journalistes mettent l'emphase tantôt sur le soutien, tantôt sur l'antagonisme des intervenants vis-à-vis de Georges-Louis Bouchez lors des polémiques d'octobre 2020. La positivité de leurs paroles, combinée à leur statut d'anciens détracteurs ou défenseurs, laisse voir l'unité recouvrée du MR. Le positionnement intangible du président du parti libéral est d'ailleurs perçu comme une force (« Georges-Louis Bouchez, en fixant le cap sur la neutralité exclusive de l'État, renforce son autorité sur le MR » [42]). Les commentaires journalistiques de *La Libre* légitiment donc Georges-Louis Bouchez.

La Libre minimise considérablement l'injonction au dévoilement de Corentin de Salle. Le directeur du centre Jean Gol a invité Ihsane Haouach à renoncer à son *hijab* pour assister au conseil d'administration de l'Institut. Le média présente cette intervention comme un « incident » [46]. Un incident est un « [petit] événement fortuit et imprévisible, qui survient et modifie le déroulement attendu et normal des choses, le cours d'une entreprise, en provoquant une interruption ressentie le plus souvent comme fâcheuse » (« incident », s.d.) Les journalistes de *La Libre* minimisent donc considérablement le comportement de Corentin de Salle. Une injonction au dévoilement relève en effet d'un acte d'islamophobie. *La Libre* justifie également le comportement de Corentin de Salle par son ancienneté. Le média tente d'établir une relation hiérarchique entre Ihsane Haouach et Corentin de Salle. Ihsane Haouach demeure néanmoins la supérieure de Corentin de Salle. Ces procédés minimisent la gravité des paroles du directeur du centre Jean Gol.

Après la publication de la note de la Sûreté de l'État, les journalistes de *La Libre Belgique* qualifient l'organisation des Frères musulmans de « société secrète, non hiérarchisée, qui a des ramifications diverses et variées et qui prônait dès sa création l'application de la charia mondiale » [55]. Leur définition présente cette organisation comme dangereuse pour l'Occident. Le média souligne pourtant qu'il est possible que les personnes en contact avec les Frères musulmans « ne [soient] pas au courant de ces liens et participent à certaines activités en toute bonne foi. On ne peut donc, pour l'heure, pas exclure que ce soit aussi le cas d'Ihsane Haouach » [55]. Les informations sont d'ailleurs qualifiées de partielles. Bien que *La Libre* expose prudemment les faits, la relation établie entre la dangerosité de l'organisation et le lien potentiel de la commissaire du gouvernement avec les Frères musulmans souligne la suspicion du quotidien à l'égard d'Ihsane Haouach.

Xavier Ducarme, dans l'éditorial signé de sa main, dénonce la défaite d'Ihsane Haouach (« a jeté l'éponge » [57]), le flou entourant les circonstances de ce départ ainsi que la culpabilité tant des libéraux que des écologistes. Le journaliste avance une opinion nuancée en présentant les arguments des uns et des autres. Xavier Ducarme exprime néanmoins un regret, déjà évoqué par *La Libre* : l'absence de débat consciencieux et raisonné autour de la question de l'intégration du *hijab* dans la société belge. Selon lui, ce débat « porte les germes d'une crise majeure » [57]. L'éditorialiste fait reposer une grande part de la responsabilité sur les épaules des écologistes. Il les accuse en effet d'avoir « voulu faire un “coup”, jouer un chevalier blanc et passer en force. C'est raté » [57]. Xavier

Ducarme condamne également l'utilisation des réseaux sociaux pour régler des problèmes aussi complexes que la question du port du *hijab* dans les administrations. Cet article adopte donc une vision nuancée, bien que proche de la neutralité exclusive, et inculpe davantage les verts que les bleus.

La chronique du prêtre revêt une vision culturaliste de l'islam en dépeignant cette religion comme inférieure au christianisme, car anachronique et ahistorique. [66]

Les commentaires journalistiques de *La Libre Belgique* apportent donc un éclairage nuancé sur l'événement, bien qu'ils penchent en faveur des défenseurs de la neutralité exclusive.

5.4 ANALYSE COMPARATIVE DES COMMENTAIRES JOURNALISTIQUES

Les trois médias abordent « l'affaire Haouach » sous un faible angle de représentation. Ils limitent leurs traitements médiatiques à la conflictualité de l'interculturalité. Les commentaires journalistiques des trois médias sont teintés par le conflit, la polémique et l'émotion. Cette émotion empêche d'accéder aux aspects rationnels et pratiques du débat. Seuls ces deux derniers aspects permettraient d'apporter une réponse durable à la question de la place de l'islam dans la société belge.

Les trois quotidiens disposent de ressources humaines très différentes pour couvrir les sujets relatifs à l'islam. *Le Soir* dispose d'une équipe complète et formée pour parler d'interculturalité. Les journalistes de *La Libre* sont nombreux, mais peu sont spécialisés en racisme, en religion ou en interculturalité. *La Dernière Heure* dispose d'une équipe maigrement parée à aborder ces questions. Seul un journaliste met en scène « l'affaire Haouach ». Ce dernier semble, de plus, inapte à couvrir ce type de débat, puisqu'il est un journaliste sportif.

La Dernière Heure pondère d'ailleurs peu ses commentaires journalistiques. Une proximité idéologique franche et assumée avec les tenants de la neutralité exclusive ressort des analyses du média. *Le Soir* et *La Libre* pondèrent davantage leurs commentaires en confrontant les différents points de vue émergents du débat. Leurs positionnements, en adéquation avec leurs lignes éditoriales, restent néanmoins perceptibles en filigrane, contrairement au positionnement de *La DH* explicitement assumé. Aucun des deux médias de qualité ne plonge dans une fidélité aveugle avec

une partie prenante au débat. Les deux journaux de qualité accusent l'imprudence des écologistes lors de cette nomination. Tous deux reconnaissent également l'existence de discriminations dans la société belge. Les traitements médiatiques du *Soir* et de *La Libre Belgique* sont, dans cette perspective, assez similaires.

L'accointance idéologique de *La Libre* et de *La Dernière Heure* avec les libéraux est perceptible par leur choix de vocabulaire. Les deux médias qualifient la fonction de commissaire du gouvernement de « poste de représentation gouvernementale ». Les quotidiens s'alignent donc avec la définition donnée par le MR à cette fonction. *La Dernière Heure* manifeste néanmoins une fidélité plus accrue aux bleus que *La Libre*, qui se distancie volontiers des propos extrêmes des libéraux, et notamment des accusations de communautarisme proférées à l'encontre des écologistes. *La Libre* n'hésite pas à critiquer les bleus et leur président. *La DH*, quant à elle, est frileuse à mettre en exergue les faux pas des bleus.

Un consensus ressort de ces commentaires journalistiques : tous les journalistes inculpent les écologistes de la naissance de cette polémique. Les trois médias voient également l'attitude du gouvernement d'œil méfiant. La suspicion des trois journaux à l'égard du gouvernement transparaît également dans les commentaires journalistiques. *La Dernière Heure* et *La Libre* expriment leur méfiance à l'égard des justifications du gouvernement quant aux conditions de départ d'Ihsane Haouach, tandis que *Le Soir* accuse la faiblesse de la Vivaldi.

Dans les trois médias, les représentations d'Ihsane Haouach reposent sur des processus d'altérisation. Les différences de la commissaire de gouvernement sont allègrement soulignées et arborées comme des preuves de son inassimilabilité. Les trois journaux associent d'ailleurs la commissaire à un vocabulaire à connotations particulièrement péjoratives. Ces représentations péjoratives sont perceptibles dans *La DH*. Le quotidien représente en effet la commissaire du gouvernement sous un jour dépréciatif. *La Libre* et *Le Soir* alternent entre commentaires positifs et négatifs, avec une prédilection pour les commentaires négatifs.

Les représentations des libéraux varient d'un média à l'autre. Comme nous l'avons précédemment évoqué, *La Dernière Heure* adopte aveuglément le point de vue des bleus et acquiesce à tous leurs arguments, en présentant le parti et son président comme unis et fermes. *La Libre* s'inscrit dans la même lignée en ajoutant néanmoins un regard

critique vis-à-vis des propos trop acerbes des bleus. Le quotidien se distancie ainsi des accusations proférées à l'encontre des écologistes. Néanmoins, *La Libre* diffuse et minimise les actes d'islamophobie portés par Corentin de Salle en offrant une plateforme de justification à celui-ci. *Le Soir* représente les bleus uniquement sous le prisme de leur colère. Cette représentation est délétère à l'avancée de leurs arguments, et à l'appréhension de leur point de vue.

Le rapport à la neutralité des trois médias diffèrent également d'un média à l'autre. *La DH* occulte complètement l'existence de la neutralité inclusive dans ses commentaires. Ce segment figé n'apparaît dans aucun des commentaires de *La DH*. Les termes « neutralité inclusive » apparaissent toutefois dans *La Libre* et *Le Soir*. Cette présence fournit au lecteur les armes nécessaires à l'appréhension de la polémique dans sa globalité. Les lecteurs de *La DH*, ignorant l'existence de l'autre interprétation du principe de neutralité, s'avancent partiellement informer dans le débat. Ils ne disposent donc pas de l'entièreté des outils utiles à la compréhension du débat.

Les journalistes des trois médias restent donc fidèles à la ligne éditoriale défendue par leurs journaux lors de la rédaction des commentaires journalistiques. *La Dernière Heure/Les Sports* s'inscrit en effet dans une visée peu nuancée et reposant principalement sur les émotions, tandis que *La Libre Belgique* et *Le Soir* adopte un point de vue nuancé et détaillé sur la question. L'angle conflictuel adopté par les trois médias demeure néanmoins déplorable et empêche l'émergence de représentation positive de la religion islamique dans l'espace médiatique belge.

6 CONCLUSIONS

Au regard des analyses précédentes, il est possible d'apporter des conclusions aux hypothèses de notre travail. Nous allons brièvement résumer nos conclusions générales pour ensuite répondre à nos hypothèses par des conclusions plus spécifiques.

Bien que les titres de *La Libre* fassent preuve de plus de prudence que ceux du *Soir* et de *La DH*, de nombreuses ressemblances entre *La DH*, *Le Soir* et *La Libre* sont observables dans les titres et surtitres. Les surtitres chapeautant les articles de *La DH* et du *Soir* présupposent majoritairement l'existence d'un « problème musulman » et établissent la forte conflictualité autour des questions relatives à la visibilité de l'islam dans la société belge. *Le Soir*, malgré sa réputation de média de qualité, titre ses articles avec la même dramatisation que *La Dernière Heure*. Les titres de *La Libre* sont les seuls à faire preuve de prudence, sans pour autant dépeindre la commissaire du gouvernement de manière nuancée. Bien que *La Libre* humanise dans un premier temps Ihsane Haouach, les représentations nuancées de cette dernière s'amenuisent au fur et à mesure de l'emballage médiatique. Les titres des trois médias font preuve d'une grande méfiance à l'égard de la visibilité de l'islam en Belgique et axent leurs articles autour de questions politico-juridiques. Comme nous l'avons maintes fois souligné, cette approche est fragmentaire et occulte les questions sociales et philosophiques gravitant autour d'une telle interdiction, à l'instar de : quelles perspectives pour les femmes portant le *hijab* ? Comment emploieront-elles leur diplôme si tant de portes se ferment à elles ? Seront-elles cloisonnées à l'espace domestique ? Quel type de démocratie stigmatise de la sorte la liberté de conscience ?³³

Le Soir se rattrape néanmoins par le choix de ses intervenants. En effet, le quotidien tend le micro à Ihsane Haouach, mais également à de nombreux experts juridiques et islamologues, tantôt épousant, tantôt réfutant les vues de la commissaire de gouvernement. *La Dernière Heure/Les Sports et La Libre* offrent, contrairement au média du groupe Rossel, une faible représentation d'Ihsane Haouach. Les paroles relayées par les médias du groupe IPM sont d'ailleurs peu favorables à l'émergence de représentations positives de la commissaire du gouvernement. Contrairement à *La Libre Belgique* et à *La DH*, *Le Soir* pondère et équilibre le débat grâce au choix de ses intervenants. Bien que *La Libre* tende le micro aux défenseurs de la neutralité inclusive, le quotidien représente majoritairement

³³ Soulignons d'ailleurs que la Belgique ne respecte pas la convention des droits de l'Homme par l'implémentation de cette interdiction.

les défenseurs de la neutralité exclusive. Cette majorité leur permet de bénéficier d'une large plateforme de justification pour développer leurs actions et leurs pensées. Les tenants de la neutralité exclusive utilisent ces plateformes pour justifier et minimiser des actes d'islamophobie, à l'instar de l'injonction au dévoilement de Corentin de Salle. Les trois médias relaient majoritairement des paroles émanant du secteur politique. Ce choix d'intervenant est restrictif et empêche, encore une fois, d'accéder à la problématique dans son intégralité éthique, sociale et philosophique.

Les journalistes des trois médias, tous groupes confondus, commentent cette actualité à travers le prisme de la conflictualité de l'interculturalité en préférant l'emploi d'un ton conflictuel, polémique et émotionnel. Ce ton favorise l'émergence de processus d'altérisation à l'égard d'Ihsane Haouach. *La Dernière Heure* représente d'ailleurs la commissaire du gouvernement uniquement à travers son *hijab* et sa potentielle dangerosité. *La Libre* et *Le Soir* représentent Ihsane Haouach à l'aide de vocabulaire tantôt péjoratif, tantôt positif. *La Dernière Heure* et *La Libre* disposent de peu de journalistes qualifiés à la couverture de telles problématiques. *Le Soir*, seul média à pondérer, est également le seul média à bénéficier de quantité de journalistes formés à la couverture de telles questions. Cette absence de journalistes formés à l'interculturalité dans les rédactions de *La Libre* et de *La DH* se perçoit, notamment dans leurs représentations des libéraux. Les deux médias font preuve de fidélité à l'égard des bleus. *La Libre* ne représente néanmoins pas les libéraux avec la même fidélité aveugle dont fait preuve *La DH*. Le média de qualité du groupe IPM n'hésite pas à reprocher aux libéraux leurs stratégies et leurs excès de véhémence à l'encontre des écologistes. Ces reproches, ainsi que toute représentation péjorative des tenants de la neutralité exclusive, sont absents des pages de *La DH*. *La DH*, contrairement au *Soir* et à *La Libre*, occulte complètement l'existence de la neutralité inclusive. Aucune évocation de cette déclinaison du principe de neutralité n'est faite dans les pages du média populiste. Les trois médias s'unissent néanmoins dans leur inculpation des écologistes dans l'émergence de la polémique.

Par souci de lisibilité et de clarté, nous allons répondre aux quatre hypothèses initiales en les reprenant une par une.

1. *La Libre* et *Le Soir*, car ils sont des médias de qualité, offrent un traitement médiatique plus nuancé de « l'affaire Haouach » que *La Dernière Heure/Les Sports*.

La Dernière Heure couvre effectivement « l'affaire Haouach » de manière catégorique et peu nuancée. Bien que *La Libre Belgique* et *Le Soir* fassent preuve de davantage de nuances dans leurs représentations, cette nuance n'est pas perceptible dans toutes les catégories d'analyse. La nuance dont *Le Soir* témoigne dans la mise en exergue de ses intervenants n'est, par exemple, pas présente dans l'élaboration de ses titres. Inversement, *La Libre*, bien qu'elle garde un œil pondéré sur la question, donne l'avantage aux tenants de la neutralité exclusive lors du relais des voix des intervenants.

2. Les trois médias véhiculent des discours culturalistes sur la place de l'islam en Belgique.

Des discours délétères et méprisants à l'égard de l'islam sont, en effet, relayés par les trois quotidiens francophones.

3. Les trois médias se défendent d'une ligne éditoriale très différente, le traitement médiatique de l'information reflète cette différence.

Notre conclusion générale répond adéquatement à cette hypothèse. Les traitements médiatiques sont en effet différents d'un média à l'autre, par leur rédaction de titre, par leur choix d'intervenants, par leurs commentaires journalistiques. Néanmoins, ces différences ne permettent pas de conclure qu'un média est dénué de présupposés culturalistes. Malgré les tentatives d'ouvertures de *La Libre* et du *Soir*, les deux journaux de qualité relaient des représentations stéréotypées de l'islam et influencent négativement la formation de l'opinion publique sur ces questions.

4. Bien que ces traitements médiatiques demeurent substantiellement différents, il existe des proximités idéologiques et des synergies entre *La Libre Belgique* et *La Dernière Heure/Les Sports* en raison de leur appartenance au groupe IPM.

Des proximités idéologiques entre les deux médias du groupe IPM sont observables. Néanmoins, la synergie observée dans ce corpus ne permet pas de conclure que cette appartenance à un même groupe prive les Belges d'une couverture diversifiée de l'actualité. Certains articles ont été empruntés par *La DH* à *La Libre*, et inversement. La structure de

ces articles est restée similaire. Néanmoins, le titre, ainsi que les commentaires journalistiques ont varié en fonction de la ligne éditoriale du média.

7 CORPUS

- *La Dernière Heure/Les Sports*

[1] Adrien de Marneffe, « Une commissaire de gouvernement voilée », *La Dernière Heure/Les Sports*, 16 juin 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%2%b720210602%2%b7BDS%2%b795e96daa-c308-11eb-b734-fa566a8e1f8d (consulté le 13 mai 2023).

[2] *La Libre Belgique*, « Crucke attaque Bouchez, mais le reste du MR ne le suit pas », *La Dernière Heure/Les Sports*, 16 juin 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%2%b720210616%2%b7BDS%2%b7d0acfc68-ce0c-11eb-a9ce-f9dc49001b32 (consulté le 13 mai 2023).

[3] « Rejet d'une demande d'audition de la commissaire », *La Dernière Heure/Les Sports*, 7 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%2%b720210707%2%b7BDS%2%b7cac6eb42-de83-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 13 mai 2023).

[4] « La polémique autour de la désignation d'Ihsane Haouach », *La Dernière Heure/Les Sports*, 8 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%2%b720210708%2%b7BDS%2%b73daafa40-df56-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 13 mai 2023).

[5] « Ihsane Haouach, via Facebook, a voulu clarifier sa position », *La Dernière Heure/Les Sports*, 8 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%2%b720210708%2%b7BDS%2%b73e6af994-df56-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 13 mai 2023).

[6] Adrien de Marneffe, « Ihsane Haouach démissionne », *La Dernière Heure/Les Sports*, 10 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%2%b720210710%2%b7BDS%2%b75018661c-e0f6-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 13 mai 2023).

[7] Adrien de Marneffe, « "Je conseille à Écolo d'arrêter son militantisme" », *La Dernière Heure/Les Sports*, 10 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%2%b720210710%2%b7BDS%2%b74f95877e-e0f6-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 13 mai 2023).

[8] Adrien de Marneffe, « "Écolo veut la guerre identitaire" », *La Dernière Heure/Les Sports*, 10 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%2%b720210710%2%b7BDS%2%b7ab7c6152-e0e7-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 13 mai 2023).

[9] « Sondage du jour », *La Dernière Heure/Les Sports*, 11 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%2%b720210711%2%b7BDS%2%b711a2e212-e1c4-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 13 mai 2023).

[10] *La Libre Belgique*, « Pourquoi Ihsane Haouach intéresse les renseignements », *La Dernière Heure/Les Sports*, 12 juillet 2021,

https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210712%c2%b7BDS%c2%b73b3261da-e272-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 13 mai 2021).

[11] Jean-Marc Ghéraille, « Ihsane Haouach : l'erreur de casting », *La Dernière Heure/Les Sports*, 12 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210712%c2%b7BDS%c2%b7daad7db8-e26c-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 13 mai 2023).

[12] « tendance », *La Dernière Heure/Les Sports*, 12 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210712%c2%b7BDS%c2%b72e5971e8-e28a-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 13 mai 2023).

[13] Adrien de Marneffe, « Les failles du récit de Schlitz/De Croo », *La Dernière Heure/Les Sports*, 13 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210713%c2%b7BDS%c2%b7dc27fa46-e349-11eb-9e78-473c9a3c00c1 (consulté le 13 mai 2023).

[14] Adrien de Marneffe, « Nollet/Bouchez : le conflit se dévoile », *La Dernière Heure/Les Sports*, 14 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210714%c2%b7BDS%c2%b7bfaf2a1a-e40c-11eb-9e78-473c9a3c00c1 (consulté le 13 mai 2023).

[15] Grégoire Comhaire, « Vous avez dit confidentiel ? », *La Dernière Heure/Les Sports*, 15 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210715%c2%b7BDS%c2%b777ad461a-e4c6-11eb-a996-b9120969a16b (consulté le 13 mai 2023).

- ***Le Soir***

[16] David Coppi, « La commissaire est voilée, Bouchez s'insurge », *Le Soir*, 2 juin 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210602%c2%b7SR%c2%b7gmzkd2 (consulté le 13 mai 2023).

[17] « Le débat bruxellois sur le voile menace de gagner le fédéral », *Le Soir*, 2 juin 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210602%c2%b7SR%c2%b7gmzlt7 (consulté le 3 mai 2023).

[18] David Coppi, « Au fédéral La nomination d'Ihsane Haouach hérisse au MR, qui se cogne à De Croo », *Le Soir*, 4 juin 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210604%c2%b7SR%c2%b7gn0qmg (consulté le 13 juin 2023).

[19] « Le voile fissure les majorités », *Le Soir*, 4 juin 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210604%c2%b7SR%c2%b7gn0t7n (consulté le 13 mai 2023).

[20] Véronique Lamquin, « Le voile déchire les majorités, à Bruxelles et au fédéral », *Le Soir*, 4 juin 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210604%c2%b7SR%c2%b7gn0qme (consulté le 13 mai 2023).

[21] Fanny Declercq et Véronique Lamquin, « “Je pensais que c’était un débat sur la neutralité, j’ai compris que c’est un débat qui a un fond raciste et sexiste” », *Le Soir*, 3 juillet 2021.

[22] Fanny Declercq et coll., « parcours Forcée par les obstacles », *Le Soir*, 3 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210703%c2%b7SR% c2%b7gnk48r (consulté le 13 mai 2023).

[23] Fanny Declercq et coll., « Analyse », *Le Soir*, 3 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210703%c2%b7SR% c2%b7gnk48p (consulté le 13 mai 2023).

[24] Fanny Declercq, « Des explications demandées à Sarah Schlitz », *Le Soir*, 5 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210705%c2%b7SR% c2%b7gnkzly (consulté le 13 mai 2023).

[25] Fanny Declercq, « Sarah Schlitz sommée de s’expliquer à la Chambre sur les propos d’Ihsane Haouach », *Le Soir*, 7 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210707%c2%b7SR% c2%b7gnme1j (consulté le 13 mai 2023).

[26] Bernard Demonty, « Ihsane Haouach clarifie ses propos », *Le Soir*, 8 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210708%c2%b7SR% c2%b7gnmzjj (consulté le 13 mai 2023).

[27] Bernard Demonty, « Le ou la commissaire de gouvernement a un devoir de réserve sur les sujets sensibles », *Le Soir*, 8 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210708%c2%b7SR% c2%b7gnmzjj (consulté le 13 mai 2023).

[28] Bernard Demonty, « Alexander De Croo rappelle Ihsane Haouach à l’ordre », *Le Soir*, 9 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210709%c2%b7SR% c2%b7gnnl07 (consulté le 13 mai 2023).

[29] Bernard Demonty, « Ihsane Haouach poussée à la démission », *Le Soir*, 10 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210710%c2%b7SR% c2%b7gnp57m (consulté le 13 mai 2023).

[30] Fanny Declercq, « récit Six semaines d’attaques et de polémiques après sa nomination », *Le Soir*, 10 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210710%c2%b7SR% c2%b7gnp57p (consulté le 13 mai 2023).

[31] « Ihsane Haouach poussée à la démission », *Le Soir*, 10 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210710%c2%b7SR% c2%b7gnp4nr (consulté le 13 mai 2023).

[32] Bernard Demonty, « Le rapport de la Sûreté sur Haouach dévoile ses premiers secrets », *Le Soir*, 12 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210712%c2%b7SR% c2%b7gnpz3r (consulté le 13 mai 2023).

[33] William Bourton, « services secrets Polémique autour du renseignement », *Le Soir*, 12 juillet 2021, [https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news% c2%b720210712% c2%b7SR% c2%b7gnpz3u](https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210712%c2%b7SR% c2%b7gnpz3u) (consulté le 13 mai 2023).

[34] Fanny Declercq, « La note sur Ihsane Haouach restera confidentielle », *Le Soir*, 13 juillet 2021, [https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news% c2%b720210713% c2%b7SR% c2%b7gnqmmx](https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210713%c2%b7SR% c2%b7gnqmmx) (consulté le 13 mai 2023).

[35] Laurence Wauters, « documents classifiés Les conditions pour en prendre connaissance », *Le Soir*, 13 juillet 2021, [https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news% c2%b720210713% c2%b7SR% c2%b7gnqmn0](https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210713%c2%b7SR% c2%b7gnqmn0) (consulté le 13 mai 2023).

[36] Pauline Hofmann, « Frères musulmans Une bête noire en Europe », *Le Soir*, 13 juillet 2021, [https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news% c2%b720210713% c2%b7SR% c2%b7gnqmn2](https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210713%c2%b7SR% c2%b7gnqmn2) (consulté le 13 mai 2023).

[37] Fanny Declercq et Bernard Demonty, « De nouveaux éléments du rapport de la Sûreté », *Le Soir*, 14 juillet 2021, [https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news% c2%b720210714% c2%b7SR% c2%b7gnr7w1](https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210714%c2%b7SR% c2%b7gnr7w1) (consulté le 13 mai 2023).

[38] Bernard Demonty, « “Le MR s’est isolé” », *Le Soir*, 17 juillet 2021, [https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news% c2%b720210717% c2%b7SR% c2%b7gnu1p6](https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210717%c2%b7SR% c2%b7gnu1p6) (consulté le 13 mai 2023).

- ***La Libre Belgique***

[39] Tom Guillaume, « Ihsane Haouach/La personnalité », *La Libre Belgique*, 2 juin 2021, [https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news% c2%b720210602% c2%b7BLI %c2%b72f4ed3d8-c311-11eb-b734-fa566a8e1f8d](https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210602%c2%b7BLI %c2%b72f4ed3d8-c311-11eb-b734-fa566a8e1f8d) (consulté le 14 mai 2023).

[40] Frédéric Chardon, « La famille libérale se divise sur la désignation d’Ihsane Haouach », *La Libre Belgique*, 4 juin 2021, [https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news% c2%b720210604% c2%b7BLI %c2%b717076e3a-c4aa-11eb-b734-fa566a8e1f8d](https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210604%c2%b7BLI %c2%b717076e3a-c4aa-11eb-b734-fa566a8e1f8d) (consulté le 14 mai 2023).

[41] Frédéric Chardon, « Comment le débat sur le voile pourrait renforcer le MR et son président », *La Libre Belgique*, 5 juin 2021, [https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news% c2%b720210605% c2%b7BLI %c2%b7a41fe8b4-c55f-11eb-b734-fa566a8e1f8d](https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210605%c2%b7BLI %c2%b7a41fe8b4-c55f-11eb-b734-fa566a8e1f8d) (consulté le 14 mai 2023).

[42] « Sur le port du voile dans l’administration, "le MR est isolé" », *La Libre Belgique*, 12 juin 2021, [https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news% c2%b720210612% c2%b7BLI %c2%b75c9e7ce8-cad8-11eb-9583-5a1c26cc207c](https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210612%c2%b7BLI %c2%b75c9e7ce8-cad8-11eb-9583-5a1c26cc207c) (consulté le 14 mai 2023).

[43] Frédéric Chardon, « Crucke attaque Bouchez, mais le reste du MR ne le suit pas », *La Libre Belgique*, 16 juin 2021, [https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news% c2%b720210616% c2%b7BLI %c2%b7de0570ee-ce06-11eb-a9ce-f9dc49001b32](https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210616%c2%b7BLI %c2%b7de0570ee-ce06-11eb-a9ce-f9dc49001b32) (consulté le 14 mai 2023).

- [44] Frédéric Chardon, « Le MR veut qu'Ihsane Haouach enlève son voile », *La Libre Belgique*, 1 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%20b720210701%20b7BLI%20b70444cab8-d9db-11eb-972b-c87e43ff2e2a (consulté le 14 mai 2023).
- [45] « La Journée : Le match MR/Écolo autour du voile d'Ihsane Haouach reprend de plus belle... », *La Libre Belgique*, 2 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%20b720210702%20b7BLI%20b7bd654118-da98-11eb-972b-c87e43ff2e2a (consulté le 14 mai 2023).
- [46] « La Journée : Passe d'armes entre Haouach et Bouchez autour de la neutralité », *La Libre Belgique*, 5 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%20b720210705%20b7BLI%20b7b0f8e13a-dcf2-11eb-ae9d-7692ea37037f (consulté le 14 mai 2023).
- [47] Corentin De Salle, « Pourquoi ai-je demandé à Ihsane Haouach de s'abstenir de porter le voile au CA ? », *La Libre Belgique*, 7 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%20b720210707%20b7BLI%20b7ff5b887e-de81-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 14 mai 2023).
- [48] Tom Guillaume, « Sarah Schlitz devra s'expliquer à la Chambre », *La Libre Belgique*, 7 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%20b720210707%20b7BLI%20b70e753236-de8e-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 14 mai 2023).
- [49] « La Journée : Ihsane Haouach dit tenir à la séparation Églises/État », *La Libre Belgique*, 8 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%20b720210708%20b7BLI%20b73dd069dc-df57-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 14 mai 2023).
- [50] Tom Guillaume, « Le gouvernement adresse un carton jaune à Ihsane Haouach », *La Libre Belgique*, 9 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%20b720210709%20b7BLI%20b7e50955a4-e012-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 14 mai 2023).
- [51] « "Ce que n'a pas dit Ihsane Haouach, c'est que le voile peut aussi constituer un cache-sexe pour des islamistes radicaux" », *La Libre Belgique*, 9 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%20b720210709%20b7BLI%20b77480a458-e018-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 14 mai 2023).
- [52] Tom Guillaume, « Ihsane Haouach présente sa démission », *La Libre Belgique*, 10 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%20b720210710%20b7BLI%20b77c9eddc6-e0f4-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 14 mai 2023).
- [53] Tom Guillaume, « "Écolo veut mener la guerre identitaire" », *La Libre Belgique*, 10 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%20b720210710%20b7BLI%20b729e69fd6-e0f1-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 14 mai 2023).
- [54] Stéphane Tassin et François Mathieu, « Ihsane Haouach devrait être entendue par la Sûreté de l'État », *La Libre Belgique*, 12 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%20b720210712%20b7BLI%20b7b7b58a3a-e280-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 14 mai 2023).

- [55] Stéphane Tassin, « Écolo tend le bâton, le MR canarde », *La Libre Belgique*, 12 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210712%c2%b7BLI%c2%b7ba0272e4-e280-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 14 mai 2023).
- [56] Xavier Ducarme, « Édito : Piteux échec », *La Libre Belgique*, 12 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210712%c2%b7BLI%c2%b72276470c-e28f-11eb-b79a-bf802203938b (consulté le 14 mai 2023).
- [57] Tom Guillaume, « Le Premier devra encore s'expliquer sur le cas Haouach », *La Libre Belgique*, 13 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210713%c2%b7BLI%c2%b74a1f26b8-e346-11eb-9e78-473c9a3c00c1 (consulté le 14 mai 2023).
- [58] Tom Guillaume, « Ihsane Haouach demande à être entendue par la Sûreté de l'État », *La Libre Belgique*, 14 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210714%c2%b7BLI%c2%b76a561958-e406-11eb-9e78-473c9a3c00c1 (consulté le 14 mai 2023).
- [59] Frédéric Chardon et Tom Guillaume, « "Le degré d'exploitation de l'affaire Haouach m'a surpris" », *La Libre Belgique*, 14 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210714%c2%b7BLI%c2%b768e8232c-e406-11eb-9e78-473c9a3c00c1 (consulté le 14 mai 2023).
- [60] Frédéric Chardon et Tom Guillaume, « "Écolo n'a pas voulu provoquer de débat identitaire" », *La Libre Belgique*, 14 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210714%c2%b7BLI%c2%b76a36c896-e406-11eb-9e78-473c9a3c00c1 (consulté le 14 mai 2023).
- [61] Jean-François Husson, « Pourquoi "l'affaire" Haouach fait débat (et ne le devrait pas) », *La Libre Belgique*, 14 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210714%c2%b7BLI%c2%b7a419eaea-e3fa-11eb-9e78-473c9a3c00c1 (consulté le 14 mai 2023).
- [62] Frédéric Chardon, « Le féminisme d'Alexander De Croo intègre le voile islamique depuis longtemps », *La Libre Belgique*, 15 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210715%c2%b7BLI%c2%b75de6c61c-e4ca-11eb-a996-b9120969a16b (consulté le 14 mai 2023).
- [63] Tom Guillaume et Frédéric Chardon, « "Pour préserver la Vivaldi, Écolo ne doit plus indisposer ses partenaires" », *La Libre Belgique*, 17 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210717%c2%b7BLI%c2%b71b8ee2c8-e659-11eb-a996-b9120969a16b (consulté le 14 mai 2023).
- [64] Tom Guillaume et Frédéric Chardon, « "Je n'ai pas à importer une conception de la neutralité venant de pays qui ont échoué dans le vivre-ensemble" », *La Libre Belgique*, 17 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210717%c2%b7BLI%c2%b71b8ee2c8-e659-11eb-a996-b9120969a16b (consulté le 14 mai 2023).
- [65] Éric de Beukelaer, « Ce que le voile dévoile... », *La Libre Belgique*, 19 juillet 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720210719%c2%b7BLI%c2%b7c49c3dd0-e7e3-11eb-a996-b9120969a16b (consulté le 14 mai 2023).

8 BIBLIOGRAPHIE

• Livres

Abdellali Hajjat et Marwan Mohammed, *Islamophobie-Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*, Paris, La Découverte/Poche, coll. « Cahiers Libres », 2013.

Alice Krieg Planque, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin, 2012.

Laura Calabrese, *L'événement en discours : presse et mémoire sociale*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Laura Calabrese, *Quel(s) objet(s) de discours se dissimule (nt) sous la dénomination le voile ?* in G. Cislaru et coll. (dir.), *L'acte de nommer. Une dynamique entre langue et discours*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, pp. 135-148, 2007.

Nabil Echchaibi, « *Unveiling Obsessions : Muslims And The Trap Of Representation* », dans Rosemary Pennington and Hilary E. Kahn, *On Islam—Muslims and the Media*, Indiana, Indiana University Press, 2018.

Patrick Charaudeau, *Le discours d'information médiatique-La construction du miroir social*, Noisy-le-Grand, Nathan, coll. « Médias-Recherches », 1997.

Thomas Deltombe, *L'Islam imaginaire : la construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-2005*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2005.

Ural Manço, « La présence musulmane en Belgique : dimensions historique, démographique et économique », dans Ural Manço (sous la dir. de) *Voix et voies musulmanes de Belgique*, Presses de l'Université Saint-Louis, Bruxelles, 2000, pp. 17-39

Yves Agnès, *Manuel de journalisme*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2015.

• Articles

Benjamin Biard, « La lutte contre l'extrême droite en Belgique. I. Moyens légaux et cordon sanitaire politique », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2522-2523, n° 37/38, 2021, pp. 5-114. <https://doi.org/10.3917/cris.2522.0005> (consulté le 5 mai 2023).

Bernard Jolibert, « À quoi bon polémiquer ? », dans *L'Enseignement philosophique*, n° 68, 2018, pp. 19-32, <https://doi.org/10.3917/eph.684.0019> (consulté le 9 mai 2023)

Elke Ichau et Leen d'Haenens, « Images de l'islam. Représentations de l'islam et des musulmans dans les journaux télévisés flamands. » dans *Diversité urbaine*, n°15 (1), pp. 47-67, 2015. <https://doi.org/10.7202/1037871ar> (consulté le 18 avril 202).

Fabienne Kéfer, « Le port de vêtements et symboles religieux sur les lieux de travail. », 2016, dans *15e Jour du Mois* n° 7 (consulté le 20 mai 2023)

Gregory Koger, « *Filibustering. A Political History of Obstruction in the House and Senate*, Chicago », University of Chicago Press, 2010, p. 16. Cité dans Mathias El Berhoumi et John Pitseys, « L'obstruction parlementaire en Belgique », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2289-2290, 2016, pp. 5-78, <https://doi.org/10.3917/cris.2289.0005> (consulté le 9 mai 2023)

Laurie Joncret, « Les usages de neutralité dans les discours politique et de presse écrite belges lors d'une double polémique sur le port des signes convictionnels dans la fonction publique », *SHS web of conferences*, Vol.138, 2022, p. 1011. <https://doi.org/10.1051/shsconf/202213801011> (consulté le 6 janvier 2023).

Lucie Barque et Marie Candito. « La classification des verbes réfléchis à l'épreuve d'une annotation en corpus », dans *Langages*, vol. 216, n° 4, 2019, pp. 121-137. <https://doi.org/10.3917/lang.216.0121> (consulté le 5 février 2023).

Marc Uyttendaele, « Le modèle belge de neutralité de l'État », dans *Revue des Droits et Libertés fondamentaux*, n° 52, 2019. <http://www.revuedlf.com/droit-constitutionnel/le-modele-belge-de-neutralite-de-letat/> (consulté le 16 avril 2023).

Peter Arriijn Iisa, Serge Feld, André Nayer, « Discrimination in access to employment on grounds of foreign origin: the case of Belgium », dans *International Migration Papers*, n°23, 1998. https://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/publications/WCMS_201967/lang--en/index.htm (consulté le 16 avril 2023).

Pierre Tevanian et Sylvie Tissot, « La langue des médias, pourquoi la critiquer, comment la critiquer ? » dans *Mouvements*, n° 61, 2010, pp. 45-59. <https://doi.org/10.3917/mouv.061.0045> (consulté le 10 janvier 2023).

Stéphane Dufoix, « Nommer l'autre : L'émergence du terme *communautarisme* dans le débat français », dans *Socio* (Paris), n° 7, 2016, pp. 163-18. <https://doi.org/10.4000/socio.2524> (consulté le 16 avril 2023).

Timothée Bernard et Laurence Danlos, « Connecteurs de discours centraux et périphériques », dans *Linguisticae Investigationes*, n°42, 2019, pp. 262 – 297, <https://doi.org/10.1075/li.00037.ber> (consulté le 9 mai 2023)

Valérie Behiery, « Discours alternatifs du voile dans l'art contemporain », dans *Sociologie et sociétés* 41, n° 2, 2009. <https://id.erudit.org/iderudit/039272ar>, consulté le 16/01/2023.

Vincent Monnet, « La face cachée du voile », dans *Campus-Le Magazine*, n° 121, <https://www.unige.ch/campus/numeros/121/recherche3/> (consulté le 15 janvier 2023).

- **Mémoire**

Marta Luceño Moreno, « *L'affaire du voile* », *une construction médiatique—Les controverses autour du hijab dans Le Soir*, Liège, 2011

- **Dictionnaires et sites de références**

« Activisme », dans *Dictionnaire de l'Académie Française*, s.d., <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9A0479> (consulté le 16 avril 2023).

« Ad hominem », dans *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales en ligne*, s.d., <https://www.cnrtl.fr/definition/ad%20hominem> (consulté le 9 mai 2023).

« Affaire » (s. d.), Dans *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales en ligne*, <https://www.cnrtl.fr/definition/affaire> (consulté le 3 janvier 2023).

« Borner », dans *Dictionnaire de l'Académie française*, s. d., <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9B1609> (consulté le 9 mai 2023).

« Commissaire du gouvernement », dans *Centre de recherche et d'information socio-politique*, 2023, <https://www.vocabulairepolitique.be/commissaire-du-gouvernement/> (consulté le 16 avril 2023).

« Communautaire », dans *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales en ligne*, s.d., <https://www.cnrtl.fr/definition/communautaire> (consulté le 9 mai 2023).

« Convictionnel », dans *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales en ligne*, s.d., <https://www.cnrtl.fr/definition/convictionnel> (consulté le 10 janvier 2023).

« Débat », dans *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales en ligne*, s.d., <https://www.cnrtl.fr/definition/d%C3%A9bat> (consulté le 3 janvier 2023).

« Électorisme », dans *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales en ligne*, s.d., <https://www.cnrtl.fr/definition/academie9%C3%A9lectorisme> (consulté le 9 mai 2023).

« Événuel », dans *Dictionnaire de l'Académie française*, s.d., <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9E3149> (consulté le 9 mai 2023).

« Fracture », dans *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales en ligne*, s.d., <https://www.cnrtl.fr/definition/fracture> (consulté le 9 mai 2023).

« Frères musulmans », dans *Universalis*, s.d., <https://www.universalis.fr/encyclopedie/freres-musulmans/> (consulté le 20 mai 2023).

« Gradation », dans *Études littéraires en ligne* s.d., <https://www.etudes-litteraires.com/figures-de-style/gradation.php>, (consulté le 14 janvier 2023).

« Incident », dans *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales en ligne*, s.d., <https://www.cnrtl.fr/definition/incident> (consulté le 9 mai 2023).

« Incriminer », dans *Dictionnaire de l'Académie française*, s. d., <https://www.cnrtl.fr/definition/incrimin%C3%A9> (consulté le 9 mai 2023).

« Instrumentalisation », dans *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales en ligne*, s.d., <https://www.cnrtl.fr/definition/instrumentalisation> (consulté le 9 mai 2023).

« Match », dans *Centre National de Ressources textuelles et lexicales en ligne*, s.d., <https://cnrtl.fr/definition/match> (consulté le 9 février 2023).

« Neutralité », dans *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales en ligne*, s. d., <https://www.cnrtl.fr/definition/neutralit%C3%A9> (consulté le 3 janvier 2023).

« Passe d'armes », dans *TV5MONDE*, s.d., <https://langue-francaise.tv5monde.com/decouvrir/dictionnaire/p/passe%20d%27armes> (consulté le 8 février 2023).

« Précaire », dans *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales en ligne*, s.d., <https://www.cnrtl.fr/definition/pr%C3%A9caire> (consulté le 9 mai 2023).

« Problèmes communautaires », dans *CRISP*, s. d., <https://www.voculairepolitique.be/problemes-communautaires/> (consulté le 9 mai 2023).

« Signe », dans *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales en ligne*, s.d., <https://www.cnrtl.fr/definition/signe> (consulté le 10 janvier 2023).

« Synecdoque », dans *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales en ligne*, s.d., <https://www.cnrtl.fr/definition/synecdoque> (consulté le 24 janvier 2023).

« Vivaldi », dans *CRISP*, 2020, <https://www.voculairepolitique.be/vivaldi/> (consulté le 9 mai 2023).

Annie Jézégou, « Agentivité », dans Anne Jorro (sous la dir. de), *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2022, pp. 41-44 <https://doi.org/10.3917/dbu.jorro.2022.01.0041> (consulté le 9 mai 2023).

- **Sites internet**

« Adrien de Marneffe », *La Dernière Heure/Les Sports*, s. d., <https://www.dhnet.be/journaliste/adrien-de-marneffe-5ae9bd68cd702e6325061dff/> (consulté le 9 mai 2023).

« Discrimination en raison de l'origine ethnique », *Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale*, s.d., <https://emploi.belgique.be/fr/themes/egalite-et-non-discrimination/discrimination-en-raison-de-lorigine-ethnique> (consulté le 16 avril 2023).

« Identité et Altérité », *Réseau-Canopé*, s.d., <https://www.reseau-canope.fr/eduquer-contre-le-racisme-et-lantisemitisme/identite-et-alterite.html> (consulté le 9 mai 2023)

« Journalistes », *Le Soir*, s. d., <https://www.lesoir.be/index/journalistes> (consulté le 9 mai 2023)

« La Dernière Heure-Les Sports », *Courrier international*, s. d., <https://www.courrierinternational.com/notule-source/la-derniere-heure-les-sports> (consulté le 9 mai 2023).

« La discrimination des musulmans reste un problème croissant en Europe (rapport FRA) », *Unia*, 2017, <https://www.unia.be/fr/articles/la-discrimination-des-musulmans-reste-un-probleme-croissant-en-europe-rappo> (consulté le 16 avril 2023).

« La diversité religieuse dans le secteur public », *Unia*, s.d., <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/convictions-religieuses-ou-philosophiques/signes/lieu-de-travail/secteur-public> (consulté le 16 avril 2023).

« La Libre Belgique », *Courrier international*, s. d., <https://www.courrierinternational.com/notule-source/la-libre-belgique> (consulté le 9 mai 2023).

« La neutralité de l'État », *Unia-ediv.com*, s.d., <https://www.ediv.be/theme/unia2019/library.php?id=14> (consulté le 16 avril 2023).

« La religion musulmane en Belgique », *Réseau de prise en charge des extrémistes et des radicalismes violents*, s.d., <https://extremismes-violents.cfwb.be/a-propos/cles-de-comprehension/religion-musulmane-en-belgique/> (consulté le 9 mai 2023).

« Le Soir », *Courrier international*, s. d., <https://www.courrierinternational.com/notule-source/le-soir> (consulté le 9 mai 2023).

« Le Soir », *Le groupe Rosse 2023*, <https://www.rossel.be/marques/le-soir/> (consulté le 9 mai 2023).

« Leader en médias d'information », *Le groupe Rossel, 2023*, <https://www.rossel.be/> (consulté le 9 mai 2023).

« Les services de renseignement belges », *VSSE*, 14 mars 2022, <https://vsse.be/fr/qui-sommes-nous/les-services-de-renseignement-belges> (consulté le 20 janvier 2023).

« Plafond de verre », *Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes*, s.d., https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/emploi/plafond_de_verre (consulté le 9 mai 2023).

« Quelle est la ligne éditoriale de « La Libre Belgique ? », *La Libre*, 26 avril 2005, <https://www.lalibre.be/culture/medias-tele/2005/04/27/quelle-est-la-ligne-editoriale-de-la-libre-belgique-QFE2UEEPDVA3EFHYLQUI3NPI4/> (consulté le 8 février 2023).

« Qui sommes-nous ? », *IPM Group*, 2018, <https://www.ipmgroup.be/a-propos/> (consulté le 9 mai 2023).

« Rapport final Commission du Dialogue interculturel », *Unia*, s.d., <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/rapport-final-commission-du-dialogue-interculturel> (consulté le 9 mai 2023).

« Tom Guillaume », *La Libre*, s.d., <https://www.lalibre.be/journaliste/tom-guillaume-5e44258ff20d5a2ae03580a4/> (consulté le 9 mai 2023)

Belga, « Ihsane Haouach réfute à nouveau tout lien avec les Frères musulmans », *La Libre*, 23 mars 2022, <https://nouveau.europresse.com/Search/ResultMobile/0> (consulté le 9 mai 2023).

Belga, « Port du voile : la Stib condamnée pour discrimination fondée sur les convictions religieuses et le genre », *Le Soir*, 5 mai 2021, <https://www.lesoir.be/370438/article/2021-05-05/port-du-voile-la-stib-condamnee-pour-discrimination-fondee-sur-les-convictions> (consulté le 9 mai 2023).

Belga, « Un employeur peut interdire le port du voile au travail, selon la justice européenne », *Le Soir*, 25 février 2021, <https://www.lesoir.be/357317/article/2021-02-25/un-employeur-peut-interdire-le-port-du-voile-au-travail-selon-la-justice>, (consulté le 20 mai 2023).

Corinne Torrekens, « La présence musulmane en Belgique », *Centre d'Action Laïque*, janvier 2016, <https://www.laicite.be/magazine-article/la-presence-musulmane-en-belgique/> (consulté le 9 mai 2023).

Frédéric Chardon,
« Le gouvernement De Croo semble condamné à vivre un calvaire jusqu'en 2024... ou à tomber avant », *La Libre Belgique*, 23 septembre 2021, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%2%b720210923%2%b7BLI%2%b7289fcc90-1bdb-11ec-a092-4c3f69e69ce4 (consulté le 9 mai 2023).

Olivier Moutton, « La Vivaldi entre monolinguisme affligeant, divergences, relance craintive et accents nouveaux (analyse) », *Le Vif*, 23 novembre 2020, https://nouveau.europresse.com/Link/U031558T_1/news%c2%b720201123%c2%b7BVIW%c2%b7367359_23865 (consulté le 9 mai 2023)

- **Supports audiovisuels**

« Le duel Rossel face à IPM : Les conséquences de la concentration médiatique en Belgique », *bx1.be*, 8 février 2023, <https://bx1.be/radio-chronique/le-duel-rossel-face-a-ipm-les-consequences-de-la-concentration-des-medias-en-belgique/> (consulté le 9 mai 2023).

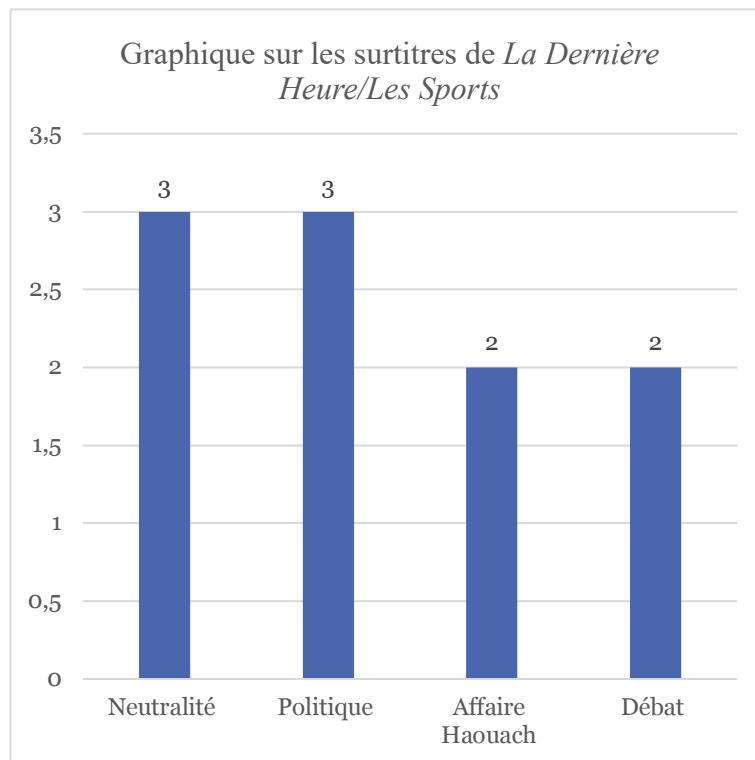
- **Sources législatives**

« Loi relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public », *M. B.*, 24 mars 1954, art.9, https://www.ejustice.just.fgov.be/img_1/pdf/1954/03/16/1954031601_F.pdf (consulté le 14 mai 2023).

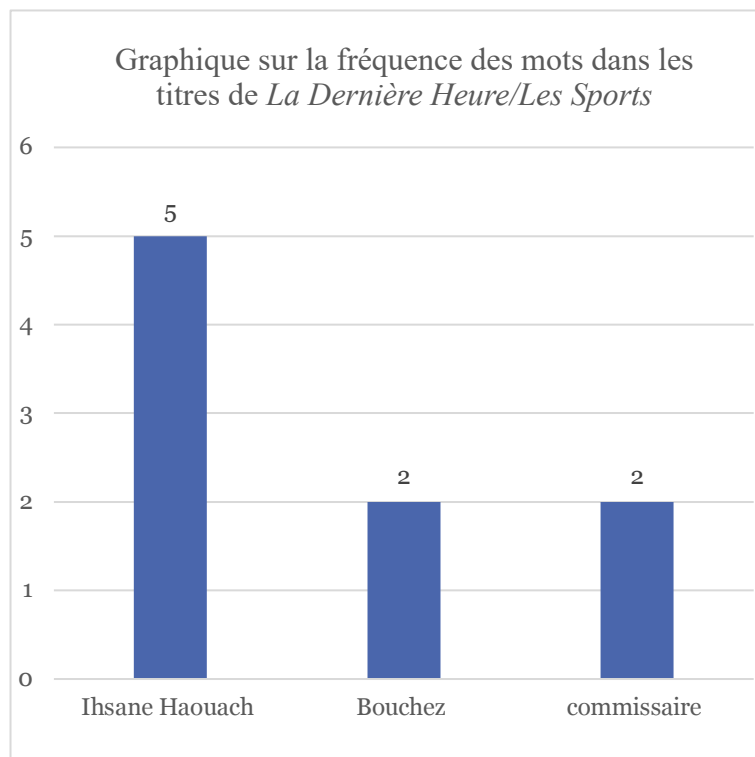
« Arrêté royal portant désignation d'un commissaire du gouvernement auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes », *M. B.*, 17 mai 2021, https://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (consulté le 14 mai 2021).

« Accord de gouvernement », 30 septembre 2020, https://www.belgium.be/sites/default/files/accord_de_gouvernement_2020.pdf (consulté le 14 mai 2023).

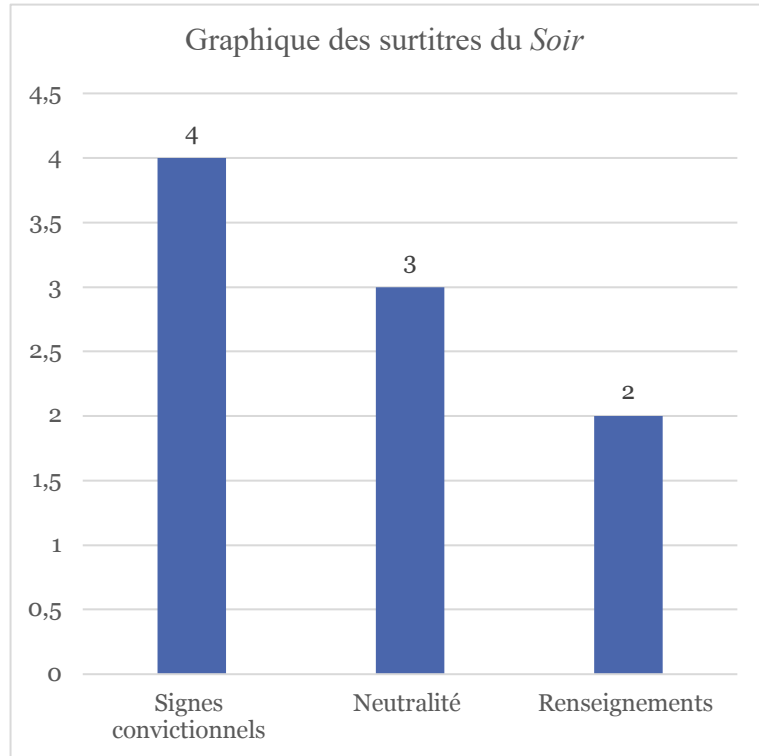
9 ANNEXES



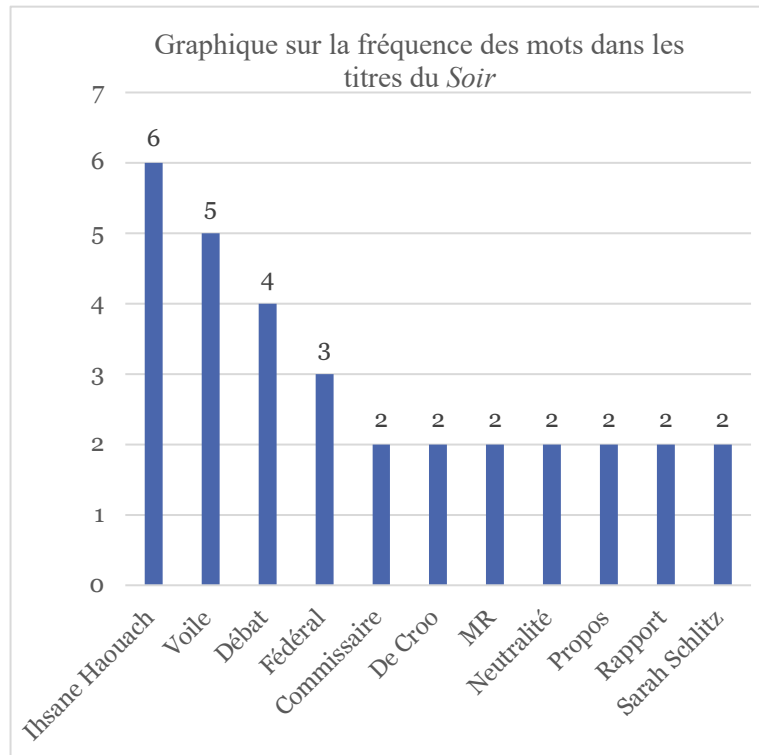
ANNEXE I



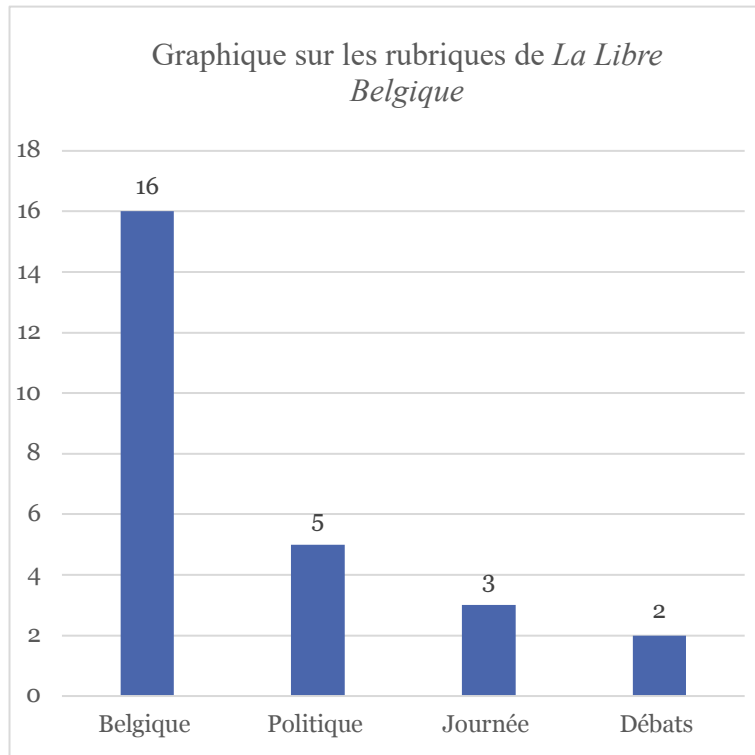
ANNEXE II



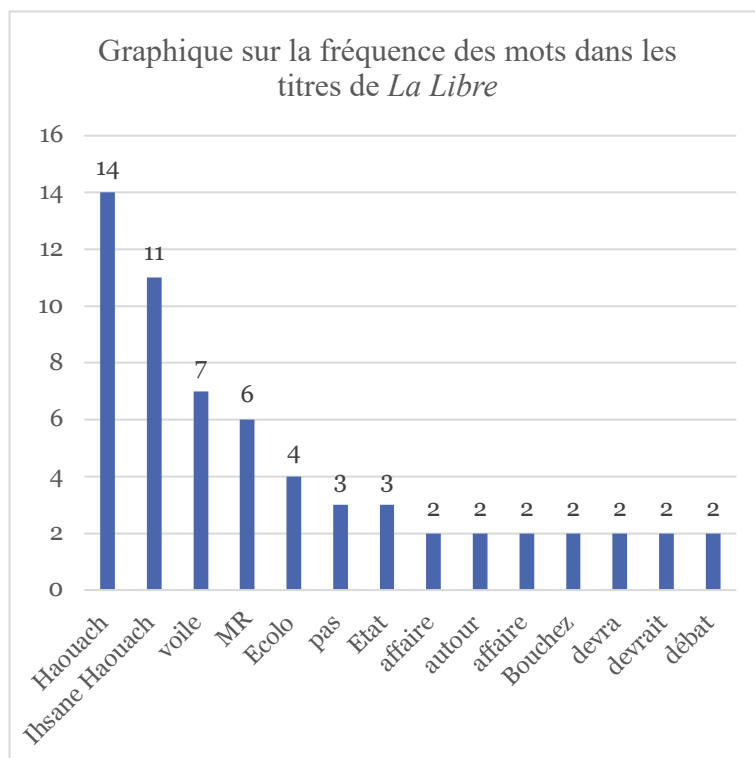
ANNEXE III



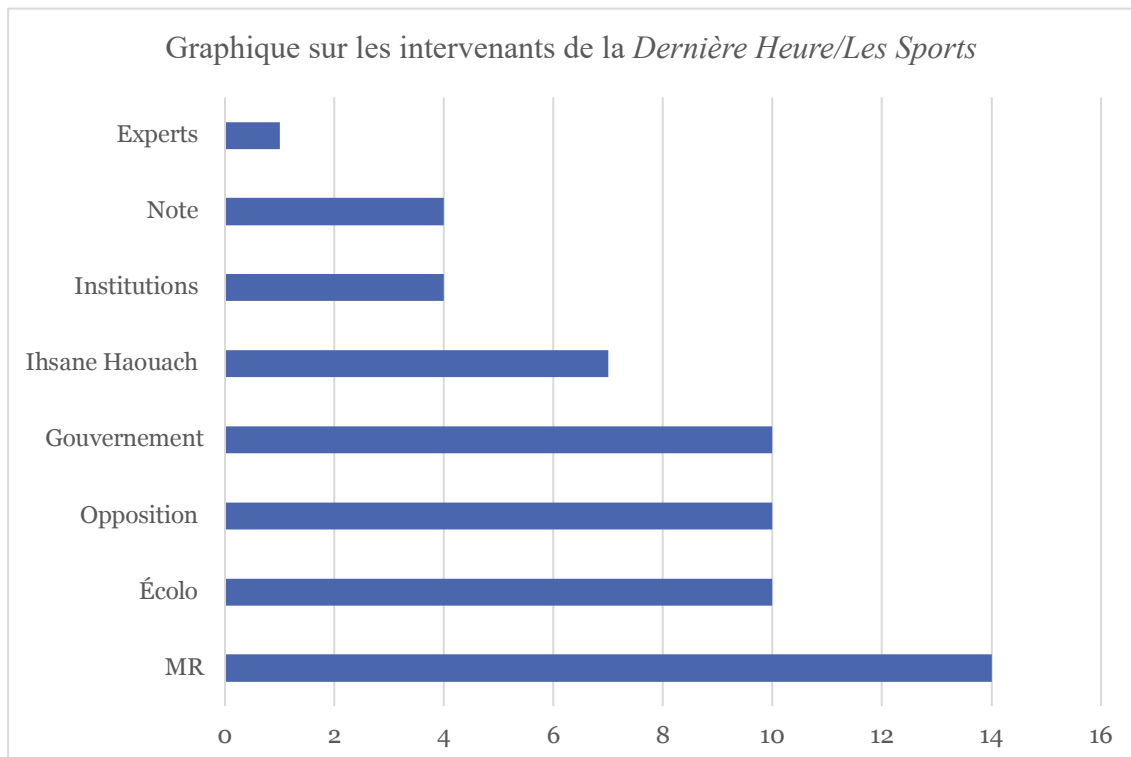
ANNEXE IV



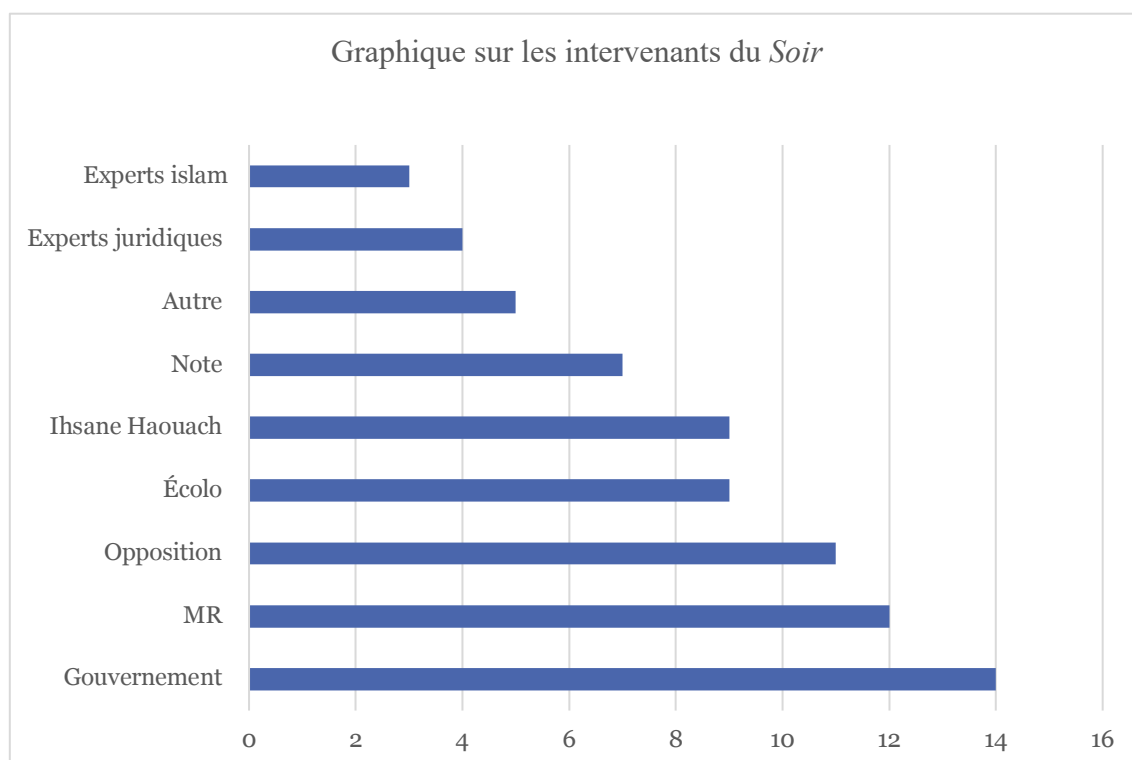
ANNEXE V



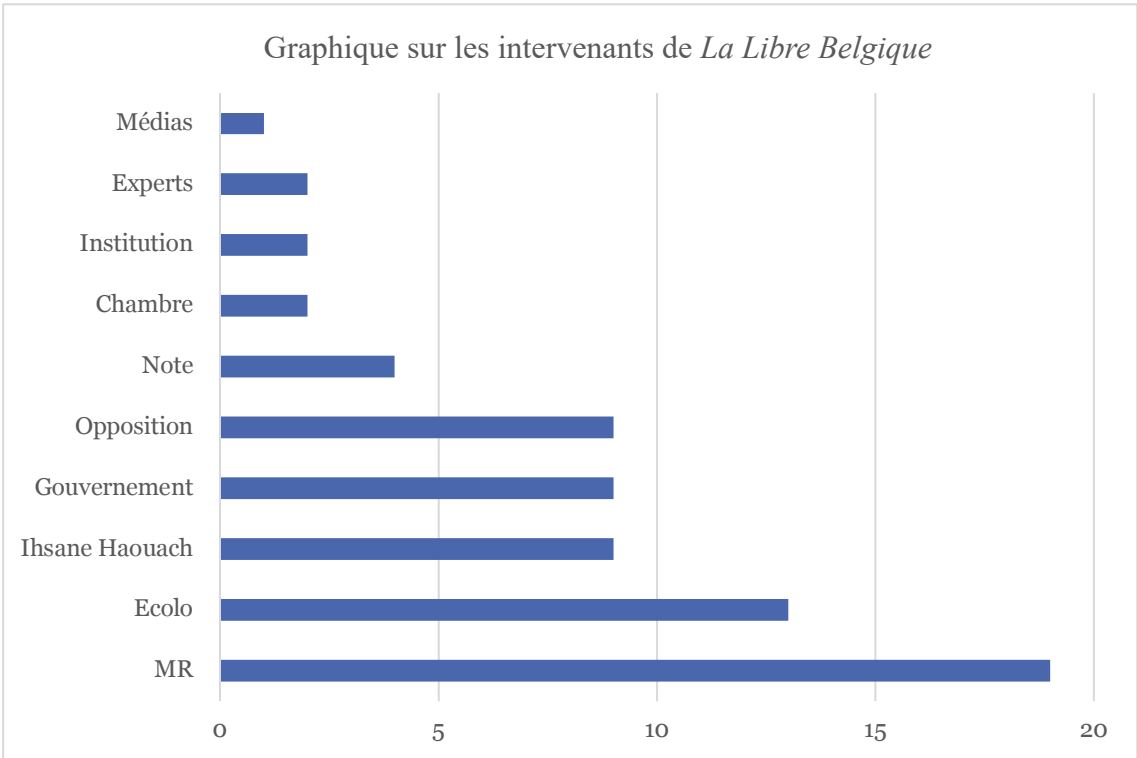
ANNEXE VI



ANNEXE VII



ANNEXE VIII



ANNEXE IX

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	1
1.1	OBJET DE LA RECHERCHE.....	1
1.2	LE CONTEXTE DES ÉVÉNEMENTS.....	3
1.3	HYPOTHÈSES.....	7
2	CORPUS ET MÉTHODOLOGIE.....	8
3	PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE DES TITRES.....	10
3.1	LA DERNIÈRE HEURE/LES SPORTS.....	10
3.2	LE SOIR.....	16
3.3	LA LIBRE BELGIQUE.....	23
3.4	ANALYSE COMPARATIVE DES TITRES.....	30
4	DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE DES INTERVENANTS.....	33
4.1	LA DERNIÈRE HEURE/LES SPORTS.....	33
4.2	LE SOIR.....	41
4.3	LA LIBRE BELGIQUE.....	51
4.4	ANALYSE COMPARATIVE DES INTERVENANTS.....	60
5	TROISIÈME PARTIE : ANALYSE DES COMMENTAIRES JOURNALISTIQUES... 65	
5.1	LA DERNIÈRE HEURE/LES SPORTS.....	65
5.2	LE SOIR.....	71
5.3	LA LIBRE BELGIQUE.....	78
5.4	ANALYSE COMPARATIVE DES COMMENTAIRES JOURNALISTIQUES 86	
6	CONCLUSIONS.....	89
7	CORPUS.....	92
8	BIBLIOGRAPHIE.....	98
9	ANNEXES.....	104